



**SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS**

UN LIBRARY

NINETEENTH YEAR

1127 *th* MEETING: 8 JUNE 1964

ème SÉANCE: 8 JUIN 1964

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

**CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS**

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1127)	1
Adoption of the agenda	1
<p>The question of race conflict in South Africa resulting from the policies of apartheid of the Government of the Republic of South Africa; letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of thirty-two Member States (S/5348):</p>	
(a) Letter dated 27 April 1964 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Afghanistan, Algeria, Burma, Burundi, Cambodia, Cameroon, Central African Republic, Ceylon, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Cyprus, Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, India, Indonesia, Iran, Iraq, Ivory Coast, Jamaica, Japan, Jordan, Kenya, Kuwait, Lebanon, Liberia, Libya, Madagascar, Malaysia, Mali, Mauritania, Mongolia, Morocco, Nepal, Niger, Nigeria, Pakistan, Philippines, Rwanda, Saudi Arabia, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Syria, Tanganyika, Thailand, Togo, Tunisia, Turkey, Uganda, United Arab Republic, Upper Volta, Yemen and Zanzibar (S/5674);	2
(b) Report by the Secretary-General in pursuance of the resolution adopted by the Security Council at its 1078th meeting on 4 December 1963 (S/5658 and Corr.1 and Add.1-2);	
(c) Reports of the Special Committee on the Policies of apartheid of the Government of the Republic of South Africa (S/5621 and S/5717).	

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1127)	1
Adoption de l'ordre du jour	1

(Continued overleaf - suite au verso)

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

- La question du conflit racial en Afrique du Sud résultant de la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine; lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de 32 Etats Membres (S/5348):
- a) Lettre, en date du 27 avril 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, de la Birmanie, du Burundi, du Cambodge, du Cameroun, de Ceylan, de Chypre, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, de la Jamaïque, du Japon, de la Jordanie, du Kenya, du Koweït, du Liban, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, de la Mongolie, du Népal, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, du Pakistan, des Philippines, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie, du Tanganyika, du Tchad, de la Thaïlande, du Togo, de la Tunisie, de la Turquie, du Yémen et de Zanzibar (S/5674);
 - b) Rapport du Secrétaire général en application de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 1078ème séance, le 4 décembre 1963 (S/5658 et Corr.1 et Add. 1 et 2);
 - c) Rapports du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (S/5621 et S/5717)

2

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ELEVEN HUNDRED AND TWENTY-SEVENTH MEETING

Held in New York, on Monday, 8 June 1964, at 3 p.m.

MILLE CENT VINGT-SEPTIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le lundi 8 juin 1964, à 15 heures.

President: Mr. Arsène A. USHER (Ivory Coast).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, France, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/1127)

1. Adoption of the agenda.
2. The question of race conflict in South Africa resulting from the policies of apartheid of the Government of the Republic of South Africa: letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of thirty-two Member States (S/5348):
 - (a) Letter dated 27 April 1964 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Afghanistan, Algeria, Burma, Burundi, Cambodia, Cameroon, Central African Republic, Ceylon, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Cyprus, Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, India, Indonesia, Iran, Iraq, Ivory Coast, Jamaica, Japan, Jordan, Kenya, Kuwait, Lebanon, Liberia, Libya, Madagascar, Malaysia, Mali, Mauritania, Mongolia, Morocco, Nepal, Niger, Nigeria, Pakistan, Philippines, Rwanda, Saudi Arabia, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Syria, Tanganyika, Thailand, Togo, Tunisia, Turkey, Uganda, United Arab Republic, Upper Volta, Yemen and Zanzibar (S/5674);
 - (b) Report by the Secretary-General in pursuance of the resolution adopted by the Security Council at its 1078th meeting on 4 December 1963 (S/5658 and Corr.1 and Add.1-2);
 - (c) Reports of the Special Committee on the Policies of apartheid of the Government of the Republic of South Africa (S/5621 and S/5717).

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT (translated from French): The first item is the adoption of the agenda which is contained in document S/Agenda/1127. The members of the Council will have noticed that the wording of the provisional agenda does not follow previous practice. It appeared to me that the letter dated 27 April 1964 (S/5674)^{1/} addressed to the President of the Security

^{1/} See Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

Président: M. Arsène A. USHER (Côte-d'Ivoire).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1127)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question du conflit racial en Afrique du Sud résultant de la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine: lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de 32 Etats Membres (S/5348):
 - a) Lettre, en date du 27 avril 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, de la Birmanie, du Burundi, du Cambodge, du Cameroun, de Ceylan, de Chypre, du Congo (Brazzaville), du Congo (Leopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, de la Jamaïque, du Japon, de la Jordanie, du Kenya, du Koweït, du Liban, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, de la Mongolie, du Népal, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, du Pakistan, des Philippines, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie, du Tanganyika, du Tchad, de la Thaïlande, du Togo, de la Tunisie, de la Turquie, du Yémen et de Zanzibar (S/5674);
 - b) Rapport du Secrétaire général en application de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 1078ème séance, le 4 décembre 1963 (S/5658 et Corr.1 et Add.1 et 2);
 - c) Rapports du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (S/5621 et S/5717).

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT: Le premier point est l'adoption de l'ordre du jour, qui figure dans le document S/Agenda/1127. Les membres du Conseil de sécurité ont pu remarquer que la rédaction de l'ordre du jour provisoire s'écarte de la pratique suivie antérieurement. Il m'a semblé que la lettre en date du 27 avril 1964 [S/5674^{1/}], adressée au Président du Conseil

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

Council by the representatives of fifty-eight Member States, requesting the convening of this meeting, clearly meant that the Council should continue to consider the question originally placed on the agenda of the 1040th meeting held on 22 July 1963, under the title "Letters dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council ..." by a number of States.^{2/} This question was also discussed in December 1963 [1073rd to 1078th meetings]. The original title was in keeping with the Council's usual practice. However, it appeared to me to be unclear and almost identical with the title of an item relating to the territories under Portuguese administration. Consequently, although the Council is continuing its consideration of an item already on the list of questions submitted to it, I have suggested changing its title in order to make it clearer.

2. I hope that my suggestion will be approved by the members of the Council. If there is no objection, I shall take it that the agenda is adopted.

The agenda was adopted.

The question of race conflict in South Africa resulting from the policies of apartheid of the Government of the Republic of South Africa: letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of thirty-two Member States (S/5348):

- (a) Letter dated 27 April 1964 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Afghanistan, Algeria, Burma, Burundi, Cambodia, Cameroon, Central African Republic, Ceylon, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Cyprus, Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, India, Indonesia, Iran, Iraq, Ivory Coast, Jamaica, Japan, Jordan, Kenya, Kuwait, Lebanon, Liberia, Libya, Madagascar, Malaysia, Mali, Mauritania, Mongolia, Morocco, Nepal, Niger, Nigeria, Pakistan, Philippines, Rwanda, Saudi Arabia, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Syria, Tanganyika, Thailand, Togo, Tunisia, Turkey, Uganda, United Arab Republic, Upper Volta, Yemen and Zanzibar (S/5674);
- (b) Report by the Secretary-General in pursuance of the resolution adopted by the Security Council at its 1078th meeting on 4 December 1963 (S/5658 and Corr.1 and Add.1-2);
- (c) Reports of the Special Committee on the Policies of apartheid of the Government of the Republic of South Africa (S/5621 and S/5717)

3. The PRESIDENT (translated from French): The Permanent Representatives of the Malagasy Republic, Indonesia, India, Sierra Leone, Liberia, Pakistan and Tunisia have requested permission to participate without the right to vote in the discussion of the ques-

de sécurité par les représentants de 58 Etats Membres et qui demandait la convocation de cette séance, signifiait clairement que le Conseil continuerait l'examen de la question qui avait été inscrite à l'origine à l'ordre du jour de la 1040ème séance du 22 juillet 1963 sous le titre "Lettres, en date du 11 juillet 1963, adressées au Président du Conseil de sécurité..." par un certain nombre d'Etats^{2/}. Cette question fut discutée, en outre, en décembre 1963 [1037ème à 1078ème séance]. Le titre utilisé à l'origine était conforme à la pratique du Conseil. Mais il m'a semblé obscur, et pratiquement identique au titre d'une question qui concerne les territoires sous administration portugaise. En conséquence, bien que le Conseil poursuive l'examen d'un point déjà inscrit sur la liste des questions dont il est saisi, j'ai suggéré d'en modifier le titre afin de le rendre plus clair.

2. J'espère que ma suggestion rencontrera l'approbation des membres du Conseil. Si aucune objection n'est soulevée, je considérerai l'ordre du jour comme étant adopté.

L'ordre du jour est adopté.

La question du conflit racial en Afrique du Sud résultant de la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine: lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de 32 Etats Membres (S/5348):

- a) Lettre, en date du 27 avril 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, de la Birmanie, du Burundi, du Cambodge, du Cameroun, de Ceylan, de Chypre, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, de la Jamaïque, du Japon, de la Jordanie, du Kenya, du Koweït, du Liban, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, de la Mongolie, du Népal, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, du Pakistan, des Philippines, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie, du Tanganyika, du Tchad, de la Thaïlande, du Togo, de la Tunisie, de la Turquie, du Yémen et de Zanzibar (S/5674);
- b) Rapport du Secrétaire général en application de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 1078ème séance, le 4 décembre 1963 (S/5658 et Corr.1 et Add.1 et 2);
- c) Rapports du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (S/5621 et S/5717)

3. Le PRESIDENT: Les représentants permanents de la République malgache, de l'Indonésie, de l'Inde, du Sierra Leone, du Libéria, du Pakistan et de la Tunisie ont demandé à participer sans droit de vote à la discussion de la question soumise au Conseil.

^{2/} Ibid., Eighteenth Year, Supplement for July, August and September 1963, documents S/5347 and S/5348.

^{2/} Ibid., dix-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1963, documents S/5347 et S/5348.

tion now before the Council. Their requests have been reproduced as official documents and circulated under the symbols S/5718, S/5725, S/5729, S/5733, S/5739, S/5745 and S/5751.^{3/} In accordance with the Council's usual practice, unless there are objections, I shall invite these representatives to take places at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. L. Rakotomalala (Madagascar), Mr. L. N. Palar (Indonesia), Mrs. Lakshmi N. Menon (India), Mr. C. B. Rogers-Wright (Sierra Leone), Mr. J. R. Grimes (Liberia), Mr. V. A. Hamdani (Pakistan) and Mr. Taïeb Slim (Tunisia) took places at the Council table.

4. The PRESIDENT (translated from French): The Council will now turn to the item on its agenda. The first speaker on my list is the representative of Liberia, to whom I give the floor.

5. Mr. GRIMES (Liberia): Mr. President, we extend to you our sincere congratulations on your assumption of the Presidency of the Security Council, and we wish for you abundant success in the discharge of your onerous duties.

6. For the third time in less than a year, my colleagues and I, at our request in pursuance of a mandate we received from our Heads of State and of the Governments who met at Addis Ababa in May 1963, have been invited to participate in the discussion of the important matter of apartheid with which this Council is seized. I thank you for permitting me to appear again.

7. If it appears that we have been here too often, it is only because of the anxiety of our Heads of State and of our Governments to prevent a further rapid deterioration of an already very dangerous situation, and if possible find a remedy for it. As we have said, the situation represents a clear threat to international peace and security, and this Council has declared that it is "seriously disturbing" that peace and security.

8. We are greatly concerned also by the persistent, methodical and remorseless erosion of the liberties of the Africans in South Africa, and our love of justice, our quest for the freedom of the individual and our desire to safeguard human dignity with the aim of mitigating the grave and mounting perils to which the policies of the South African Governments have given rise, impel us to present this matter to you again for action, and I hope effective action, in the cause of peace.

9. At the meeting of the Security Council on 4 December 1963 [1078th meeting], a resolution [S/5471]^{4/} was unanimously adopted appealing to all States to comply with the resolution of 7 August [S/5386]^{5/} urgently requesting the South African Government to cease the imposition of discriminatory and repressive measures; condemning the non-compliance of South Africa with appeals made by the General Assembly and the Security Council; calling upon South

^{3/} Ibid., Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

^{4/} Ibid., Eighteenth Year, Supplement for October, November and December 1963.

^{5/} Ibid., Supplement for July, August and September 1963.

Ces demandes ont été reproduites sous forme de documents officiels distribués sous les cotes S/5718, S/5725, S/5729, S/5733, S/5739, S/5745 et S/5751^{3/}. Conformément à la pratique du Conseil et à moins d'objections, j'inviterai lesdits représentants à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. L. Rakotomalala (Madagascar), M. L. N. Palar (Indonésie), Mme Lakshmi N. Menon (Inde), M. C. B. Rogers-Wright (Sierra Leone), M. J. R. Grimes (Libéria), M. V. A. Hamdani (Pakistan) et M. Taïeb Slim (Tunisie) prennent place à la table du Conseil.

4. Le PRESIDENT: Le Conseil va maintenant passer à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Libéria, à qui je donne la parole.

5. M. GRIMES (Libéria) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, nous tenons à vous féliciter très sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et nous vous souhaitons beaucoup de succès dans l'accomplissement de vos lourdes fonctions.

6. Pour la troisième fois en moins d'une année, mes collègues et moi, sur notre demande (et nous nous acquittons en cela du mandat que nous avons reçu de nos chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Addis-Abéba en mai 1963), avons été conviés à participer à l'examen de l'importante question de l'apartheid, dont le Conseil est saisi. Je vous remercie de me permettre de me présenter une fois de plus devant vous.

7. S'il peut sembler que nous nous présentons ici trop souvent, c'est seulement à cause de l'inquiétude de nos chefs d'Etat et de gouvernement, anxieux d'empêcher qu'un état de choses déjà très grave n'empire encore rapidement, et désireux d'y porter remède si possible. Comme nous l'avons dit, la situation constitue, de toute évidence, une menace pour la paix et la sécurité internationales et, de l'aveu même du Conseil, elle "trouble gravement" la paix et la sécurité.

8. Nous nous inquiétons beaucoup également de la persistance méthodique et impitoyable avec laquelle on restreint les libertés des Africains en Afrique du Sud, et notre amour de la justice, notre souci de la liberté individuelle et notre désir de sauvegarder la dignité de l'homme afin d'atténuer les dangers graves et croissants que fait courir la politique des gouvernements de l'Afrique du Sud nous obligent à vous soumettre une fois de plus cette question pour que vous adoptiez des mesures, et, je l'espère, des mesures efficaces pour la cause de la paix.

9. A la réunion du 4 décembre 1963 [1078ème séance], le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution [S/5471^{4/}] qui engageait tous les Etats à se conformer aux dispositions de la résolution du 7 août [S/5386^{5/}], priait instamment le Gouvernement de l'Afrique du Sud de cesser l'application de ses mesures discriminatoires et répressives, réprovait le fait, de la part de l'Afrique du Sud, de ne pas avoir donné suite aux appels lancés par l'Assemblée

^{3/} Ibid., dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

^{4/} Ibid., dix-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1963.

^{5/} Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1963.

Africa to liberate all persons subject to restrictions for having opposed apartheid; solemnly calling on all States to cease forthwith the sale and shipment of equipment and materials for the manufacture and maintenance of arms and ammunition in South Africa; requesting the Secretary-General to create a small group of recognized experts to examine methods of resolving the situation, inviting the South African Government to avail itself of the assistance of the group, and requesting the Secretary-General to make a report to the Security Council not later than 1 June 1964.

10. We now have before us a report dated 20 April by the Secretary-General [S/5658 and Corr.1 and Add. 1-2] ^{6/} in pursuance of that resolution, and that report contains as an annex the report submitted by the Group of Experts whose chairman was Mrs. Alva Myrdal. We have also before us the Report of the Special Committee on the Policies of apartheid of the Government of the Republic of South Africa contained in document S/5621, submitted 25 March, and document S/5707 of 25 May 1964. ^{7/}

11. Not only the people of Africa but also the peoples of the whole world are constantly alarmed and have become restless over events in South Africa. Their attention is therefore drawn to the deliberations of the Security Council on this serious matter. What action you will take at this meeting should be meaningful for the peace of Africa and the world.

12. Today the fate of eleven men now on trial hangs in the balance because of their opposition to the racial policies of South Africa—racial policies which this Council by all of its resolutions has deprecated as being contrary to the Principles and Purposes of the Charter.

13. On a number of occasions the peoples of the world have appealed to the conscience of the Government and the white people of South Africa. The response has been negative. If some slight pangs of conscience have occasionally been discernible, they have been insignificant compared with the monstrous dimensions of the crime against all humanity which is being committed before our eyes.

14. During the Security Council debate in November 1963 on the policy of apartheid of the Government of South Africa carried out in spite of the Council resolution of 7 August, South Africa has increased its repressive campaign and brought to trial about twelve Africans accused of sabotage. I mentioned then [1073rd meeting] that although the indictment of these men was quashed by the judge, the accused were not released but were re-arrested and kept in solitary confinement. I tried to describe the appalling conditions under which these prisoners existed in the gaols of South Africa, citing reports published in the Manchester Guardian weekly of 31 October 1963 and The New York Times of 26 October 1963. The General Assembly's resolution [1881 (XVIII)], adopted by 106 votes, calling on South Africa to abandon the trial and release the accused,

^{6/} Ibid., Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

^{7/} Also issued as documents A/5692 and A/5707 respectively (see Official Records of the General Assembly, Nineteenth Session, Annexes).

générale et le Conseil de sécurité, demandait à l'Afrique du Sud de libérer toutes les personnes soumises à des restrictions pour s'être opposées à la politique d'apartheid, demandait solennellement à tous les Etats de mettre fin immédiatement à la vente et à l'expédition d'équipements et de matériels destinés à la fabrication ou à l'entretien d'armes et de munitions en Afrique du Sud, priait le Secrétaire général de créer un petit groupe d'experts éminents chargé d'étudier les méthodes qui permettraient de régler la situation, invitait le Gouvernement de la République sud-africaine à faire appel à l'assistance de ce groupe et priait le Secrétaire général de faire rapport au Conseil de sécurité le 1er juin 1964 au plus tard.

10. Nous disposons maintenant d'un rapport en date du 20 avril [S/5658 et Corr.1 et Add.1 et 2^{6/}] que le Secrétaire général a établi en application de cette résolution, et qui contient en annexe le rapport soumis par le Groupe d'experts, présidé par Mme Alva Myrdal. Nous avons également devant nous le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine, contenu dans les documents S/5621, du 25 mars, et S/5717, du 25 mai 1964^{7/}.

11. Non seulement les peuples d'Afrique, mais ceux du monde entier aussi s'inquiètent et s'impatientent de voir ce qui se passe en Afrique du Sud. C'est donc l'attention de tous les peuples qui se porte sur les débats que le Conseil de sécurité consacre à ce grave problème. Les mesures que vous prendrez éventuellement à cette réunion ne pourront manquer d'avoir des répercussions sur le maintien de la paix en Afrique et dans le monde.

12. Aujourd'hui, devant le tribunal qui les juge, le sort de 11 hommes est incertain, parce qu'ils se sont opposés à la politique raciale de l'Afrique du Sud, cette politique raciale que, dans toutes ses résolutions, le Conseil a désapprouvée parce qu'elle est contraire aux buts et aux principes de la Charte.

13. A plusieurs reprises, les peuples du monde ont fait appel à la conscience du gouvernement et de la population blanche d'Afrique du Sud. Il n'y a pas eu de réaction. Si l'on a pu discerner parfois une légère inquiétude, ces remords sont insignifiants si on les compare à la monstruosité du crime contre l'humanité tout entière qui se commet devant nous.

14. Au moment même où en novembre 1963 le Conseil de sécurité examinait la politique d'apartheid que poursuivait le Gouvernement de la République sud-africaine en dépit de la résolution du 7 août, l'Afrique du Sud a intensifié sa campagne de répression et traîné une douzaine d'Africains devant les tribunaux sous l'inculpation de sabotage. J'avais indiqué alors [1073^{ème} séance] que, malgré le non-lieu rendu par le juge, ces inculpés n'avaient pas été relâchés, mais avaient été arrêtés à nouveau, emprisonnés et mis au secret. J'ai essayé de décrire les conditions effroyables dans lesquelles ces détenus vivaient dans les geôles de l'Afrique du Sud, citant à l'appui les nouvelles publiées dans l'hebdomadaire Manchester Guardian du 31 octobre, et dans le New York Times du 26 octobre 1963. L'Afrique du

^{6/} Ibid., dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

^{7/} Publiés également sous les cotes A/5692 et A/5707 respectivement (voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes).

was ignored. Finally, I noted, and I note again, that this cruel and melancholy situation has frustrated the hopes and aspirations of the African population, and since no internal means exist by which a change for the better can be effected, the conclusion is inescapable that we face the imminent menace of a clash which is likely to be both violent and embittered by overtones of racial animosity. Herein lies the clear and present threat to international peace and security, which no amount of special pleading cloaked with the vocabulary of moderation can disguise. A race war in South Africa would inevitably involve the rest of the continent and, almost certainly, in view of the ideological implications of such a conflict, the rest of the world.

15. It is of great interest that at the resumption of the Rivonia trial, Mr. Nelson Mandela explained: "I have cherished the ideal of a democratic and free society in which all persons live together in harmony and with equal opportunities." He went on to observe that whatever action he and his people took was forced upon them by the attitude of the South African Government. He added that there was "no way opened to the African people to succeed in their struggle against the principle of white supremacy. All lawful modes of expressing opposition to this principle were closed by legislation".

16. I thank the Security Council for its response to our appeals on the last two occasions although we have felt that your response has not gone far enough. Members of the Security Council, up to the present we have not seen any indication on the part of the South African Government of a willingness to change its course for the better. Instead, bigotry and obstinacy have become more evident. This hardening of attitude may be largely the result of the quickening economic activity in South Africa which has coincided with the sharp decline in the country's prestige abroad, and which has encouraged the plausible but basically immoral argument that although we abhor the policy of a government, we see nothing wrong in pouring in that country substantial investments. No one expects every overseas investor to scrutinize and reconcile with his deepest principles the policies of the Government to whose future prosperity he may be making what to him seems a negligible contribution. But at least one may cherish the hope that business leaders who proclaim their abhorrence of apartheid will pause now and then to ponder the direct nature of the support which the companies they own or help to control may be giving to those determined to perpetuate that policy. The purpose of investment is profit and there is nothing wrong in that, but profits reaped at too high a cost in human suffering surely should not rest well on one's conscience.

17. Let me here record the thanks and appreciation of all Africans to the Secretary-General of the United Nations, to His Holiness Pope Paul VI, to many Heads of Government, philosopher Martin Buber and Mr. Harm Hazaz and all others who have appealed to the

Sud n'a tenu aucun compte de la résolution [1881 (XVIII)] de l'Assemblée générale, adoptée par 106 voix, où l'Assemblée lui demandait de mettre fin au procès et de libérer les accusés. Enfin, j'ai fait observer, et je fais encore observer, que cette situation cruelle et lamentable a réduit à néant les espoirs et les aspirations de la population africaine, et, puisqu'il n'existe aucun moyen interne d'améliorer cette situation, on ne peut que conclure qu'il y a menace imminente d'un conflit qui, selon toute vraisemblance, sera marqué par la violence et exacerbé par l'animosité raciale poussée à l'extrême. C'est cela qui, aujourd'hui, constitue à l'évidence cette menace contre la paix et la sécurité internationales, que ne saurait cacher aucun argument particulier enrobé dans une phraséologie toute teintée de modération. Une guerre raciale en Afrique du Sud se communiquerait inévitablement au reste du continent africain et presque certainement au reste du monde en raison des incidences idéologiques d'un tel conflit.

15. Il est caractéristique de noter qu'à la reprise du procès de Rivonia M. Nelson Mandela a déclaré: "J'ai cru à l'idéal d'une société démocratique et libre où tous les hommes vivent dans l'harmonie et jouissent des mêmes droits." Il a ajouté que les décisions que lui et ses frères pourraient être amenés à prendre leur étaient imposées par l'attitude du Gouvernement de la République sud-africaine. Il a ensuite fait observer que "le peuple africain n'avait aucun moyen de réussir dans sa lutte contre le principe de la suprématie blanche. Des lois ont été promulguées pour supprimer tous les moyens légaux d'exprimer une opposition à ce principe."

16. Je remercie le Conseil de sécurité d'avoir répondu à nos deux derniers appels, bien qu'à notre avis il ne se soit pas prononcé avec assez de vigueur. Messieurs les membres du Conseil de sécurité, rien ne nous indique jusqu'à présent que le Gouvernement sud-africain ait marqué son désir de modifier sa politique dans le bon sens. Bien au contraire, le fanatisme et l'obstination s'affirment davantage. Ce raidissement de son attitude peut, dans une large mesure, résulter de l'accélération de l'activité économique en Afrique du Sud, qui a coïncidé avec la baisse vertigineuse du prestige de ce pays à l'étranger; certains semblent en effet prêter une oreille complaisante à l'argument plausible mais foncièrement immoral selon lequel on peut avoir en horreur la politique d'un gouvernement sans trouver à redire à l'accumulation des investissements dans ce pays. Nul ne s'attend qu'un investisseur étranger passe au crible la politique d'un gouvernement à la prospérité future duquel il apporte une contribution qui lui paraît négligeable et cherche à la concilier avec ses principes les plus chers. Mais on peut du moins espérer que les grands chefs d'entreprise qui proclament leur dégoût de l'apartheid prendront le temps de réfléchir à la nature directe du soutien que les sociétés qu'ils possèdent ou qu'ils dirigent peuvent apporter à ces hommes qui sont déterminés à poursuivre cette politique. Quiconque investit recherche un profit et il n'y a là rien de répréhensible, mais le profit obtenu au prix de souffrances humaines trop élevées devrait certainement rester sur la conscience de celui qui le récolte.

17. Je tiens ici à exprimer la reconnaissance et la gratitude de tous les Africains au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à S. S. le pape Paul VI, à de nombreux chefs de gouvernement, au philosophe Martin Buber, à M. Harm Hazaz et à

Government of South Africa to abandon the Rivonia trials and liberate the African leaders. These appeals, I feel certain, have been directed also on behalf of all humanity.

18. I am sorry to say that, so far, there has been no evidence that would encourage us to believe that these appeals are being heeded or that they will be. As a matter of fact, the reply of the South African Government of 15 May 1964 to the appeal of the Secretary-General does not give comfort but accelerates our fears that the worst may happen to these men.

19. Mr. President and members of the Security Council, the very method of the trials confounds us. It is certainly, in the words of the International Commission of Jurists, "not worthy of a civilized jurisprudence".

20. In the first instance, the sabotage bill, under which these men are being tried, is a hollow mockery. Let us put aside the plain fact that the penalties it imposes are harsh to the point of barbarity. Let us forget, if you wish, that in the passage of this bill the Government, again in the words of the International Commission of Jurists, reduced "the liberty of the citizens to a degree not surpassed by the most extreme dictatorships of the Left or the Right". There have been mistaken, misguided and unnecessarily brutal laws in the past, and I fear there will be again, especially where it is reasoned by the advocates of the legislation that sovereignty and national survival are involved. But what stamps the sabotage bill with the brand of unprecedented infamy is that it is—I quote the International Commission of Jurists once more—"a determined and ruthless attempt to enforce the doctrine of apartheid". It protects, not the State or the citizens, but a minority bent on preserving its own tyranny and the privileges that go with it. If one supports apartheid, he has no reason to fear the sabotage bill, for all the drastic powers which it confers. If one breathes a word of criticism of apartheid, he may find himself enmeshed in the bill's provision as in a net of steel; and the only means of extracting oneself from that net may be through the grisly climax of a journey to the scaffold, where the hangman's noose awaits you.

21. We must not forget that the persons, now accused of responsibility for 192 acts of sabotage carried out or planned, will, if the Government of South Africa has its way, receive the death penalty under legal definitions which give sabotage so broad an interpretation that it may include virtually anything that the Government decides one should not do.

22. Let me emphasize again that we are here confronted not with the first, nor do I suppose with the last, unjust law to reach the statute books of countries claiming to be civilized; but surely this is the only time in recent history that a Government has gone to such savage judicial extremes to keep in permanent bondage a large group of its own nationals whose only

tous ceux qui ont demandé au Gouvernement de la République sud-africaine de renoncer au procès de Rivonia et de libérer les dirigeants africains. Ces appels, j'en suis convaincu, ont été lancés également au nom de l'humanité tout entière.

18. J'ai le grand regret de dire que jusqu'à aujourd'hui rien ne nous permet de croire que ces appels ont été entendus ou le seront. De fait, la réponse que le Gouvernement de la République sud-africaine a faite le 15 mai 1964 à l'appel du Secrétaire général ne nous rassure pas, mais nous fait davantage encore craindre le pire pour ces hommes.

19. Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil de sécurité, la procédure même de ces procès nous bouleverse. Certainement, pour reprendre les termes employés par la Commission internationale de juristes, elle "n'est pas digne d'un droit civilisé".

20. Tout d'abord, la loi sur la répression du sabotage, en vertu de laquelle ces hommes sont jugés, est une insulte à la décence la plus élémentaire. Négligeons le fait que les peines qu'elle impose sont dures jusqu'à en être barbares. Oublions même, si vous le voulez, qu'en promulguant cette loi le gouvernement, pour reprendre encore les termes de la Commission internationale de juristes, "porte atteinte à la liberté de la personne à un point qui n'a pas été surpassé par les dictatures les plus extrêmes de gauche ou de droite". Il y a eu dans le passé des lois peu judicieuses, injustes et inutilement brutales, et il y en aura encore, je le crains, surtout dans les cas où les partisans de ces lois invoquent dans leur argumentation la souveraineté et l'existence même de la nation. Mais ce qui marque la loi sur la répression du sabotage d'une infamie dont on ne connaît pas d'exemple, c'est qu'elle constitue (et je cite une fois de plus la Commission internationale de juristes) "le point culminant de tentatives résolues et impitoyables visant à mettre en vigueur la doctrine de l'apartheid". Elle ne protège pas l'Etat ou les citoyens, mais elle protège une minorité décidée à préserver sa propre tyrannie et les privilèges qui l'accompagnent. Quiconque est partisan de l'apartheid n'a aucune raison de craindre la loi sur la répression du sabotage, quelque illimités que soient les pouvoirs qu'elle confère. Quiconque, par contre, ose prononcer une critique de l'apartheid peut se trouver pris dans le réseau des articles de la loi comme dans un filet d'acier; et le seul moyen de se libérer de ce filet peut être ce sombre instant suprême de la marche vers l'échafaud où l'attend la corde du bourreau.

21. Nous ne devons pas oublier que, si le Gouvernement de l'Afrique du Sud reste libre de faire ce qu'il veut, les personnes qui sont aujourd'hui accusées d'être responsables de 192 actes de sabotages préparés ou exécutés seront condamnées à mort en application de définitions juridiques auxquelles on donne une interprétation si large que peut tomber sous leur coup à peu près tout ce que le gouvernement décide que l'on ne doit pas faire.

22. Il ne s'agit pas ici, j'y insiste une fois de plus, de la première ni probablement de la dernière loi injuste qui s'inscrit dans la législation de pays qui se prétendent civilisés; mais c'est certainement la première fois dans l'histoire qu'un gouvernement se livre à des excès judiciaires si cruels qu'il maintienne en prison perpétuelle un nombre important

real offence is the colour of their skin.

23. There is no need for me to harp on the sorry manner in which this law has been enforced in South Africa—the physical maltreatment of the accused and of witnesses, the use of nicely refined methods of torture as a means of extracting evidence, and so on. What is detestable, what is intolerable, what should cause any decent human being to rise in a convulsion of indignation against this law, is the purpose for which it was devised, the evil ends which it seeks to promote, the utterly unnatural compartmentation of the human family which it is intended to achieve and the unspeakable individual miseries which are concomitant to its half-hidden design.

24. This is not the first time the South African Government has employed tactics of this kind to justify apartheid, and to provide some seeming basis of logic to defend practices which are manifestly indefensible under what should be, especially in this Council, the overriding logic of simple human rights and the age-old precepts of morality by which mankind has always striven to be guided.

25. We have witnessed just recently the tragic spectacle of the setting up of the first "bantustan" in the Transkei, where devious constitutional sleights of hand brought into power an administration pledged to the destruction of the rights which most of the voters had supported in the "general" election, and where arrogant white men still live in segregated ease in a capital of a supposedly autonomous state. There even the Bantu Prime Minister finds the doors of the best hotels and restaurants closed against him.

26. All this is a desperate attempt to win some measure of world approval, small though it might be, as the conspiracy to ensure apartheid's passage into the company of accepted and partly forgiven aberrations of history, which have included the slave trade and colonialism proceeds.

27. I return to a detailed survey of the peculiar and distressing features of the sabotage trial not, as I say, because I wish to establish a deftly balanced legal case, but because what one might call the methodology of apartheid demands some attention.

28. Thus, we have it on record that several witnesses gave evidence for the prosecution after being promised that release from jail would be the reward for their co-operation. In some cases the right of the accused to confront those who were their accusers was dispensed with, and some of the most damaging testimony for the State was given by people who were shown to have had to endure, when under arrest, physical and mental ordeals which must have impaired their will to resist hostile interrogation.

29. It is my prayer that both the sabotage law, and the manner in which the police are directed to apply its almost savage provisions will be humanized; but I wish to stress once again that, even under laws much less casually phrased and much more generously administered, the gross evil of apartheid would

de ses propres ressortissants dont, en fait, le seul crime est la couleur de leur peau.

23. Point n'est besoin pour moi de m'attarder sur la manière lamentable dont cette loi est appliquée en Afrique du Sud, les mauvais traitements auxquels sont soumis les accusés et les témoins, l'emploi de tortures raffinées pour arracher des aveux, etc. Ce qui est détestable et intolérable, ce qui devrait provoquer chez tout être humain doté d'une conscience un sursaut d'indignation contre cette loi, c'est le but pour lequel elle a été conçue, les fins criminelles qu'elle cherche à atteindre, le compartimentage contre nature de la famille humaine qu'elle est destinée à créer et les souffrances individuelles indicibles que ne peut manquer de provoquer l'intention à peine cachée du législateur.

24. Ce n'est pas la première fois que le Gouvernement de la République sud-africaine utilise des procédés de ce genre pour justifier l'apartheid et fournir un semblant de fondement logique à des pratiques qui sont manifestement indéfendables si l'on se réfère, comme il se doit, tout particulièrement au Conseil, à la logique des simples droits de l'homme à laquelle nul ne peut se dérober et aux préceptes séculaires de moralité dont l'humanité a toujours cherché à s'inspirer.

25. Tout récemment, nous avons été témoins de ce tragique spectacle qu'a été la création du premier "bantoustan" dans le Transkei, où un tour de passe-passe constitutionnel a porté au pouvoir une administration décidée à détruire les droits que la plupart des électeurs avaient soutenus dans l'élection "générale", et où les blancs arrogants vivent encore isolés dans leur confort, en plein milieu de la capitale d'un Etat prétendument autonome. Dans cette réserve, même le Premier Ministre bantou se voit fermer les portes des meilleurs hôtels et restaurants.

26. Il s'agit là d'une tentative désespérée pour obtenir quelque caution, si petite soit-elle, dans le monde, à mesure que progresse la conspiration qui vise à faire entrer l'apartheid parmi les erreurs acceptées et en partie pardonnées par l'histoire, où l'on a connu notamment la traite des esclaves et le colonialisme.

27. J'en reviens à une étude détaillée des caractéristiques particulières et angoissantes de ce procès de sabotage, non, je l'ai dit, parce que je souhaite présenter sur le plan juridique une cause savamment étayée, mais parce qu'il est indispensable d'examiner attentivement les méthodes de l'apartheid.

28. C'est ainsi qu'il nous est indiqué que plusieurs personnes ont témoigné en faveur de l'accusation après avoir reçu la promesse que leur libération de prison serait la récompense de leur coopération. Dans certains cas, le droit qu'ont les accusés d'être confrontés avec leurs accusateurs ne leur a pas été reconnu, et certains des témoignages les plus accablants pour les accusés ont été portés par des personnes dont on a la preuve qu'elles ont dû supporter en prison des souffrances physiques et mentales qui ont dû diminuer leur volonté de résistance à des interrogatoires hostiles.

29. Je fais des vœux pour que soient humanisées et la loi sur la répression du sabotage et la manière dont la police, selon les instructions qu'elle reçoit, doit appliquer des dispositions proches de la sauvagerie; mais je tiens à répéter une fois de plus que, même avec des lois rédigées en des termes beaucoup

remain, the area of injustice would be still staggering in its extent, although here and there it might weigh upon a few exceptional persons—the chief leaders of the opposition to apartheid—with some relaxation of the present oppressive fury. But we shall not heal this open sore in Africa through legislation. We shall only heal it by a supreme recovery of moral health on the part of some Members of this world Organization, and on the part of those defenders of Western culture and tradition in Africa who take the view that they are its sole properly qualified heirs.

30. Note that the Chief Justice of South Africa acquitted a number of those persons who were accused, although many were subsequently rearrested, on the grounds that insufficient evidence had been brought against them. This itself beclouds these proceedings. It is a further indication that if the justice of holding fast to apartheid were given a fair trial even in the land of its birth, it might soon become a dead ideology.

31. Lately there has been increased pressure brought on South Africa for the revision of its ninety-day detention clause. A considerable part of this pressure has been exerted by certain internal forces within South Africa itself. Nineteen South African religious leaders—Christians, Jews and Moslems—have urged the Government to desist from further execution of this clause. In addition, South African Catholic bishops have issued a statement condemning the Government's Bantu Law Amendment Bill restricting the movements of Africans as a "negation of social morality and Christian thinking". They further expressed concern that law and order should be maintained, and justice and a spirit of charity permeate all relationships.

32. Moved by the inhumane conditions under which detainees are held in solitary confinement, sixty medical experts, some of whom have worked with the detainees, sent an appeal to the South African Government urging it to reappraise its ninety-day detention clause. In their statement of appeal, they noted that from psychiatric studies on the behaviour of political prisoners who have been subjected to prolonged periods of solitary confinement, intense distress and impairment of certain mental functions are brought about as a result of such solitary experience.

33. One of the doctors present at the 7 February 1964 trials reported, for instance, that studies revealed that "persons kept in isolation were highly susceptible to suggestions, were apt to change their views, and tried to please the persons they came into contact with". This doctor had reached this conclusion when treating one former detainee and after having interviewed four others.

34. At the same trial on 10 February 1964, a professor of psychology and head of the Department of Psychology at the University of Cape Town said that he observed that evidence obtained from people under these conditions would be tantamount to evidence obtained under duress. He said further that the intellec-

moins désinvoltes et administrées avec beaucoup plus de générosité, ce mal inique qu'est l'apartheid demeurerait et le nombre des personnes frappées par l'injustice serait encore atterrant si, même çà et là, l'injustice ne devait accabler qu'un petit nombre de personnalités — les principaux chefs de l'opposition à l'apartheid — et si la rage d'oppression actuelle devait se calmer un peu. Mais ce n'est pas au moyen de lois que nous cicatriserons cette plaie ouverte en Afrique. Nous ne la guérirons que par un redressement total de la santé morale de certains Etats Membres de l'Organisation mondiale et de ceux des défenseurs de la culture et de la tradition occidentales en Afrique qui estiment qu'ils en sont les seuls héritiers qualifiés.

30. Il convient de noter que le Président de la Cour suprême de l'Afrique du Sud, reconnaissant l'insuffisance des preuves apportées, a acquitté un certain nombre des inculpés, encore que par la suite beaucoup d'entre eux aient été arrêtés de nouveau. Ce fait en soi condamne le procès. C'est un signe de plus que, si la doctrine de l'apartheid était jugée en toute équité même dans le pays où elle a pris naissance, ce ne serait plus bientôt qu'une idéologie morte.

31. Depuis quelque temps, des démarches de plus en plus nombreuses ont été faites auprès du Gouvernement de l'Afrique du Sud pour l'amener à réviser la clause relative à la détention de 90 jours. Une part considérable de ces démarches est le fait de certaines forces internes en Afrique du Sud. Dix-neuf chefs religieux d'Afrique du Sud — chrétiens, juifs et musulmans — ont instamment prié le Gouvernement de renoncer à l'application de cette clause. De plus, les évêques catholiques d'Afrique du Sud ont publié une déclaration où ils condamnaient le projet de loi portant modification de la législation relative aux Bantous, qui restreint la liberté de mouvement des Africains; pour eux, c'est la "négarion de la morale sociale et de l'esprit chrétien". Ils ont indiqué en outre qu'ils se préoccupaient du maintien de l'ordre public et ils ont rappelé que toutes les relations humaines doivent être empreintes de justice et de charité.

32. Emus par les conditions inhumaines dans lesquelles les détenus sont emprisonnés et mis a secret, 60 experts médicaux, dont certains ont soigné les détenus, ont lancé un appel pressant au Gouvernement de la République sud-africaine, attirant son attention sur la clause relative à la détention de 90 jours. Dans leur appel, ils notaient que des études psychiatriques du comportement des prisonniers politiques soumis à des périodes prolongées de mise au secret ont montré que cette longue solitude provoquait chez eux une angoisse intense et altérait certaines fonctions mentales.

33. L'un des docteurs présents aux procès du 7 février 1964 a signalé par exemple que "les personnes maintenues dans l'isolement étaient excessivement perméables aux suggestions, avaient tendance à modifier leurs vues et s'efforçaient de plaire aux personnes avec qui elles avaient des contacts". Ce docteur était parvenu à cette conclusion après avoir soigné un ancien détenu et en avoir interrogé quatre autres.

34. Au même procès, le 10 février 1964, un professeur de psychologie, directeur de l'Institut de psychologie de l'Université du Cap, a exposé que, selon ses observations, les témoignages obtenus de personnes soumises à de telles conditions équivalaient à des témoignages obtenus par la contrainte. Il a ajouté

tual function which seems to suffer is the capacity for reasoning time and time again, and that another effect of isolation was that it tended to lead to hyper-suggestibility.

35. It has further been reported that on 21 January 1964, five "ninety-day" detainees were committed to mental institutions and two more had been placed under observation and care at a mental hospital on the advice of two doctors.

36. Although Prime Minister Verwoerd has discredited the evidence of these medical experts, their reports should be given all necessary attention. It will be recalled that political prisoners who were detained in the concentration camps of Nazi Germany and who were subjected to similar inhumane treatments suffered from similar mental conditions. It should also be noted that these mental conditions occur after a prolonged period of physical torture. Evidence obtained under such conditions could hardly be considered in the opinion of an informed body as that of a sane person.

37. The Special Committee has therefore recommended to the Security Council that the Council demand that the South African Government should:

"(a) Refrain from the execution of persons sentenced to death under arbitrary laws providing the death sentence for offences arising from opposition to the Government's racial policies;

"(b) End immediately trials now proceeding under these arbitrary laws, and grant an amnesty to all political prisoners whose only crime is their opposition to the Government's racial policies;

"(c) Desist immediately from taking further discriminatory measures; and

"(d) Refrain from all other actions likely to aggravate the present situation." [S/5717, para. 2.]

38. The Special Committee has further recommended that the Security Council should especially request all States which maintain close relations with the South African Government to do all in their power, separately and collectively, to urge the South African Government to comply with its demands.

39. What is needed now is action by the Security Council.

40. My colleagues and I would hope that you will accord favourable consideration to these recommendations. For my own part I would add that not only does the conduct of the South African Government in its drafting and passage of certain laws, and its use of them without regard to the most elementary principles of civilized jurisprudence, constitute an offence against the dignity of man which should be abhorrent to us all, but that offence is rendered the more heinous by the despicable character of the cause which those who commit this offence, and persist in continuing it, are pledged to serve. Here we have a case not only of an evil law, but an evil law placed wantonly in the hands of evilly disposed men, as an instrument of calculated oppression.

41. A significant feature of this repression by the South African Government is that under Proclamation

que la fonction intellectuelle qui semble être altérée est la capacité de poursuivre un raisonnement et qu'un autre effet de l'isolement est de provoquer l'hypersuggestibilité.

35. On a signalé en outre que, le 21 janvier 1964, cinq personnes détenues au secret pendant 90 jours avaient été internées dans des établissements pour malades mentaux et que deux autres avaient été placées en observation et en traitement dans un hôpital psychiatrique sur le conseil de deux médecins.

36. Bien que le premier ministre Verwoerd ait mis en doute le témoignage de ces médecins, il faut accorder toute l'attention voulue à leurs rapports. On se rappellera que les prisonniers politiques détenus dans les camps de concentration de l'Allemagne nazie et soumis à des traitements inhumains comparables ont souffert de troubles mentaux analogues. Il convient de noter également que ces troubles mentaux se produisent après une période prolongée de torture physique. Aucun organe informé ne saurait admettre que des témoignages obtenus dans de telles conditions proviennent d'une personne saine d'esprit.

37. C'est pourquoi le Comité spécial a recommandé au Conseil de sécurité d'exiger du Gouvernement sud-africain:

"a) [Qu'il renonce] à l'exécution des personnes condamnées à mort en vertu de lois arbitraires prévoyant la peine capitale pour des infractions résultant d'une opposition à la politique raciale du gouvernement;

"b) [Qu'il mette] fin immédiatement aux procès en cours intentés en vertu de ces lois arbitraires et accorde l'amnistie à tous les prisonniers politiques dont le seul crime est de s'opposer à la politique raciale du gouvernement;

"c) [Qu'il cesse] immédiatement de prendre de nouvelles mesures discriminatoires; et

"d) [Qu'il s'abstienne] de toute autre action pouvant aggraver la situation actuelle. [S/5717, par. 2.]

38. Le Comité spécial a recommandé en outre au Conseil de sécurité de demander spécialement à tous les Etats qui entretiennent des relations étroites avec le Gouvernement sud-africain de faire tout ce qui est en leur pouvoir, individuellement et collectivement, pour obliger le Gouvernement sud-africain à se conformer à ses demandes.

39. Il faut maintenant que le Conseil de sécurité agisse.

40. Mes collègues et moi-même voulons espérer que vous donnerez une suite favorable à ces recommandations. J'ajouterai pour ma part que non seulement la manière dont le Gouvernement sud-africain rédige et promulgue certaines lois et l'usage qu'il en fait au mépris des principes les plus élémentaires d'un droit civilisé constituent une offense à la dignité de l'homme et devraient nous être en horreur à tous, mais que ce crime est rendu plus odieux encore par l'infamie de la cause que se sont engagés à servir ceux qui commettent ce crime et le perpétuent. Nous nous trouvons ici non pas seulement devant une loi inique, mais devant une loi inique mise, dans une intention mauvaise, entre les mains d'hommes animés du désir de faire le mal et pour qui ce sera un instrument d'oppression calculée.

41. Il vaut la peine de noter qu'un des moyens de répression employés par le Gouvernement sud-

400 of 1960, which is still in force in the Transkei, any non-commissioned officers of the South African Police or Defence Force may arrest, without warrant, any person for interrogation concerning any offence, or intention to commit an offence, under any law in force in South Africa and the person so arrested may be detained indefinitely.

42. Even more repressive is the General Law Amendment Act of 1963, which in Section 4 provides for the indefinite detention of persons on completion of their prison sentences and Section 17 of the same law which provides for the arrest and detention of persons without warrant and without trial for consecutive periods of ninety days at a time.

43. Under these laws, the South African Government has been able to arrest law-abiding citizens on mere suspicion or conjecture. It has been able to hold those arrested in solitary confinement for consecutive ninety-day periods. It has been able to torture them both physically and mentally. The mere thought that a person can be arrested on mere suspicion and held indefinitely in such inhumane conditions, without trial, is, to say the least, most offensive to the sensibilities of man.

44. The nations of the world have expressed their condemnation of such inhumane treatment of anyone, even when the person so affected is a proved enemy.

45. In South Africa the inevitable result of prolonged detention and solitary confinement may be that the prisoner either dies from physical torture, as in the case of Mr. Ngudle, or his mind becomes deranged, as in the case of several hundred Africans now living in mental institutions in South Africa.

46. Even when they are eventually brought to trial the trial procedure violates some of the most fundamental concepts of a fair trial. The accused are not permitted counsel of their choice and even the counsels selected operate in fear, for they are subject to arrest if, in the opinion of the State, the counsel has, through consultations with his client, obtained information which the State regards as useful.

47. The witnesses presented by the State on its behalf present another interesting phenomenon in the trial process in South Africa.

48. The role of a witness as we have come to know it is to testify to what he has seen, heard, or otherwise knows about a particular thing. But the persons produced by the South African Government to testify on its behalf have been persons who themselves had been arrested and detained in solitary confinement and subjected to daily torture in an attempt to get them to say in court what the prosecution desired. I consider that a person who has been exposed to physical and mental torture for such a long period of time can scarcely be regarded as a competent witness.

49. What is more, no adequate opportunity is given the accused to cross-examine the witness thoroughly because on some occasions the witnesses are hooded. Several articles of the Universal Declaration of Human Rights are thus being flagrantly violated.

africain est qu'aux termes de la proclamation 400 de 1960, encore en vigueur dans le Transkei, tout sous-officier de la police ou de la force de défense d'Afrique du Sud est habilité à arrêter, sans mandat d'arrêt, toute personne qu'il désire interroger au sujet d'un délit qu'elle a commis ou a l'intention de commettre, tombant sous le coup de toute loi en vigueur en Afrique du Sud; et la personne ainsi arrêtée peut être détenue indéfiniment.

42. La répression est encore plus rigoureuse aux termes de la General Law Amendment Act de 1963 qui stipule, à l'article 4, que les personnes ayant purgé leur peine de prison peuvent être encore détenues pendant une durée illimitée, et qui prévoit, à l'article 17, l'arrestation et la détention de personnes sans mandat d'arrêt ni jugement pendant des périodes de 90 jours consécutifs.

43. Au moyen de ces lois, le Gouvernement sud-africain a pu arrêter sur un simple soupçon ou une simple conjecture des citoyens qui n'avaient commis aucune infraction. Il a pu les garder détenus au secret pendant des périodes de 90 jours consécutifs. Il a pu les torturer aussi bien physiquement que moralement. La seule pensée qu'une personne puisse être arrêtée sur un simple soupçon et détenue indéfiniment sans jugement dans des conditions aussi inhumaines révolte, pour ne pas dire plus, la sensibilité humaine.

44. Les nations du monde entier ont condamné expressément un traitement aussi inhumain, quelle qu'en soit la victime et fût-elle un ennemi avéré.

45. En Afrique du Sud, le résultat inévitable de cette détention prolongée au secret est soit la mort due aux tortures physiques, comme ce fut le cas de M. Ngudle, soit l'aliénation mentale, comme dans le cas des plusieurs centaines d'Africains qui se trouvent maintenant placés dans des établissements psychiatriques d'Afrique du Sud.

46. Même lorsque ces prisonniers passent en jugement, la procédure suivie viole certains des préceptes les plus fondamentaux de l'équité. Les accusés ne sont pas autorisés à choisir leur avocat, et les avocats désignés opèrent eux-mêmes sous la crainte, car ils sont passibles de prison si l'Etat estime que l'avocat, au cours de ses entretiens avec son client, a obtenu des renseignements que l'Etat juge utiles.

47. La procédure judiciaire en Afrique du Sud se caractérise aussi par la façon dont l'Etat présente des témoins pour soutenir l'accusation.

48. Le rôle d'un témoin, tel que nous l'entendons aujourd'hui, est de témoigner de ce qu'il a vu, entendu, ou appris de toute autre manière, au sujet d'un fait particulier. Mais les personnes que le Gouvernement sud-africain fait citer pour l'accusation sont des personnes qui, elles-mêmes, ont été arrêtées, détenues au secret et soumises à des tortures quotidiennes destinées à les amener à dire ce que l'accusation veut qu'elles disent. J'estime qu'une personne qui a été soumise pendant si longtemps à la torture physique et morale ne peut guère être considérée comme un témoin valable.

49. Ce qui est plus grave encore, c'est que l'accusé n'a pas toujours la possibilité d'interroger contradictoirement le témoin, car dans certaines occasions le visage des témoins est caché. Il y a donc violation flagrante de plusieurs articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

50. Let me recall a point which I have tried to make several times in the course of my remarks. We are reviewing not merely a law which is open to criticism, but the doctrine of which that law is the ugly offspring. Today, apartheid is directed against the Blacks and the coloured people. Tomorrow, if it is allowed to spread as a disease which reaches in some areas epidemic proportions, it might be turned against other races. I urge all of you here, whatever your ethnic background, whatever the colour of your skin, to approach this problem, and this burdensome responsibility, with one thought in your minds: "There, but for the grace of God, go I."

51. Racial laws in South Africa may for ever shut the doors to those against whom they are directed. Unless one is white he can never hope for justice. Injustice is hard to bear quietly. Injustice unevenly shared becomes insufferable.

52. Because some persons have been sentenced to death under these arbitrary laws and the trial of Mr. Mandela, Mr. Sisulu and others has just ended and sentences may be pronounced against them shortly, my colleagues and I, on behalf of all Africa, urge the Security Council, as a humanitarian act, to take appropriate action without delay to save the lives of Africans whose only crime is opposition to apartheid.

53. The Secretary-General, pursuant to paragraph 6 of the Security Council resolution of 4 December 1963 [S/5471], announced the appointment of four internationally renowned personalities. He asked the Government of South Africa to provide facilities for the group of experts to visit South Africa in the discharge of its responsibilities under the resolution which you, Mr. President and members of the Council, had approved.

54. The Government of South Africa, as in every instance in the past, advised the Secretary-General of its refusal to receive the group. These representatives were, in the opinion of the Government of South Africa, "not independent and impartial observers". This is indeed an unfair accusation by South Africa.

55. Further, the South African Government, in a letter to the President of the Security Council dated 22 May 1964, charges that the report of the experts "consists to a large extent of a number of inaccuracies, distortions and erroneous conclusions on false premises which do little credit to the reputation of the authors" [S/5723].^{8/}

56. The Group of Experts has revealed that, because of the refusal of the Government of South Africa to grant it permission to visit South Africa, it limited its activities to interviews with leaders of African organizations in New York and London. It reports that there are three developments which have caused a further deterioration in the situation in South Africa. The first is the passage, on 18 February 1964, of the

^{8/} See Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

50. Permettez-moi de revenir sur un aspect de la question que j'ai essayé de souligner à plusieurs reprises au cours de mes observations. Le Conseil de sécurité s'occupe non pas seulement d'une loi qui donne lieu à critiques, mais aussi de la doctrine qui alimente cette loi. Aujourd'hui, l'apartheid est dirigée contre les noirs et les gens de couleur. Demain, si on laisse se propager cette maladie qui peut dans certaines régions atteindre les proportions d'une épidémie, elle pourra être utilisée contre d'autres races. Vous tous qui êtes ici, quelle que soit votre origine ethnique ou la couleur de votre peau, je vous conjure d'aborder ce problème et cette lourde responsabilité avec une seule pensée à l'esprit: "Sans la grâce de Dieu, tel serait mon sort."

51. Les lois raciales de l'Afrique du Sud peuvent dresser des barrières qui ne s'ouvriront jamais à ceux contre qui ces lois sont dirigées. Quiconque n'est pas blanc ne peut espérer la justice. Il est difficile de supporter l'injustice sans se regimber; l'injustice inégalement répartie devient insupportable.

52. C'est parce que certaines personnes ont été condamnées à mort en application de lois arbitraires, c'est parce que le procès de M. Mandela, de M. Sisulu et d'autres accusés vient de se terminer et qu'ils seront peut-être condamnés à bref délai que mes collègues et moi-même, parlant au nom de l'Afrique tout entière, nous conjurons le Conseil de sécurité de prendre immédiatement, dans un acte humanitaire, les mesures qui pourront sauver la vie d'Africains dont le seul crime est leur opposition à l'apartheid.

53. Le Secrétaire général, en application du paragraphe 6 de la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 décembre 1963 [S/5471], a annoncé la désignation de quatre personnalités de réputation internationale. Il a demandé au Gouvernement de l'Afrique du Sud de donner au Groupe d'experts les moyens de visiter l'Afrique du Sud pour qu'il puisse s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes aux termes de la résolution que vous, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil, avez adoptée.

54. Le Gouvernement sud-africain, comme il l'a toujours fait dans le passé, a informé le Secrétaire général qu'il refusait de recevoir le Groupe d'experts sur son territoire. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a estimé que ces représentants n'étaient pas des "observateurs indépendants et impartiaux". C'est là de sa part une accusation injuste.

55. En outre, le Gouvernement sud-africain, dans une lettre adressée le 22 mai 1964 au Président du Conseil de sécurité, accuse les experts d'avoir rédigé un rapport qui "comprend une bonne part d'inexactitudes, de déformations et de conclusions erronées, fondées sur de fausses prémisses, qui font peu honneur à la réputation de ses auteurs". [S/5723].^{8/}

56. Le Groupe d'experts a indiqué que, le Gouvernement d'Afrique du Sud lui ayant refusé la permission de visiter l'Afrique du Sud, il avait borné ses activités à des entretiens avec des dirigeants d'organisations africaines à New York et à Londres. Le Groupe d'experts a déclaré dans son rapport que trois faits nouveaux ont encore aggravé la situation en Afrique du Sud. Le premier est l'adoption, le

^{8/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

Bantu Laws Amendment Act which prescribes additional measures to deny millions of Africans elementary rights of employment, residence and movement in large areas of the country. The second is that South Africa has extended its policy of racial discrimination into South West Africa and has announced a plan to intensify it. The third is the intensification of repressive measures, carrying the death sentence.

57. The Group of Experts is of the considered opinion that as "a primary principle of first importance",

"The future of South Africa should be settled by the people of South Africa—all the people of South Africa—in free discussion. There can be no settlement and no peace while the great majority of the people are denied the fundamental freedom to participate in decisions on the future of their country. We are convinced that a continuation of the present position including a denial of just representation must lead to violent conflict and tragedy for all the people of South Africa. We wish, therefore, to emphasize the first and basic principle that all the people of South Africa should be brought into consultation and should thus be enabled to decide the future of their country at the national level." [S/5658, para. 8.]

58. In order to bring this about, the report continues, efforts should be directed to the establishment of a national convention fully representative of the entire population of South Africa, in the hope of establishing a new course for the future of that country; world opinion and the growing insistence on positive action should now be directed to the achievement of this purpose.

59. In reviewing the principal factors in the present situation in South Africa, the Group of Experts listed two main factors. The first is the mounting international condemnation of the racial policy of the South African Government and the growing determination of the African States to take positive action against South Africa's racial discrimination. The second is the military preparation of the South African Government (in *The New York Times*, in its issue of 4 June, reported the increased construction of military airfields) together with repressive action and legislation which could leave many South Africans with the conviction that they have no means of resistance other than violence.

60. The experts cited numerous appeals of the United Nations to the South African Government culminating in resolution 1761 (XVII) adopted by the General Assembly on 6 November 1962 by a vote of 67 in favour, 16 against and 23 abstentions, condemning South Africa's racial policies. It was the first time a resolution had been adopted against South Africa by the General Assembly with more than a two-thirds majority vote.

61. Since then the Security Council and the overwhelming majority of the Member States have adopted further resolutions against the detention and trial of political leaders and the sale of armaments and ammunition to South Africa, and have expressed con-

18 février 1964, de la loi portant modification de la législation relative aux Bantous, qui prescrit de nouvelles mesures visant à priver des millions d'Africains du droit élémentaire de travailler, de résider et de se déplacer dans de vastes régions du pays. Le deuxième est que l'Afrique du Sud a étendu sa politique de discrimination raciale au Sud-Ouest africain et a annoncé un plan d'intensification de cette politique. Le troisième est l'intensification des mesures répressives comportant la peine de mort.

57. Le Groupe d'experts considère, après une étude approfondie, qu'en tant que "principe fondamental de première importance":

"L'avenir de l'Afrique du Sud doit être réglé par le peuple de l'Afrique du Sud, tout le peuple de l'Afrique du Sud, au cours de discussions libres. Il ne peut y avoir ni règlement ni paix tant que la grande majorité des habitants est privée du droit fondamental de participer aux décisions concernant l'avenir du pays. Nous sommes convaincus que le maintien de la situation actuelle, et notamment le refus d'assurer une représentation équitable, aboutira fatalement à un conflit violent et à une tragédie pour tout le peuple de l'Afrique du Sud. C'est pourquoi nous tenons à souligner, en tant que premier principe fondamental, que les consultations devraient réunir tout le peuple de l'Afrique du Sud, qui pourrait ainsi décider de l'avenir de son pays à l'échelon national." [S/5658, par. 8.]

58. Les auteurs du rapport poursuivent en déclarant que, pour y parvenir, des efforts devraient être faits vers l'établissement d'une convention nationale pleinement représentative de la population tout entière d'Afrique du Sud, dans l'espoir de tracer une nouvelle voie pour l'avenir du pays; l'opinion mondiale et l'insistance de plus en plus grande avec laquelle elle demande une action positive devraient maintenant être orientées vers la réalisation de cet objectif.

59. Examinant les principaux éléments de la situation actuelle en Afrique du Sud, le Groupe d'experts en a particulièrement retenu deux. Le premier est la condamnation internationale croissante de la politique raciale du Gouvernement sud-africain et la détermination grandissante des Etats africains de prendre des mesures positives contre la discrimination raciale en Afrique du Sud. Le deuxième est les préparatifs militaires du Gouvernement sud-africain (le *New York Times*, dans son numéro du 4 juin, annonçait la construction d'aérodromes militaires de plus en plus nombreux) joints à une action et à une législation répressives qui peuvent donner à beaucoup de Sud-Africains la conviction de n'avoir aucun moyen de résistance si ce n'est la violence.

60. Les experts ont cité les nombreux appels lancés par les Nations Unies au Gouvernement sud-africain, dont l'aboutissement a été la résolution 1761 (XVII) adoptée le 6 novembre 1962, où l'Assemblée générale, par 67 voix contre 16, avec 23 abstentions, condamnait la politique raciale de l'Afrique du Sud. Pour la première fois, l'Assemblée générale adoptait une résolution condamnant l'Afrique du Sud à une majorité de plus des deux tiers.

61. Depuis lors, le Conseil de sécurité et la majorité écrasante des Etats Membres ont adopté d'autres résolutions contre la détention et la mise en jugement de dirigeants politiques, contre la vente d'armes et de munitions à l'Afrique du Sud, et ils ont condamné

demnation of South Africa's racial policies in strong terms. The report noted that supporters of these utterances and resolutions have included States with the closest ties with South Africa.

62. The report reminds us that the Council of Ministers of the Organization of African Unity had come to the most painful conclusion, that, in as much as the Government of South Africa had disregarded all peaceful efforts to secure the abandonment of its apartheid policy, total sanctions represented the only reassuring means of resolving the situation peacefully. Accordingly, the Council of Ministers had called upon the trading partners of South Africa to "desist from the encouragement they are giving to apartheid through their investments and their trade relations with the Pretoria Government" [S/5658, para. 94].

63. However, the report reveals that foreign reserves in South Africa have more than tripled since 1961 and so has its gold reserves amounting to £248 million. British investment has risen to a grand total of £1,000 million while American investment has risen by 25 per cent. South Africa's exports also rose in 1963 by nearly 50 per cent above the 1962 figures.

64. These experts have warned that, with this increased economic vigour of the South African Government, the dangers of violent conflict have been accelerated. It cited as an example the recent announcement by the South African Government's Minister of Finance, Dr. Donges, on 16 March 1964, that South Africa's defence budget was raised to a record of £155 million—£26 million more than in the current year. He told the South African Parliament that "the 25 per cent increase in defence expenditure is to discourage foreign aggression" [*ibid.*, para. 27].

65. This economic development, the report indicates, has caused the Government of South Africa to pursue with more resoluteness, blindness and madness, its policy on apartheid and, "to supplement its massive powers of suppression by increased financial allocations for repressive action" [*ibid.*, para. 21].

66. Against the background of this military increment, crisis and threatening conflict, the report has indicated the need for a national convention. You will recall that at my last appearance, I had indicated that should such a crisis come, it would most likely involve all Africa, but because ideologies are already committed on the matter of apartheid, it would surely involve the rest of the world.

67. We see in this report a detailed account of conditions which you, as members of the Security Council, have known all along and some of which we have mentioned here in the two previous series of meetings on this matter.

68. We welcome the experts' report because it is the product of another effort you have made along the lines of showing respect for human dignity.

en termes vigoureux la politique raciale de l'Afrique du Sud. Il est fait mention dans le rapport que parmi les Etats qui ont soutenu ces déclarations et ces résolutions figurent des Etats qui ont les liens les plus étroits avec l'Afrique du Sud.

62. Il nous est rappelé dans le rapport que le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine avait dû, à son grand regret, conclure que, le Gouvernement de l'Afrique du Sud ayant fait fi de tous les efforts pacifiques faits pour obtenir de lui l'abandon de la politique d'apartheid, les sanctions de tous ordres représentaient le seul moyen donnant quelque espoir de trouver une solution pacifique à cette situation. C'est pourquoi le Conseil des ministres a adressé un appel aux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud pour qu'ils "mettent un terme à l'encouragement qu'ils apportent à la poursuite de l'apartheid par leurs investissements et par leurs relations commerciales avec le gouvernement de Pretoria" [S/5658, par. 94].

63. Néanmoins, le rapport révèle que les réserves de devises de l'Afrique du Sud ont plus que triplé depuis 1961, de même que les réserves d'or, qui ont atteint 248 millions de livres sterling. Les investissements britanniques sont montés jusqu'au total impressionnant de 1 milliard de livres sterling, et les investissements américains ont augmenté de 25 p. 100. De même, en 1963, les exportations de l'Afrique du Sud se sont accrues de près de 50 p. 100 par rapport aux chiffres de 1962.

64. Les experts nous mettent en garde; cette augmentation de la vigueur économique du Gouvernement sud-africain accroît les risques d'un conflit violent. Ils citent à l'appui la récente déclaration de M. Donges, ministre des finances du Gouvernement sud-africain, qui, le 16 mars 1964, a annoncé que le budget de la défense de l'Afrique du Sud était porté au chiffre jamais atteint de 155 millions de livres, soit 26 millions de plus que pour l'exercice en cours. Il a indiqué au Parlement sud-africain "l'augmentation de 25 p. 100 du budget de la défense [était] destinée à décourager l'agression étrangère" [*ibid.*, par. 27].

65. Selon le rapport, ce développement économique a poussé le Gouvernement sud-africain à appliquer sa politique d'apartheid avec plus de résolution, d'aveuglement et de déraison, et à "compléter ses pouvoirs massifs d'oppression par des ouvertures de crédits accrues en vue de l'action répressive" [*ibid.*, par. 21].

66. Dans ce climat de crise, de menace de conflit, de renforcement de la puissance militaire, les auteurs du rapport ont indiqué qu'il était nécessaire de réunir une convention nationale. Vous vous rappellerez que, lors de ma dernière intervention, j'avais exprimé l'avis que, dans le cas où une crise éclaterait, elle s'étendrait vraisemblablement à l'Afrique tout entière et que, des idéologies étant déjà en cause dans la question de l'apartheid, le reste du monde serait entraîné dans le conflit.

67. Nous trouvons dans ce rapport un exposé détaillé de conditions que vous, en tant que membres du Conseil de sécurité, connaissez depuis toujours; nous-mêmes en avons mentionné certaines lors des deux précédentes séries de séances consacrées à cette question.

68. Nous sommes satisfaits du rapport des experts parce qu'il est le fruit d'un nouvel effort que vous avez fait dans le sens du respect de la dignité de l'homme.

69. We support the recommendation of the Group of Experts calling for the meeting of a national convention in which all races, groups and organizations in South Africa will be represented and where there should be free discussion. We believe that this recommendation is democratic and underlines the wisdom in providing for a medium of communication in a country where communication between the Government and the majority of its population is non-existent. The loss of communication between groups of people, nations and Governments has been in the past a contributing cause for the breakdown of law and order in human society and has brought about in this century two world wars.

70. Nevertheless, despite our support for these recommendations, the attitude of South Africa in rejecting the report of the experts leaves no room for doubt that the implementation of that recommendation is beyond the realm of reality. To add insult to injury the South African Prime Minister has re-expressed his Government's determination to keep South Africa as a white State.

71. Under the circumstances, I think we are left with no alternative but to urge the Security Council to apply economic sanctions as the only peaceful recourse left open to resolve the issue and remove that threat to international peace and security.

72. I turn then to the question of sanctions.

73. On 6 November 1962, General Assembly resolution 1761 (XVII), calling for sanctions, was passed by more than two thirds of the Member States.

74. The Heads of State and Government of the Organization of African Unity asked for sanctions at the Addis Ababa Summit Conference and appealed to all Member States of the United Nations, particularly those States which trade with South Africa, to implement the General Assembly resolution of 6 November 1962.

75. Opposition to sanctions has developed in some countries on the basis of arguments that sanctions would be illegal, that sanctions would be impractical, or that sanctions would hurt those whom they were intended to benefit.

76. But, Mr. President and members of the Security Council, economic sanctions against South Africa are legal because apartheid as practised in South Africa has in fact become a threat to international peace and security.

77. That a threat to the peace does indeed exist was clearly implied by the Security Council resolutions of 7 August and 4 December 1963, and the only reasonable conclusion to be drawn from the fact that the actual words "threat to the peace" did not appear in the resolutions was that certain permanent members of the Council resisted the use of the words. On this particular point, the experts declared:

"The Security Council in December 1963, expressed its strong conviction that 'the situation in

69. Nous appuyons la recommandation du Groupe d'experts préconisant la réunion d'une convention nationale où seront représentés toutes les races, tous les groupes et toutes les organisations d'Afrique du Sud et où la discussion devra se dérouler en toute liberté. Nous estimons que cette recommandation est d'inspiration démocratique et qu'elle insiste sur la sagesse qu'il y aurait à créer un moyen de communication dans un pays où il n'existe pas de communication entre le gouvernement et la majorité de la population. La rupture des communications entre groupes d'êtres humains, de nations et de gouvernements est la cause qui a contribué dans le passé à la désintégration de l'ordre public dans la société humaine et a provoqué deux guerres mondiales au cours de ce siècle.

70. Mais, si nous donnons notre appui à ces recommandations, nous devons reconnaître que l'attitude de l'Afrique du Sud, qui rejette le rapport des experts, ne nous laisse aucun doute sur l'impossibilité d'appliquer cette recommandation. Pour porter l'impudence à son comble, le Premier Ministre d'Afrique du Sud a répété une fois de plus que son gouvernement était déterminé à maintenir l'Afrique du Sud sous sa forme d'Etat blanc.

71. Dans ces circonstances, je crois qu'il ne nous reste pas d'autre solution que de demander instamment au Conseil de sécurité d'appliquer des sanctions économiques, seul recours pacifique qui nous reste pour résoudre ce problème et écarter cette menace à la paix et à la sécurité internationales.

72. J'en viens donc maintenant à la question des sanctions.

73. Le 6 novembre 1962, la résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale, demandant des sanctions, a été adoptée par plus des deux tiers des Etats Membres.

74. A la Conférence au sommet d'Addis-Abéba, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine ont demandé que des sanctions soient prises et ils ont invité tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, particulièrement ceux qui font du commerce avec l'Afrique du Sud, à se conformer à la résolution adoptée le 6 novembre 1962 par l'Assemblée générale.

75. Dans quelques pays, certains se sont opposés aux sanctions en faisant valoir que des sanctions seraient illégales et impossibles à appliquer, ou encore que les sanctions nuiraient à ceux qu'elles sont censées aider.

76. Or, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil de sécurité, les sanctions économiques appliquées à l'Afrique du Sud sont légales parce que l'apartheid, telle qu'elle est pratiquée dans ce pays, est, de fait, devenue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

77. De toute évidence, les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité le 7 août et le 4 décembre 1963 sous-entendent qu'il existe bien une menace à la paix, et la seule explication raisonnable du fait que les mots mêmes "menace à la paix" ne figurent pas dans les résolutions est que certains membres permanents du Conseil se sont opposés à l'emploi de ces termes. Sur ce point particulier, les experts ont déclaré:

"En décembre 1963, le Conseil de sécurité s'est déclaré fermement convaincu que "la situation en

South Africa is seriously disturbing international peace and security'. This situation has deteriorated further due to the actions of the South African Government. If no satisfactory reply is received from the South African Government by the stipulated date, the Security Council, in our view, would be left with no effective peaceful means for assisting to resolve the situation, except to apply economic sanctions." [S/5658, para. 121.]

78. No one should dismiss the strong probability of imminent violence if the situation remains as it is now. The annual military expenditure and build-up of the armed forces of the Government of South Africa are far in excess of the defensive requirements of that Government. The report of the Secretary-General's Group of Experts indicates the possibility of violence and notes that the recent declarations and actions of the South African Government rule out any possibility of negotiation.

79. Further, there are adequate provisions of the United Nations Charter which permit the imposition of sanctions. I have already mentioned the existence of the threat to peace and there has clearly been a persistent violation by South Africa of the principles contained in the Charter.

80. As to the impracticability of sanctions, that has recently been adequately answered at the International Conference on Economic Sanctions against South Africa held in London. At that Conference it was shown that, whilst there would be economic losses accruing to the individual countries which are involved in trade with South Africa, the losses resulting from a campaign of total economic sanctions would be very small compared with those inevitably accruing if South Africa were to explode into full scale racial war. The Conference noted that such sanctions would require the full and active participation of certain members of the Security Council and other trading States, so as to prevent evasion by South Africa of the effects of sanctions by diverting its trade.

81. It was the opinion of that Conference that the economy of South Africa is clearly vulnerable to economic sanctions. For example, 30 per cent of the chemicals consumed in South Africa, is imported; so is 43 per cent of the engineering and transport equipment; and 52 per cent of the petroleum and coal products.

82. The Conference further showed that the dependence of total trade on the South African economy is extremely small and indicated clearly that the rest of the world would not suffer noticeably from disruption of its trade with South Africa.

83. In the opinion of the expert economists attending the International Conference world trade and payments would not suffer any serious effects from the cessation of the sale of South African gold, and, whilst South African gold production accounts for more than 70 per cent of newly mined gold outside of the Soviet area, it represents a very small annual addition to the total international reserves. They drew the conclusion that, since economic sanctions would be temporary, the stopping of South African gold sales should do little damage to the international liquidity system. We recognize that States with much investment would suffer some loss, but the experts at the International

Afrique du Sud trouble gravement la paix et la sécurité internationales". Cette situation s'est encore aggravée du fait des actions du Gouvernement sud-africain. Si aucune réponse satisfaisante ne parvient du Gouvernement sud-africain à la date fixée, le Conseil de sécurité, à notre avis, n'aurait plus aucun moyen pacifique efficace d'aider à résoudre la situation si ce n'est d'appliquer les sanctions économiques." [S/5658, par. 121.]

78. Il serait insensé de nier la probabilité de violences imminentes si la situation reste telle qu'elle est maintenant. Les dépenses militaires annuelles et le renforcement des forces armées du Gouvernement sud-africain dépassent de loin ce qu'exige la défense de l'Etat. Le rapport du Groupe d'experts nommés par le Secrétaire général indique la possibilité de violences et note que les déclarations et les actions récentes du Gouvernement sud-africain écartent toute possibilité de négociation.

79. De plus, il y a suffisamment de dispositions dans la Charte des Nations Unies qui autorisent l'imposition de sanctions. J'ai déjà mentionné l'existence de la menace à la paix et il est évident que l'Afrique du Sud n'a cessé de violer les principes contenus dans la Charte.

80. Pour ce qui est de l'impossibilité d'appliquer des sanctions, cette objection a été bien réfutée à la Conférence internationale des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud qui vient de se tenir à Londres. Il a été prouvé à cette conférence que, s'il est certain que l'économie des divers pays qui font du commerce avec l'Afrique du Sud subirait des pertes, celles qu'entraînerait une campagne de sanctions économiques totales seraient minimales par comparaison avec les pertes que causerait inévitablement l'explosion en Afrique du Sud d'une guerre totale entre races. La Conférence a noté que l'application de telles sanctions exigerait la participation entière et active de certains membres du Conseil de sécurité et d'autres Etats commerçants afin d'empêcher que l'Afrique du Sud ne se soustraie aux effets des sanctions en détournant ses échanges vers d'autres pays.

81. La Conférence a exprimé l'opinion que l'économie de l'Afrique du Sud est nettement vulnérable aux sanctions économiques. C'est ainsi que l'Afrique du Sud importe 30 p. 100 des produits chimiques qu'elle consomme, 43 p. 100 de l'équipement mécanique et du matériel de transport, et 52 p. 100 des produits pétroliers et du charbon qu'elle utilise.

82. En outre, la Conférence a montré que le commerce mondial était peu tributaire de l'économie sud-africaine et elle a prouvé à l'évidence que le reste du monde ne souffrirait guère de l'interruption de ses échanges avec l'Afrique du Sud.

83. De l'avis des économistes qui ont participé à la Conférence internationale, l'arrêt des ventes d'or sud-africain n'aurait pas de graves répercussions sur le commerce et les paiements du monde; si la production sud-africaine d'or entre pour plus de 70 p. 100 dans la quantité d'or nouvellement extrait, non compris la zone soviétique, elle n'apporte qu'une très faible augmentation aux réserves internationales totales. Les économistes en ont conclu que, puisque les sanctions économiques seraient temporaires, l'arrêt des ventes d'or sud-africain aurait peu d'effets néfastes sur le système des liquidités internationales. Nous reconnaissons, certes, que les Etats qui ont

Conference felt that, even on the most pessimistic assumptions, such problems could be overcome.

84. They concluded that, for the principal industrial countries having trade relations with South Africa, no vital national issues are at stake and that these countries cannot convincingly plead economic disaster as a reason against supporting sanctions.

85. Some of the business groups in these four countries which do business in South Africa have expressed the fear that if sanctions are not enforced simultaneously by all, some of these businesses might lose without the objective of sanctions being achieved. We are in full agreement with this view. The African States hope that business groups in all countries clearly understand that the continuance of trade with South Africa may in the future bring them losses far greater than their present gains. Many of these business groups have interests in countries which have already decided to adopt, and have adopted, economic sanctions against South Africa itself.

86. Our respective African Governments have full confidence in the reports of the Secretary-General's Group of Experts, the Special Committee on the Policies of apartheid of the Government of the Republic of South Africa, and the International Conference on economic sanctions against South Africa. Our respective Governments strongly emphasize that the programme of sanctions should only be maintained until apartheid has been ended, and we believe that this could be well within a reasonable period. For our objective is only to produce a sufficient breakdown of the operation of the South African economy to create a situation in which apartheid would be brought to an end.

87. It has been said with apparent seriousness that the effect of economic sanctions would be to hurt more those that sanctions are calculated to benefit. But the Africans are used to privation and are prepared for more. It is they who have repeatedly asked for sanctions. They have expressed the belief that a relatively short, if sharp, sacrifice is preferable to an indefinite period of suffering. As one observer has noted, if the possibility of injury or death were an irresistible argument against resistance to wrong and cruelty, surely the flag of the Third Reich would be flying in Paris and London, in Rome and Washington, D.C., and perhaps everywhere else. Therefore, let us not again bring up in any of our debates whether sanctions will hurt the non-whites of South Africa. Of course they will. But this is a truth falsely stressed by just those people whose interest in South Africa never seems to extend beyond opposing all enforcement of change.

88. Let me quote Chief Luthuli again on this point. I had the occasion to do so last year in my statement before the Council on 1 August 1963 [1051st meeting]. In his passionate plea to British workers, he said:

investi de grosses sommes subiraient des pertes, mais les experts qui ont siégé à la Conférence internationale ont estimé que, même dans l'hypothèse la plus pessimiste, ces difficultés pourraient être surmontées.

84. Ils ont conclu qu'aucun problème vital ne se posait dans le cas des grands pays industriels qui ont des relations commerciales avec l'Afrique du Sud et que ces pays ne convaincraient personne s'ils invoquaient le désastre économique pour justifier leur opposition aux sanctions.

85. Certains groupes industriels dans les quatre pays qui font des affaires en Afrique du Sud ont exprimé la crainte que, si les sanctions ne sont pas appliquées simultanément par tous les pays, certaines entreprises pourraient subir des pertes sans que l'objectif recherché soit atteint. Nous partageons entièrement ce point de vue. Les Etats africains espèrent que les groupements d'affaires dans tous les pays se rendent bien compte que le maintien d'échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud peut dans l'avenir leur causer des pertes beaucoup plus élevées que leurs profits actuels. Nombre de ces groupes industriels ont des intérêts dans des pays qui ont déjà décidé d'appliquer et ont appliqué des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud.

86. Les gouvernements des pays africains ont pleinement confiance dans les rapports du Groupe d'experts désignés par le Secrétaire général, du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine et de la Conférence internationale des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Nos gouvernements insistent sur le fait que l'application du programme de sanctions devrait cesser dès la disparition de l'apartheid et nous sommes convaincus que cette disparition pourrait se produire dans un délai raisonnable. Notre objectif est en effet seulement d'interrompre suffisamment le fonctionnement de l'économie sud-africaine pour créer une situation où l'apartheid prendrait fin.

87. Certains ont prétendu avec une apparence de sérieux que les sanctions économiques auraient un effet préjudiciable surtout pour ceux en faveur desquels elles sont conçues. Mais les Africains sont habitués aux privations et sont prêts à en accepter davantage. Ce sont eux qui n'ont cessé de réclamer des sanctions. Ils ont exprimé leur conviction qu'un sacrifice relativement court, même s'il est pénible, est préférable à une période de souffrance d'une durée indéfinie. Comme l'a noté un observateur, si le risque de mort ou de blessure était un argument irrésistible pour déconseiller de résister à l'injustice et à la cruauté, il est certain que le drapeau du IIIème Reich flotterait à Paris et à Londres, à Rome et à Washington, et peut-être partout ailleurs. Ne soulevons donc pas dans notre débat la question de savoir si les sanctions causeront des dommages à la population non blanche d'Afrique du Sud. Elle en souffrira, nous en sommes certains. Mais c'est là une vérité sur laquelle insistent perpétuellement ces personnes mêmes qui semblent ne s'intéresser à l'Afrique du Sud que pour s'opposer à toute action qui provoquerait un changement.

88. Permettez-moi, à ce sujet, de citer une fois de plus le chef Luthuli. J'ai eu l'occasion de le faire dans ma déclaration du 1er août 1963 devant le Conseil [1051ème séance]. Dans son appel passionné aux travailleurs britanniques, il a dit:

"Urge that you and your Government be not deterred from any action by the excuse often advanced by our oppressors that boycotts and sanctions will bring to us blacks more sufferings than the whites. We are committed to sufferings that will lead to freedom—as it has been the lot of all oppressed people before us from time immemorial."

89. In conclusion, Mr. President and members of the Security Council, these matters rest squarely in your hands. Let me remind you that the African States seek no special advantage, nor desire any undue advantage taken of the South African Government as it has for too long done to our African brothers. We do not desire a resolution of a wish and not of a will. The Security Council, above all else, can provide the world with an instrument by which humanity can defeat the despotism of the racist Government of Premier Verwoerd and support it with free and self-respecting men. In Africa you will be measured not by your words but by your deeds.

90. Secretary-General U Thant recently expressed a profound utterance in Algeria:

"Let no one in Africa or anywhere else harbour for a moment any illusion that any practice of racial discrimination has any future anywhere on this Continent or can long survive here. Discrimination against an African anywhere on this Continent is an insult to every African in whatever country. Indeed it is an insult to men of goodwill everywhere. Those who would cultivate racial discrimination must bear this in mind: they are cultivating trouble and they can only reap disaster."

91. Finally, there must be no liberty in wrong-doing. The accident of birth should not determine whether a group of people should be entitled to fundamental human rights. The liberty of each person is essential to human dignity and human happiness.

92. Even though the decision required of you in these circumstances may cause pain or loss, we urge you to do what you ought to do because it is the only right thing to do.

93. May I close with a statement of Daniel Webster:

"If the true spark of religious and civil liberty be kindled, it will burn. Human agency cannot extinguish it. Like the earth's central fire, it may be smothered for a time; the ocean may overwhelm it; mountains may press it down; but its inherent and unconquerable force will heave both the ocean and the land, and at some time or another, in some place or another, the volcano will break out and flame to heaven."

94. Please permit me, Mr. President, to reserve the right to intervene again should I deem it essential to do so.

95. Mr. ROGERS-WRIGHT (Sierra Leone): I should like to begin, Sir, by congratulating you on your elevation to the post of President of this great body. My delegation is confident that you will discharge your

"Je vous en conjure, il ne faut pas que vous ou votre gouvernement renonciez à agir sous le prétexte, souvent invoqué par nos oppresseurs, que nous autres noirs souffririons plus que les blancs des boycottages et des sanctions. Nous nous sommes engagés à souffrir pour gagner la liberté, partageant ainsi le sort de tous les peuples opprimés depuis les temps immémoriaux."

89. Je conclurai, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil de sécurité, en vous disant que le problème est entre vos mains. Je tiens à vous rappeler que les Etats africains ne recherchent aucun avantage spécial et ne désirent pas non plus pousser à l'excès leur avantage au détriment du Gouvernement sud-africain, lui qui, pendant trop longtemps, a exploité son avantage à l'égard de nos frères africains. Nous ne voulons pas d'une résolution qui exprimerait un vœu et non une volonté d'agir. Plus que tout autre organe, le Conseil de sécurité peut donner au monde l'instrument grâce auquel l'humanité peut vaincre le despotisme du gouvernement raciste du premier ministre Verwoerd avec l'aide d'hommes libres vivant dans la dignité. En Afrique, vous serez jugés non sur vos paroles, mais sur vos actes.

90. Le Secrétaire général, U Thant, vient de prononcer en Algérie ces paroles lourdes de sens:

"Que personne, en Afrique ou ailleurs, ne s' imagine un instant que la discrimination raciale soit une politique d'avenir sur ce continent ou puisse durer longtemps. La discrimination au détriment d'un Africain dans un pays de ce continent est une insulte pour tous les Africains de tous les pays. En fait, c'est une insulte pour tous les hommes de bonne volonté dans le monde entier. Ceux qui voudraient cultiver la discrimination raciale doivent se rappeler ceci: ils sèment la tempête et ne peuvent récolter que le désastre."

91. Enfin, nul ne doit être libre de mal agir. Le hasard de la naissance ne devrait pas déterminer si tel ou tel groupe d'êtres humains peut jouir des droits fondamentaux de l'homme. La liberté de l'individu est indispensable pour la dignité et le bonheur de l'humanité.

92. Même si la décision que nous sollicitons de vous dans ces circonstances peut causer de la souffrance ou des pertes, nous vous conjurons de faire ce que vous devez faire parce que c'est le seul acte de justice qui s'impose.

93. Je terminerai en citant ces paroles de Daniel Webster:

"Si la vraie flamme de la liberté religieuse et civile est allumée, elle brûlera. La main de l'homme ne peut l'éteindre. Comme le feu au centre de la terre, elle peut être étouffée pour un temps; l'océan peut la recouvrir; les montagnes peuvent l'accabler; mais sa force inhérente et invincible soulèvera l'océan et la terre, et le moment viendra où le volcan entrera en éruption et lancera ses flammes au firmament."

94. Permettez-moi, Monsieur le Président, de me réserver le droit d'intervenir à nouveau, s'il me paraît indispensable de le faire.

95. M. ROGERS-WRIGHT (Sierra Leone) [traduit de l'anglais]: J'aimerais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence de ce grand corps. La délégation du

onerous duties in a manner befitting a worthy son of Africa, particularly at this time when the Security Council has been called upon to discuss the vexed question of apartheid in South Africa.

96. Permit me also, Mr. President and members of the Security Council, to express to you my gratitude and the appreciation of my Government for your inviting me and my delegation, at our request, to participate in the discussions of the burning question of apartheid now before the Security Council.

97. Since 1952 the racial policies of the Government of the Republic of South Africa have been before the General Assembly and the Security Council, and a number of resolutions have been adopted condemning the policy of apartheid and its odious manifestations and calling upon the Government of the Republic of South Africa to comply with the spirit of the Charter of the United Nations and the letter of the many resolutions which have been adopted in condemnation of this general policy of racial discrimination.

98. I do not intend to repeat here all the very cogent arguments which have been advanced in support of the contention that the practice of the policies of apartheid in Africa during the middle of the twentieth century, without question constitutes a serious threat to international peace and security.

99. These resolutions have also called upon the Government of South Africa to release all persons who have been imprisoned, interned or subjected to other restrictions on account of their being opposed to the Government's policy of apartheid. As late as December 1963, this matter came up before this Council and the Council adopted a resolution [S/5471] on 4 December 1963, operative paragraph 2 of which urgently requests the Government of the Republic of South Africa to cease forthwith its continued imposition of discriminatory and repressive measures which are contrary to the Principles and Purposes of the Charter and which are in violation of its obligations as a Member of the United Nations and of the provisions of the Universal Declaration of Human Rights. In operative paragraph 3 it condemned the non-compliance by the Government of the Republic of South Africa with the appeals contained in the resolutions of the General Assembly and the Security Council. In operative paragraph 4 the Security Council called upon the Government of the Republic of South Africa to liberate all persons imprisoned, interned or subjected to other restrictions for having opposed the policy of apartheid.

100. Despite this resolution, and in flagrant contempt of its provisions, the Government of the Republic of South Africa has brought charges against the nationalist leaders of the struggling masses of South Africa, charges based on arbitrary laws which flout the principles and tenets of the United Nations Charter and which have been declared by this body as unjust.

101. In March of this year three of these nationalist leaders were sentenced to death as a result of trials based on charged framed under those iniquitous laws. These men are now awaiting the execution of these

Sierra Leone est convaincue que vous vous acquitterez dignement de vos lourdes fonctions, en noble fils de l'Afrique, particulièrement en ce moment où le Conseil de sécurité est saisi de la question si souvent débattue de l'apartheid en Afrique du Sud.

96. Permettez-moi également, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil de sécurité, de vous exprimer ma gratitude et la reconnaissance de mon gouvernement pour nous avoir invités, moi et ma délégation, sur notre demande, à participer à l'examen de cette question brûlante de l'apartheid dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi.

97. Depuis 1952, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité s'occupent du problème de la politique raciale du Gouvernement de la République sud-africaine, et ces organes ont adopté un certain nombre de résolutions qui condamnent la politique d'apartheid et ses odieuses manifestations, et invitent le Gouvernement de la République sud-africaine à se conformer à l'esprit de la Charte des Nations Unies et à la lettre des nombreuses résolutions qui ont été adoptées pour condamner cette politique générale de discrimination raciale.

98. Je n'ai pas l'intention de répéter ici tous les arguments très pertinents qui ont été avancés à l'appui de l'idée que la mise en pratique de l'apartheid en Afrique au milieu du XXème siècle constitue sans aucun doute une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

99. Ces résolutions ont également demandé au Gouvernement de l'Afrique du Sud de libérer toutes les personnes qui avaient été emprisonnées, internées ou soumises à d'autres restrictions parce qu'elles s'étaient opposées à la politique d'apartheid du gouvernement. A une date aussi récente que décembre 1963, cette question est revenue devant le Conseil qui, le 4 décembre 1963, a adopté une résolution [S/5471], selon le paragraphe 2 de laquelle le Conseil prie instamment le Gouvernement de la République sud-africaine de cesser immédiatement l'application de ses mesures discriminatoires et répressives, qui sont contraires aux principes et aux buts de la Charte et qui violent ses obligations de Membre de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Aux termes du paragraphe 3, le Conseil réprovoque le fait, de la part du Gouvernement de la République sud-africaine, de ne pas avoir donné suite aux appels contenus dans les résolutions susmentionnées de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Au paragraphe 4, le Conseil de sécurité demande au Gouvernement sud-africain de libérer toutes les personnes emprisonnées, internées ou soumises à d'autres restrictions pour s'être opposées à la politique d'apartheid.

100. Malgré cette résolution, et faisant ouvertement fi de ses dispositions, le Gouvernement de la République sud-africaine a lancé des accusations contre les chefs nationalistes des masses sud-africaines qui luttent pour leur liberté, accusations portées en application de lois arbitraires qui sont une insulte aux principes et aux doctrines de la Charte des Nations Unies et dont le Conseil a condamné l'injustice.

101. En mars de cette année, trois de ces chefs nationalistes ont été condamnés à mort à la suite de procès intentés sur la base d'accusations montées de toutes pièces en vertu de ces lois iniques. Ces

sentences. In further flagrant violation of these resolutions, the Government of the Republic of South Africa is now proceeding with the Rivonia trials of Nelson Mandela, Walter Sisulu and seven others, and the pronouncement of judgement is now anxiously awaited and the eyes of the world are upon us, waiting and watching to see whether this world Organization will remain silent and let these people die.

102. It is therefore clear to my delegation that the situation in South Africa has not only defied solution but has considerably worsened, and that, as a consequence, international peace and security are seriously endangered.

103. Urgent, deliberate and mandatory action by this Council is needed if the execution of the African nationalists already condemned is to be prevented. In this connexion the Security Council adopted a resolution [S/5386] on 7 August 1963, in which it was stated that the Security Council was "convinced that the situation in South Africa is seriously disturbing international peace and security", thus the Security Council should now decide what measures could be adopted in accordance with Articles 41 and 42 of the Charter of the United Nations. The same kind of action is required if the trials of the nationalists—Mandela and the others—are to be stopped. In the view of my delegation these trials constitute a complete mockery of the principles and tenets adumbrated by this Council and the General Assembly. We therefore propose to request this august body to demand that the Government of the Republic of South Africa forthwith reprieve the three nationalist leaders already sentenced to death and forthwith put an end to the farcical trials of Mandela and the other nationalist leaders now in progress.

104. It is the humble view of my delegation that this body has the power to make these demands under Article 41 of the Charter of the United Nations, and, under the same Article, it is our considered view that in case the Government of the Republic of South Africa should continue its intransigence, this Council has again the power to impose economic sanctions against the Government of the Republic of South Africa, because we believe that a continuation of the situation there will result in the breach of international peace and security.

105. Condemnations have been made by this distinguished body. No heed has been taken by the administration in South Africa. Instead the Government of South Africa has continued to flout the authority and powers of the United Nations in this way and has continued in cold contempt to participate as a Member State and sit at and take part in the debates of the General Assembly of the United Nations. It is clear, therefore, that the time has come when the situation must be faced that pleas and condemnations have failed to bring to heel the Government of the Republic of South Africa. Something far more effective and realistic should be done. It is therefore the view of my delegation that the Security Council should now consider it inevitable that economic sanctions be imposed against the Government of the Republic of South Africa.

106. That the situation in South Africa today is explosive, is without question. It is useful to remind members of the Council that this is an assessment of the situation which is not confined to Africans. Even in the reputable The New York Times a release from

hommes attendent maintenant l'exécution de ces condamnations. Violant encore ouvertement ces résolutions, le Gouvernement de la République sud-africaine, au procès de Rivonia, traîne maintenant en justice Nelson Mandela, Walter Sisulu et sept autres inculpés; chacun attend avec anxiété le prononcé du jugement, et le monde a les yeux fixés sur nous, attendant de voir si l'Organisation mondiale va se taire et laisser mourir ces personnes.

102. La délégation du Sierra Leone constate maintenant que la situation en Afrique du Sud non seulement reste insoluble, mais s'est considérablement aggravée, et que, de ce fait, de graves dangers menacent la paix et la sécurité internationales.

103. Il est urgent que le Conseil prenne, en pleine conscience de ses responsabilités, des décisions obligatoires, s'il veut empêcher l'exécution des nationalistes africains déjà condamnés. A cet égard, le Conseil de sécurité a déjà adopté le 7 août 1963 une résolution [S/5386] déclarant que le Conseil était "convaincu que la situation en Afrique du Sud trouble gravement la paix et la sécurité internationales"; il faut maintenant qu'il décide des mesures à adopter en application des Articles 41 et 42 de la Charte des Nations Unies. Le Conseil doit prendre des mesures de même ordre pour arrêter le procès des nationalistes — Mandela et les autres. De l'avis de ma délégation, ces procès tournent en dérision les principes et les doctrines qui sont l'œuvre du Conseil et de l'Assemblée générale. Nous nous proposons donc de demander à cette auguste assemblée d'exiger du Gouvernement de la République sud-africaine qu'il commue immédiatement la peine des trois chefs nationalistes condamnés à mort et qu'il mette fin sur-le-champ au ridicule procès de Mandela et des autres dirigeants nationalistes.

104. De l'humble avis de la délégation du Sierra Leone, le Conseil est habilité à présenter ces exigences en vertu de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies et nous estimons en connaissance de cause qu'en application du même article le Conseil, si le Gouvernement de la République sud-africaine maintient son intransigence, est également habilité à imposer des sanctions économiques contre ce gouvernement, parce que nous sommes convaincus qu'une prolongation de cette situation détruira la paix et la sécurité internationales.

105. Cette noble assemblée a déjà porté condamnation, mais le Gouvernement sud-africain n'en a tenu aucun compte. Bien au contraire, par les actes que nous venons d'exposer, il a continué à se railler de l'autorité et des pouvoirs des Nations Unies et il a continué, avec un souverain mépris, à participer à l'Organisation, à siéger à l'Assemblée générale et à prendre part à ses débats. Il est donc évident que le moment est venu de constater que les appels et les condamnations n'ont pas réussi à faire se soumettre le Gouvernement de la République sud-africaine. Il faut agir avec plus d'efficacité et de réalisme. Ma délégation estime donc que le Conseil de sécurité doit maintenant juger qu'il est inévitable de prendre des sanctions économiques contre le Gouvernement de la République sud-africaine.

106. Il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui la situation en Afrique du Sud est explosive. Il n'est pas sans intérêt de rappeler aux membres du Conseil que les Africains ne sont pas les seuls à juger ainsi de cette situation. Même le New York Times, dont la répu-

Johannesburg appeared today, 8 June 1964, which, with your permission, Mr. President, I would like to quote:

"You want to survive—then be prepared to kill." That is the maxim of one of South Africa's strangest schools. It teaches a dozen variations of how to kill.

"The Combat Survival School, as it is called, advertises regularly in the English-language press. For a fee of \$16.80, students receive 10 lessons.

"A rambling single-story villa, a few miles from downtown Johannesburg, houses the students and instructors. Neighbours are getting used to the echo of revolver shots and ear-splitting battle cries.

"The head of the school is a man well versed in the art of survival. Australian-born Davo Davidson, 60 years old, is a former fighter against the Mau Mau. He contends he killed many terrorists during the Kenya uprising.

"Everyone would be able to protect himself and his family, whether the threat comes from whites or blacks," he says.

"If you possess a pistol, knife, stick or even umbrella, learn to use it to its best advantage. If you are caught with nothing, learn to use your hands, which can kill as efficiently as a pistol."

"Students at the school include housewives, clerks, typists and Government employees.

"Each student (white) must sign a form asserting that he or she is 'a member of the European community; not a member of any anti-South African or pro-Communist group.'

"The current first course totals 25 students. More are being enrolled.

"Mr. Davidson's students are trained to expect the unexpected from the moment schooling begins. A walk to the toilet, bathroom, changing room or lounge is a test of alertness and quick firing. Man-size targets may appear as students prepare to wash their hands. The man well trained in survival will have fired three shots in seconds.

"Lead bullets are replaced by wax imitations but the roar and kick of the pistol are real and the wax bullets penetrate the thick cardboard targets—colored black—to allow students to study their marksmanship.

"Even when school is over for the day, complete relaxation is discouraged. Students enjoying a quiet smoke in the lounge are often confronted by the gun-toting, door-kicking instructor.

"'Slow, too slow,' he snarls. 'Two of you died two seconds ago!'

"Many of South Africa's ordinary schools have introduced anti-sabotage training, unarmed combat

tation de sérieux n'est plus à faire, a publié aujourd'hui, 8 juin 1964, une nouvelle venue de Johannesburg qu'avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais citer:

"Vous voulez survivre, alors soyez prêts à tuer." Telle est la maxime qu'enseigne une des écoles les plus étranges d'Afrique du Sud, où l'on apprend une douzaine de moyens de tuer.

"L'École de survie par le combat — c'est son nom — fait de la publicité régulièrement dans la presse de langue anglaise. Les élèves peuvent prendre 10 leçons pour une somme de 16 dollars 80 cents.

"Un chalet sans étage et doté de nombreux corridors, à quelques kilomètres de Johannesburg, abrite élèves et instructeurs. Les voisins commencent à s'habituer aux coups de revolver et aux cris de guerre stridents.

"Le directeur est un homme qui connaît à fond l'art de survivre. Davo Davidson, 60 ans, d'origine australienne, a combattu contre les Mau-Mau et il se vante d'avoir tué un grand nombre de terroristes pendant le soulèvement au Kenya.

"Selon lui, "chacun est capable de se protéger, avec les membres de sa famille, que la menace vienne des blancs ou des noirs".

"Si vous possédez un pistolet, un couteau, une canne ou même un parapluie, apprenez à en faire le meilleur usage. Si vous êtes surpris désarmé, apprenez à vous servir de vos mains, qui peuvent tuer aussi bien qu'un pistolet."

"Parmi les élèves de l'école figurent des ménages, des employés de bureau, des dactylographes et des fonctionnaires.

"Chaque élève (blanc) doit signer une formule affirmant qu'il ou elle est membre de la communauté européenne et n'appartient à aucun groupe anti-sud-africain ou procommuniste.

"Le premier cours qui se déroule actuellement groupe au total 25 élèves. D'autres s'inscrivent.

"M. Davidson apprend à ses élèves, dès le début des cours, à être prêts à toute éventualité. La rapidité des réflexes et la rapidité de tir sont contrôlées pendant que l'élève se rend aux toilettes, à la salle de bains, au vestiaire ou au salon. Des cibles humaines peuvent apparaître alors que l'élève se prépare à se laver les mains. L'homme bien entraîné à survivre aura tiré trois fois en quelques secondes.

"Les balles de plomb sont remplacées par des modèles en cire, mais la déflagration et le recul du pistolet sont réels et les balles de cire pénètrent dans les cibles de carton épais (colorées en noir) pour permettre aux élèves de contrôler la précision de leur tir.

"Même en dehors des heures de classe, il est déconseillé aux élèves de relâcher entièrement leur attention. Les élèves qui fument tranquillement dans le salon voient souvent leur instructeur, pistolet en main, surgir à la porte ouverte d'un coup de pied.

"C'est lent, c'est trop lent", grogne-t-il. "Deux d'entre vous sont morts il y a deux secondes."

"De nombreuses écoles ordinaires en Afrique du Sud ont organisé pour leurs élèves des cours contre

and pistol shooting for students. Civilian home guard units train in most major cities throughout the republic.

"It is officially estimated that about half of South Africa's three million whites possess firearms.

"Faced with a growing African nationalist movement near its borders, and the possible infiltration of elements seeking to overthrow this country's government, many South African whites are becoming increasingly security-minded."

107. It is in full awareness of this situation that we have come here today, reinforced and authorized by the decisions of our Heads of States at Addis Ababa in May 1963, to speak not only for our various delegations but for the peoples of thirty-four independent States in Africa. We have been charged to alert you to the explosive situation that has developed in our Continent and to bring to the notice of this world tribunal the possible grave consequences to international peace and security. I reserve the right of my delegation to intervene further in this debate.

108. Mr. SIDI BABA (Morocco) (translated from French): The debate on the problem of apartheid which the Security Council is taking up again today reflects more clearly than ever before the disquiet affecting the whole of Africa. It comes at the very moment when the lives of a great many African nationalist leaders in South Africa are at the mercy of a kind of justice which is both blind and arbitrary, and inspired by that dastardly racial policy whose destructiveness, degradation and inhumanity need no further demonstration.

109. But what makes the situation more tragic still is the fact that the white masters of that unfortunate country, flouting the conscience of the world once again, and repudiating the obligations imposed on them by the United Nations Charter and by international morality, usurp the right—in this second half of the twentieth century—to subject several millions of human beings to a treatment as unjust as it is intolerable.

110. Since the Summit Conference of Heads of Independent African States was held nearly a year ago, this is the third time that the tragic problem of apartheid is being discussed in the Security Council. The Council's appeals—like those of the General Assembly, incidentally—have, as always, been systematically rejected by the Pretoria Government with its customary insolence.

111. The same treatment has now also been meted out to the report which the Secretary-General has just submitted [S/5658, annex] to us and which he had had prepared by a group of experts set up under the resolution of 4 December 1963 [S/5471]. By denouncing the report in such violent terms, even before the Security Council had had an opportunity of discussing it, the South African Government has once again given proof of its intolerance towards the United Nations and its unsympathetic attitude towards any kind of co-operation aimed at finding a pondered, reasonable and peaceful solution—although the whole world is impatiently awaiting such a solution—for the settlement of a problem which is growing daily more

le sabotage, de corps à corps sans armes, et de tir au pistolet. Des groupes de défense civile s'entraînent dans la plupart des grandes villes de la République.

"On estime officiellement qu'environ la moitié des 3 millions de blancs d'Afrique du Sud possèdent des armes à feu.

"Menacés par un mouvement nationaliste africain croissant près des frontières et par l'infiltration possible d'éléments cherchant à renverser le gouvernement de ce pays, nombreux sont les Sud-Africains de race blanche qui, de plus en plus, ont le souci de leur sécurité."

107. C'est parce que nous sommes bien au courant de cette situation que, renforcés et avertis par les décisions que nos chefs d'Etat ont prises à Addis-Abéba en mai 1963, nous sommes ici aujourd'hui pour prendre la parole, non seulement au nom de nos délégations respectives, mais au nom des peuples de 34 Etats indépendants d'Afrique. Nous avons été chargés d'alerter votre vigilance sur la situation explosive qui s'est créée sur notre continent et de porter à l'attention de ce tribunal mondial les graves conséquences qui pourraient en résulter pour la paix et la sécurité internationales. Je réserve le droit de ma délégation d'intervenir à nouveau dans ce débat.

108. M. SIDI BABA (Maroc): Le débat que le Conseil de sécurité reprend aujourd'hui sur le problème de l'apartheid traduit, plus qu'à n'importe quel moment, les préoccupations de l'Afrique tout entière. Il vient à l'instant même où la vie d'un grand nombre des dirigeants nationalistes africains en Afrique du Sud se trouve à la merci d'une justice à la fois aveugle et arbitraire, d'une justice qui s'inspire de cette lâche politique raciale dont, à bien des égards, les aspects destructifs, dégradants et inhumains ne sont plus à démontrer.

109. Mais ce qui rend la situation encore plus dramatique, c'est le fait que les maîtres blancs de ce malheureux pays, défiant à nouveau la conscience mondiale, reniant leurs obligations à l'égard de la Charte des Nations Unies et de la morale internationale, s'arrogent le droit, dans cette seconde moitié du XX^{ème} siècle, de faire subir à plusieurs millions d'êtres humains un traitement aussi injuste qu'intolérable.

110. Depuis la Conférence au sommet des pays indépendants africains, voici à peine un an, c'est maintenant la troisième fois que ce tragique problème fait l'objet d'un débat devant le Conseil de sécurité. Les appels de celui-ci, tout comme ceux de l'Assemblée générale d'ailleurs, ont été, comme toujours, systématiquement rejetés par le gouvernement de Pretoria avec son insolence habituelle.

111. Le même traitement vient d'être réservé également au rapport que vient de nous présenter le Secrétaire général [S/5658, annexe] et que celui-ci a fait établir par un groupe d'experts désigné en application de la résolution adoptée le 4 décembre 1963 [S/5471]. En dénonçant ce rapport avec une telle violence, et avant même que le Conseil de sécurité n'ait eu à le discuter, le Gouvernement sud-africain donne, une fois encore, la preuve de son intolérance à l'égard des Nations Unies, aussi bien que de son manque de compréhension à l'égard de toute forme de coopération pour une solution réfléchie, raisonnable et pacifique, pourtant attendue avec impatience dans le monde entier en vue du

serious, so much so that it now represents a real threat to the preservation of international peace and security.

112. In my delegation's view, the intransigence and the fanaticism of the racist leaders in South Africa can only be understood as the expression of a policy of utter madness and consequently doomed, in the final outcome, to complete failure. These leaders, let it be said, have already committed moral suicide. If they do not pull themselves together, their criminal policy will inevitably lead them to destroy themselves and with them everything they had hoped to be able to preserve by forcibly imposing the domination of a minority over a population five times as numerous.

113. Those who do not see the future of the South African races in that light are dangerously underestimating the strength of the emancipation movements in South Africa and the importance of the strong support they are receiving all the world over, and more especially in Africa and Asia. And under the pressure of these mounting forces which are thirsting for freedom and equality, the inevitable collapse of that ancient and odious citadel of racism which still holds its shameless sway in Africa can be predicted in the relatively near future.

114. During the last few months, the problem of apartheid has formed the subject of searching and objective studies on the part of both the Secretariat and the Special Committee, as well as outside the United Nations, at an important meeting which was held in London from 14 to 17 April last, under the name of the International Conference on Economic Sanctions against South Africa. These studies were undertaken by a variety of methods, and were carried out by men of different nationality and outlook—most of them, incidentally, nationals of the countries now referred to as South Africa's trade partners. At the London Conference, for instance, the presence of a number of white South Africans was widely noted and aroused considerable interest, not to mention the fact that many Western countries, beginning with the United States, the United Kingdom and France, were represented by a large number of experts and eminent persons.

115. It has been possible to draw a number of conclusions from these studies, all of which—whether undertaken by the Special Committee or by the Group of Experts, or by the London Conference—represented a praiseworthy endeavour which the Security Council can absolutely no longer afford to disregard; otherwise it will very soon find itself bypassed by the events now taking place on the international plane in connexion with the measures that need to be taken against the Pretoria Government.

116. My delegation considers that, in the circumstances, these conclusions should be studied with particular attention by the Security Council. The matter is one which affects international peace and security, as well as the future of the United Nations Charter and the future implementation of the prin-

règlement d'un problème qui devient de plus en plus grave, au point qu'il représente, à l'heure actuelle, une véritable menace au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

112. L'intransigence et le fanatisme des dirigeants racistes de l'Afrique du Sud ne doivent, de l'avis de ma délégation, être compris que comme étant l'expression d'une politique de folie dépourvue de raison et, par conséquent, vouée en définitive à l'échec le plus complet. Ces dirigeants, il faut le dire, avaient déjà fait leur propre suicide sur le plan moral. S'ils ne se ressaisissent pas, leur politique criminelle les conduira inévitablement à leur destruction, et avec elle la destruction de tout ce qu'ils pensaient pouvoir conserver en imposant, par la force, la domination d'une minorité sur une population cinq fois supérieure en nombre.

113. Ceux qui ne prévoient pas l'avenir des racistes en Afrique du Sud dans cette perspective sous-estiment dangereusement la puissance des mouvements d'émancipation en Afrique du Sud et l'importance du soutien exceptionnel qui leur est accordé à travers le monde, et plus particulièrement en Afrique et en Asie. Et sous la pression de ces forces montantes, assoiffées de liberté et d'égalité, il y a lieu de prévoir, dans un avenir plus ou moins proche, l'écroulement inévitable de cette vieille et odieuse citadelle de racisme qui se dresse honteusement en Afrique du Sud.

114. Le problème de l'apartheid a fait, ces derniers mois, l'objet d'études approfondies et objectives tant sur le plan du Secrétariat que sur le plan du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid de la République sud-africaine, ou, en dehors des Nations Unies, à une importante réunion qui a eu lieu à Londres du 14 au 17 avril dernier et connue sous le nom de Conférence internationale des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Ces études ont été entreprises selon des méthodes différentes et aussi par des hommes de nationalités et de conceptions différentes, dont la plupart sont d'ailleurs des ressortissants des pays que l'on appelle aujourd'hui les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud. Pour ce qui est de la Conférence de Londres, par exemple, la présence d'un certain nombre de ressortissants blancs d'Afrique du Sud a été fortement remarquée et cela, bien entendu, avec beaucoup d'intérêt. Sans parler du fait que de nombreux pays occidentaux, à commencer par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, ont été représentés par un grand nombre de savants et de personnalités éminentes.

115. Ces études ont permis de dégager un certain nombre de conclusions. Qu'il s'agisse des études entreprises par le Comité spécial ou le Groupe d'experts, ou de celles de la Conférence de Londres, elles représentent un effort louable à l'égard duquel le Conseil de sécurité ne peut absolument plus rester insensible, sous peine de se trouver bientôt nettement en retard sur les événements qui se déroulent actuellement sur le plan international à propos des mesures qui doivent être prises à l'encontre du gouvernement de Pretoria.

116. Ma délégation considère que, dans ces conditions, ces conclusions méritent d'être examinées avec un intérêt tout particulier par le Conseil de sécurité. Il y va de l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales; il y va aussi de l'avenir de la Charte des Nations Unies et de l'application de ses principes

ciples embodied in the Charter and in the Universal Declaration of Human Rights.

117. It must be pointed out, for example, that these conclusions unequivocally substantiate something of which all of us were already aware, namely, the existence of strong economic ties between South Africa and the leading countries of Europe and North America. Here we have the crux of the problem in all its complexity. As long as those in power in Pretoria can continue to rely on their economic relations with these countries, they will be able to go on treating the rest of the world with the greatest indifference and scorn, regardless of whatever sanctions may be taken against them.

118. It must therefore be clearly understood that all Africans without any exception are now convinced that the existence of these economic ties is one of the essential factors that make it possible for the policy of apartheid to persist in South Africa. No argument will convince us of the contrary, and we are accordingly led to observe that there can be no bargaining with a highwayman or a slave trader in the name of unrestricted international trade. It is exactly in that light that we view the problem, and the economic relations now obtaining between South Africa and its principal trade partners. The African-Asian world cannot do otherwise than take these partners for what they are, that is to say as being responsible and at the same time at one with the ringleaders of apartheid in regard to the perpetuation of a situation which shocks the conscience and arouses the indignation of all mankind.

119. From now on, therefore, in considering the problem of apartheid in this forum, the representatives of Africa must no longer be expected to disregard the heavy responsibility of those who are helping to make the Pretoria régime invulnerable by contributing their investments and technology.

120. These partners—which are after all great nations, both prosperous and civilized, exercising worldwide responsibilities—should give serious thought to the verdict which will inevitably be pronounced against them and their moral behaviour if they persist, for the sake of fat profits, in sacrificing the values attaching to respect for the human person and for human rights, particularly when the injury done directly affects more than 12 million non-whites in South Africa and must moreover be regarded as being inflicted at the same time on hundreds of millions of their coloured brethren in Africa and Asia.

121. We are aware that in the United Nations, the Governments of these countries—I am referring to South Africa's partners—have already strongly condemned, both in the Security Council and in the General Assembly, the policy of racial discrimination and apartheid practised in that country. It therefore remains for them now, as their bounden duty, to join in the endeavours of the vast majority of the Members of this Organization to compel the white minority in South Africa to abandon its hateful racial practices.

122. In the light of the foregoing, my delegation would like to express the hope that the Security Council will bear in mind the seriousness of the situation and will no longer hesitate to consider resorting to a number

tout comme de ceux de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

117. Il y a lieu de préciser notamment que ces conclusions confirment de façon non équivoque ce que chacun de nous savait déjà, à savoir l'existence de liens économiques puissants entre l'Afrique du Sud et les grands pays d'Europe et d'Amérique du Nord. C'est là en réalité le nœud véritable du problème dans toute sa complexité. Tant que les dirigeants de Pretoria demeureront confiants dans leurs relations économiques avec ces pays, ils pourront indéfiniment traiter le reste de l'humanité avec la plus grande indifférence et le plus grand mépris, quelles que soient les mesures de sanctions prises à leur encontre.

118. Il faut donc que l'on sache que tous les Africains sans exception sont maintenant convaincus que l'existence de ces liens économiques constitue l'un des éléments essentiels qui assurent le maintien de l'apartheid en Afrique du Sud. Aucun argument ne pourra nous convaincre du contraire, ce qui nous amène à faire observer que l'on ne traite pas avec un flibustier ou un marchand d'esclaves au nom de la liberté du commerce international. C'est exactement sous cet aspect que nous concevons le problème et les rapports économiques tels qu'ils existent actuellement entre l'Afrique du Sud et ses principaux partenaires commerciaux. Le monde afro-asiatique ne peut donc faire autre chose que de prendre ces partenaires tels qu'ils sont, c'est-à-dire responsables, et en même temps solidaires des dirigeants de l'apartheid pour le maintien d'une situation qui révolte la conscience et provoque l'indignation de l'humanité tout entière.

119. Désormais, il ne faut donc plus s'attendre que les représentants de l'Afrique traitent ici le problème de l'apartheid en laissant de côté la responsabilité qui pèse lourdement sur ceux qui contribuent par leurs investissements et leurs techniques à rendre invulnérable le régime de Pretoria.

120. Que ces partenaires, qui sont du reste de grandes nations prospères et civilisées, exerçant des responsabilités mondiales, réfléchissent sérieusement au jugement que nul ne peut s'empêcher de formuler à leur égard et à l'égard de leur comportement moral s'ils persistent à sacrifier, pour une question de gros dividendes, les valeurs qui s'attachent au respect de la personne humaine et aux droits des gens, surtout lorsque le préjudice porté atteint plus de 12 millions de non-blancs en Afrique du Sud, préjudice qu'il convient d'ailleurs de considérer comme étant subi en même temps par des centaines de millions de leurs frères de couleur en Afrique et en Asie.

121. Nous savons que déjà aux Nations Unies, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, les gouvernements de ces pays — je veux dire les partenaires de l'Afrique du Sud — ont condamné avec vigueur la politique de discrimination raciale et de l'apartheid dans ce pays. Le devoir qu'il leur reste donc à accomplir est maintenant de venir s'associer aux efforts de l'écrasante majorité des Membres de l'Organisation, en vue de contraindre la minorité blanche en Afrique du Sud à abandonner ses odieuses pratiques raciales.

122. Compte tenu de ce qui précède, qu'il soit donc permis à ma délégation de formuler l'espoir que le Conseil de sécurité prendra en considération la gravité de la situation et n'hésitera plus à envisager

of urgent measures for the purpose of relieving the unspeakable physical and moral sufferings of the non-white population of South Africa.

123. As I already pointed out at the beginning of this statement, the conclusions and recommendations contained in the report of the Group of Experts set up under the resolution of 4 December 1963 appear to me to constitute an appropriate basis for action to which the Security Council should give serious consideration.

124. In condemning that report by anticipation, the South African Government is merely providing additional proof of its bad faith and intransigence. This being so, and in view of the ill-considered action of that Government, the Security Council can only conclude that there is no further reason to expect the slightest results from any further approach to the South African authorities. The behaviour of the latter, however, must not prevent the Council from approving this report and from otherwise shouldering its responsibilities for the preservation of international peace and security. In these circumstances, it is essential that consideration be given first and foremost and without further delay to implementing the economic sanctions that have been recommended. This is the very least that public opinion throughout the world expects from the Council, for since last year the situation has only gone from bad to worse, while at the same time the idea of economic sanctions has gained ground and has emerged as the most urgent and indeed the only possible measure. We know that competent economic experts have already been at pains to carry out very exhaustive studies in anticipation of such action. Thanks to these studies, the Council is now in possession of data which will enable it to forecast with accuracy precisely what are the most effective and at the same time the least costly economic sanctions to apply.

125. Let us take this opportunity of expressing our gratitude to all the States which have already taken initiatives and introduced practical measures to break off all trade relations with the South African authorities. We very sincerely trust that this international movement will soon expand and become universal, and if it does, that it will be sufficiently effective to eradicate once and for all this great evil which South African colonialism is systematically espousing through its present racial policy.

126. The struggle that mankind must undertake in order to put an end to the odious system of apartheid in South Africa must not be limited merely to negative action. My delegation acknowledges this fact and consequently considers that there is a different and positive field in which the United Nations must spare no effort to alleviate the suffering of the downtrodden population of South Africa.

127. First of all, everything must be done to call a halt to these farcical trials in which death sentences and terms of imprisonment are dispensed with the wanton light-heartedness that the South African courts have accustomed the world to expect from them. Steps must also be taken to prevent the executions which are due to follow the death sentences already pronounced—if the executions would not be better described as political assassinations, since the condemned

l'application d'un certain nombre de mesures urgentes en vue de soulager les souffrances indicibles, tant sur le plan physique que moral, des populations non blanches en Afrique du Sud.

123. Comme je l'ai déjà signalé au début de cet exposé, les conclusions et recommandations auxquelles le Groupe d'experts désigné en application de la résolution du 4 décembre 1963 est parvenu dans le rapport qu'il a établi me paraissent constituer une base d'action appropriée que le Conseil de sécurité doit examiner sérieusement.

124. En dénonçant à priori le rapport en question, le Gouvernement sud-africain donne tout simplement une preuve supplémentaire de sa mauvaise volonté et de son intransigeance. Il importe de considérer dans ces conditions qu'étant donné le geste irréfléchi de ce gouvernement le Conseil de sécurité doit conclure qu'il n'y a donc plus lieu de s'attendre à quelque résultat que ce soit d'une éventuelle démarche auprès des autorités sud-africaines. Cependant, le comportement de celles-ci ne doit pas non plus empêcher le Conseil d'approuver ce rapport et de prendre par ailleurs ses responsabilités pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce qui s'impose dans ces circonstances, c'est d'envisager en premier lieu et sans plus tarder l'exécution des mesures de sanctions économiques recommandées. C'est le minimum de ce que l'opinion internationale attend du Conseil, car la situation, depuis l'an dernier, n'a fait que se détériorer, tandis qu'en même temps l'idée des sanctions économiques gagnait du terrain et apparaissait comme la seule et la plus urgente mesure à prendre. Nous savons qu'en prévision d'une telle mesure des experts compétents en économie se sont déjà livrés sérieusement à des études extrêmement poussées. Grâce à ces études, le Conseil est actuellement en possession d'éléments qui lui permettent de prévoir avec précision quelles sont les mesures de sanctions économiques à appliquer de la façon la plus efficace et en même temps la moins onéreuse.

125. A cette occasion, qu'il nous soit permis d'exprimer notre reconnaissance à tous les Etats qui ont déjà pris des initiatives en adoptant des mesures concrètes pour faire cesser toute forme de relations commerciales avec les autorités sud-africaines. Nous souhaitons très sincèrement que ce mouvement international puisse bientôt se généraliser pour devenir universel et, dans ce cas, suffisamment efficace pour éliminer définitivement ce grand mal que le colonialisme sud-africain systématise par sa politique raciale actuelle.

126. La lutte que l'humanité doit poursuivre pour mettre fin à l'odieux système de l'apartheid en Afrique du Sud ne doit pas seulement se limiter au côté négatif. Ma délégation en convient et estime donc qu'il existe un autre domaine positif dans lequel les Nations Unies doivent déployer tous leurs efforts en vue de soulager les souffrances de ce peuple humilié de l'Afrique du Sud.

127. Tout d'abord, il faut que tout soit mis en œuvre pour arrêter le déroulement de ces simulacres de procès où les peines de mort et les emprisonnements sont distribués avec cette légèreté coupable à laquelle les tribunaux sud-africains ont habitué le monde. Il faut aussi empêcher les exécutions prévues en vertu des condamnations à mort déjà prononcées, exécutions qu'il convient d'appeler plutôt assassinats politiques, étant donné qu'il ne s'agit,

persons are in fact purely and simply nationalist leaders whose only offence is to have been opposed to the policy of apartheid practised in that country.

128. "They would not face trial at all in any rational society ... Their struggle is the struggle of all men for freedom; their trial is the trial of all men who want to be free ... What happens to them is not their business alone; it is not even merely the business of all South Africans. It is the business of everyone everywhere who believes in the right of human beings to fight for the right to govern themselves."^{2/} This is the gist of the declaration signed by 143 international personalities protesting against the Rivonia trial.

129. The Security Council too must express its indignation and concern in the face of this tragic situation. It must realize that in these circumstances the challenge levelled at the principles of justice and law is at the same time a challenge to international peace and security. The threat hanging over the lives of the South African nationalist leaders who are now in prison or under sentence of death is also a threat to peace and security in that country and on the African continent as a whole, for whether one likes it or not, these leaders represent their people and their peoples' deepest aspirations, just as did the other great African leaders who led their peoples to freedom and independence, despite the persecutions of every kind which the colonizing Power made them suffer for many long years.

³
130. We consider that the Security Council should endorse the African group's appeal to the United Nations and decide to bring all the weight of its authority and influence to bear upon the racist Government in Pretoria before the latter commits irreparable damage. The Council has already adopted that position in previous resolutions, but it seems to my delegation that this time more urgent and solemn steps are called for. In other words, it is imperative that this body, responsible for the maintenance of peace and international security, should make it quite clear to the South African Government, in the face of its irresponsible and criminal policy, that it no longer has the right to do as it pleases in South Africa.

131. Another aspect of the positive action at the international level which the Security Council should take is the establishment of an education and training programme for the non-white population of South Africa. This would in some way make up for the criminal, wilful, and premeditated negligence of the South African authorities in the field of education and training, and would give the non-white youth and working class the opportunity to attain the intellectual and professional level necessary to lead the people of this land out of the primitive and tribal state in which the white racists would like to keep them indefinitely.

132. This action, affecting first and foremost, all refugees, is a long-term undertaking which would open up to United Nations international assistance a new field of intervention only justified by the specific character of the situation in South Africa.

^{2/} See document A/AC.115/L.60.

en l'occurrence, que des dirigeants nationalistes dont le seul tort est tout simplement d'avoir été opposés à la politique d'apartheid appliquée dans leur pays.

128. "Dans une société rationnelle, ces gens ne seraient pas poursuivis. Leur bataille est celle de tous les hommes qui veulent la liberté, et leur procès celui de tous les hommes qui réclament la liberté. Ce qui leur arrivera n'est pas leur seule affaire. Ce n'est même pas la seule affaire des Africains du Sud. C'est l'affaire de tous les hommes qui combattent pour se gouverner eux-mêmes^{2/}." Voilà notamment ce qu'exprime la déclaration signée par 143 personnalités mondiales protestant contre le procès de Rivonia.

129. Le Conseil de sécurité doit exprimer lui aussi son indignation et son inquiétude devant cette situation tragique. Il doit comprendre que, dans ces circonstances, le défi lancé aux principes de justice et de droit est en même temps un défi à la paix et à la sécurité internationales. La menace qui pèse sur la vie des dirigeants nationalistes de l'Afrique du Sud actuellement détenus ou condamnés à mort est aussi une menace pour la paix et la sécurité dans ce pays comme dans le continent africain dans son ensemble, car ces dirigeants, qu'on le veuille ou non, représentent leur peuple et ses aspirations profondes autant que le furent les autres grands leaders africains qui ont conduit leurs peuples à la liberté et à l'indépendance, et cela en dépit des persécutions de toutes sortes que le colonisateur leur avait fait subir durant de longues années.

130. Nous considérons que le Conseil de sécurité doit faire sien l'appel du groupe africain auprès des Nations Unies et se décider à faire réellement sentir tout le poids de son autorité et de son influence sur le gouvernement raciste de Pretoria avant que celui-ci ne commette l'irréparable. Le Conseil a déjà, dans ses résolutions antérieures, adopté la même position; mais il semble à ma délégation que, pour cette fois, il faut que la démarche soit plus pressante et plus solennelle. Autrement dit, il faut que cet organisme, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, fasse bien connaître au Gouvernement sud-africain qu'étant donné sa politique irresponsable et criminelle il n'a plus du tout le droit de faire ce que bon lui semble en Afrique du Sud.

131. Un autre aspect de l'action positive, sur le plan international, que le Conseil de sécurité doit adopter porte sur l'établissement d'un programme d'éducation et de formation au profit de la population non blanche de l'Afrique du Sud. Il s'agit en quelque sorte de remédier à la carence criminelle, voulue et préméditée des autorités sud-africaines dans le domaine de l'éducation et de la formation, et ceci en donnant à la jeunesse et à la classe ouvrière non blanche la possibilité d'acquérir un niveau intellectuel et professionnel convenable afin de faire sortir le peuple de ce pays de l'état primitif et tribal dans lequel les racistes blancs veulent le maintenir indéfiniment.

132. Cette action, qui est une œuvre de longue haleine, devant toucher principalement tous les réfugiés, ouvre à l'assistance internationale, sous les auspices des Nations Unies, un domaine d'intervention nouveau, que seul le caractère spécifique de la situation en Afrique du Sud doit, du reste, justifier.

^{2/} Voir document A/AC.115/L.60

133. In the Secretary-General's report, there is an important chapter dealing with this question and the details given on such a measure indicate first of all how valuable a service can be rendered to this people by speeding up the training of an "elite" and secondly, how extensive is international solidarity with the victims of the intolerance and fanaticism of apartheid. In addition to the social advantages of this aid, the report also noted another factor no less significant—this action ought naturally to take the form of a constant pressure supplementing the pressures already being exerted on the two levels of economics and diplomacy against the régime of apartheid in South Africa.

134. Faced with the intransigence of the South African Government, the Security Council must increase its pressure. Above all, it should consider the fact that those responsible for the present system in South Africa, even though they realize that they are definitely excluded from the international community, show no sign of letting up in the blind pursuit of their demented policy, hoping no doubt that in the final analysis they will have the last word in their clash with the United Nations. Thus they are counting on our apathy and especially on the paralysis of the Security Council. How often have we not heard the ill-timed statements of the South African Foreign Minister violently attacking this Organization and predicting the failure of its mission in the world?

135. My delegation is therefore convinced that the members of the Security Council are alive to the importance and the gravity of this terrible racial conflict. We hope from the bottom of our hearts that the Council will not hesitate for an instant to come to the aid of the oppressed people of South Africa, even if certain aspects of its aid imply interference in the so-called domestic affairs of the South African Republic.

136. Since we are dealing here with a tragedy of human, moral, and political dimensions setting the entire African continent against a minority of 3 million Whites who wish to keep in slavery and exploit a non-white population several times more numerous than themselves, the independent States of Africa, and with them the immense Asian continent, supported by a good proportion of the countries of Europe and the two Americas, firmly maintain that the problem can quite clearly not be considered as within the exclusive jurisdiction of an independent and sovereign State. In other words, the principle of non-interference does not apply in case of South Africa, given the universal character of the values which have been treated with contempt and the rights which have been violated.

137. We therefore consider that the fate of the non-whites in that country should be taken up by this Organization, and it is within that framework that the education and training programme which I have just mentioned and which has been recommended in the Secretary-General's report should be prepared.

138. If the systematic refusal of the South African authorities to accept any kind of co-operation with the United Nations reduces the chances for a peaceful solution in accordance with the Council's wishes, the latter should not assume that this manifest ill will slams the door for good to "resolving the present situation in South Africa through full, peaceful and

133. Il existe dans le rapport du Secrétaire général un chapitre important qui traite de cette question et où les détails fournis au sujet d'une telle action font apparaître, d'une part, l'importance des services qui pourront être rendus à la population intéressée en accélérant la formation de ses élites et, d'autre part, l'ampleur de la solidarité internationale en faveur des victimes de l'intolérance et du fanatisme de l'apartheid. En plus des avantages sociaux de cette aide, le rapport a fait aussi état d'un autre facteur non moins négligeable. En effet, cette action doit naturellement prendre l'allure d'une pression constante, à ajouter à celles qui s'exercent déjà sur le double plan diplomatique et économique contre le régime de l'apartheid en Afrique du Sud.

134. Devant l'intransigeance du Gouvernement sud-africain, le Conseil de sécurité doit accentuer sa pression. Il doit surtout prendre en considération le fait que les tenants du système actuel, en Afrique du Sud, encore qu'ils se sentent rejetés définitivement hors de la communauté internationale, ne donnent aucun signe de relâchement dans la poursuite aveugle de leur politique démentielle, espérant sans doute qu'en dernière analyse ils auront le dernier mot dans leur conflit avec les Nations Unies. Ils misent ainsi sur la carence de celles-ci et comptent plus particulièrement sur l'immobilisme du Conseil de sécurité. Combien de fois n'avons-nous pas entendus les déclarations intempestives du Ministre sud-africain des affaires étrangères attaquer violemment l'Organisation et prédire l'échec de sa mission dans le monde?

135. Ma délégation est par conséquent convaincue que les membres du Conseil saisissent l'importance et la gravité de ce terrible conflit racial. Elle souhaite du fond du cœur que le Conseil n'hésite pas un seul instant à venir en aide au peuple opprimé de l'Afrique du Sud, même si certains aspects de cette aide devaient impliquer une ingérence dans les prétendues affaires intérieures de la République sud-africaine.

136. En effet, s'agissant ici d'une tragédie à la fois humaine, morale et politique, opposant le continent africain tout entier à une minorité de 3 millions de blancs qui veulent maintenir dans l'esclavage et l'exploitation une population non blanche plusieurs fois plus nombreuse, les Etats indépendants d'Afrique, et avec eux l'immense continent asiatique, épaulés par une bonne partie des pays d'Europe et des deux Amériques, soutiennent fermement que le problème ne peut, de toute évidence, être considéré comme relevant de la seule compétence d'un Etat indépendant et souverain. Autrement dit, le principe de la non-ingérence ne s'applique pas à l'Afrique du Sud, étant donné le caractère universel des valeurs bafouées et des droits violés.

137. Nous considérons donc que le sort des non-blancs dans ce pays doit être pris en main par l'Organisation, et c'est dans cette perspective que doit être établi le programme d'éducation et de formation recommandé dans le rapport du Secrétaire général que je viens de mentionner.

138. Si le refus systématique des autorités sud-africaines d'accepter sous une forme quelconque de coopérer avec les Nations Unies est un fait qui limite les chances d'une solution pacifique conforme au vœu du Conseil, celui-ci ne doit cependant pas croire que cette mauvaise volonté manifeste ferme définitivement la voie "qui [permettrait] de régler la situa-

orderly application of human rights and fundamental freedoms to all inhabitants of the territory as a whole, regardless of race, colour or creed"—the solution proposed in paragraph 6 of the resolution of 4 December 1963.

139. My delegation believes that the most effective way to force the Government of South Africa to cooperate towards a settlement of the present situation in the spirit of that resolution would be to apply economic sanctions immediately and at the same time proceed with the implementation of the international education and training programme which the United Nations should promote for the benefit of the South African non-whites. The necessary steps will also have to be taken to obtain the liberation of all persons held in custody while awaiting trial or convicted for their opposition to the policy of apartheid.

140. All the measures just mentioned as needing to be taken are of course within the realm of the kind of peaceful and orderly transformation policy which the Council wishes to see prevail in South Africa and which numerous nationalist figures in that country still look to as a last hope.

141. We Africans believe that the countries which still make commercial interests their foremost concern in their relations with South Africa should reflect on the horrible tragedy that country is heading for, because of a handful of people blinded by racial hatred. Let them also reflect on the profound disquiet which this apartheid problem causes in all the non-committed nations and on the deep wound it inflicts on the self-respect of every African, not to mention the indignation felt by every man, whether of the East or of the West, who loves justice and peace.

142. In view of these facts, my delegation would find it very hard to appreciate any reasons which certain great Western Powers might give for still hesitating somewhat to take measures as imperative as economic sanctions, even though these have been put forward explicitly and consistently.

143. We know that to suit the needs of his cause Mr. Verwoerd indulges in attacks on the emancipation movements in South Africa, accusing the nationalist organizations and parties as well as everyone who supports them in Africa and throughout the world. He maintains that his purpose is the survival of the white nation which has allegedly brought prosperity to the whole of the South African nation, arguing at the same time that South Africa could become a springboard for communism, whereas a white State would remain a reliable ally of the West; and he also says that he does not see why South Africa should sacrifice its future as a white nation in order to please world public opinion. In view of what the man is and the absurdity which he stands for, I cannot imagine, from an African point of view, a statement more complimentary to communism nor one more compromising for the West.

144. Let Mr. Verwoerd be warned, however, that these sallies in which he indulges from time to time do not

tion actuelle en Afrique du Sud par l'attribution intégrale, pacifique et ordonnée des droits de l'homme et des libertés fondamentales à tous les habitants sur l'ensemble du territoire, sans distinction de race, de couleur ou de croyance", ainsi qu'il en avait été décidé au paragraphe 6 de la résolution adoptée le 4 décembre 1963.

139. Ma délégation estime que, pour obliger le Gouvernement de l'Afrique du Sud à coopérer en vue d'un règlement de la situation actuelle dans l'esprit de cette résolution, la méthode la plus efficace serait d'appliquer immédiatement les sanctions économiques et de préparer en même temps la mise en œuvre du programme international d'éducation et de formation que les Nations Unies doivent promouvoir en faveur des non-blancs d'Afrique du Sud. Il faut aussi que les dispositions nécessaires soient prises pour que soit exigée la libération de toutes les personnes en détention préventive ou condamnées pour s'être opposées à la politique d'apartheid.

140. Toutes les mesures à prendre que je viens d'exposer rentrent, bien entendu, dans le cadre de la politique de transformation pacifique et ordonnée que le Conseil désire faire prévaloir en Afrique du Sud et dans laquelle de nombreuses personnalités nationalistes de ce pays placent tout de même encore leurs derniers espoirs.

141. Nous, Africains, nous pensons que les pays qui placent encore leurs intérêts commerciaux au premier plan de leurs préoccupations dans leurs rapports avec l'Afrique du Sud doivent réfléchir à l'horrible tragédie vers laquelle se dirige ce pays par le fait d'une poignée de gens aveuglés par la haine raciale. Qu'ils réfléchissent aussi au profond malaise que le problème de l'apartheid entretient dans tous les pays du tiers monde et à la blessure profonde qu'il laisse dans l'amour-propre de tous les Africains, sans parler du sentiment indigné qu'éprouvent tous les hommes, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, épris de paix et de justice.

142. Compte tenu de ces réalités, ma délégation comprendrait très difficilement les raisons qui peuvent être éventuellement invoquées par certaines grandes puissances occidentales lorsqu'elles manifestent encore quelque hésitation devant des mesures aussi impérieuses que celles des sanctions économiques proposées pourtant de manière lucide et conséquente.

143. Nous savons que M. Verwoerd se livre, pour les besoins de sa cause, à des attaques contre les mouvements d'émancipation en Afrique du Sud, en accusant les partis et les organisations nationalistes, ainsi que tous ceux qui les appuient en Afrique et dans le monde. Il soutient que son but est la survivance de la nation blanche qui, selon lui, a apporté la prospérité à l'ensemble de la nation sud-africaine, tout en affirmant, d'autre part, que l'Afrique du Sud pourrait devenir le tremplin du communisme alors qu'un Etat blanc resterait un allié sûr pour l'Occident, et il a ajouté: "Je ne vois pas de raison pour laquelle l'Afrique du Sud devrait sacrifier son avenir de nation blanche pour faire plaisir à l'opinion mondiale." Etant donné l'homme et ce qu'il représente de ridicule, je ne vois pas, dans l'optique des Africains, de déclaration aussi élogieuse pour le communisme et aussi compromettante pour l'Occident.

144. Que M. Verwoerd sache cependant que ces envolées, auxquelles il se livre de temps à autre,

arouse the slightest interest any more, even on the part of the most ardent anti-communists. It would be vain therefore on his part to try to turn the attention of a segment of world opinion away from the anachronistic and altogether misled policy which prevails in South Africa, and which every State in the world denounces unanimously and loudly.

145. "In giving freedom to the slave, we assure freedom to the free-honourable alike in what we give, and what we preserve."^{10/} President Abraham Lincoln uttered these words in a message to Congress in December 1862. If the racist rulers of South Africa could reason with as much humanism and lucidity, they could certainly have taken inspiration from these noble words, spoken more than a hundred years ago, and rid themselves once and for all of that myth of the white nation to which they would cling, to the detriment of freedom, justice and law in that land.

146. At the beginning of this statement, I discussed the exceptional importance of the economic ties between South Africa and certain great Western Powers. I also noted the material power and moral authority which the apartheid system has derived from this situation in the interests of its own survival, and perhaps even its growth. This is extremely grave, I might even say tragic, and the tragedy is the measure of the responsibility of those who contribute in this way to maintaining the present situation.

147. We must bring home to these Powers once again the anguish we feel, the anguish of all Africa, at a time when millions of persons are ruled with a rod of iron, and are arbitrarily deprived of their right to work, to education, to freedom of movement. They are likewise deprived of the normal exercise of the fundamental liberties inherent in the right of self-expression and of association—and this in a country which has belonged to them from time immemorial. Added to this situation, which does little credit to those who created it, there is the exploitation of these millions of Africans and the widespread pillage of the natural resources of their land. In other words, what is happening today in South Africa is the worst crime conceivable in a civilized world.

148. "We do not want your pity; we do not want your compassion; do not give us false hopes. We ask you to take action so that the leaders of South Africa will put an end to the humiliation and persecution of our people." This is the gist of the moving and profoundly anguished appeal which the famous black South African singer addressed last March to the Special Committee on the Policies of apartheid in the Republic of South Africa.

149. My delegation believes that at this decisive stage in the struggle for the elimination of apartheid, this appeal must be heard by every member of the Security Council without exception so that everything can be set in motion to force the racist authorities at Pretoria to change their policy.

150. In the letter of 22 May from the Permanent Representative of South Africa addressed to the Presi-

^{10/} The Collected Works of Abraham Lincoln, New Brunswick (New Jersey), Rutgers University Press, édit., vol. V, p. 537.

ne suscitent plus aucun intérêt même chez les anti-communistes les plus acharnés. Il serait donc vain de sa part de chercher à détourner l'attention d'une partie de l'opinion mondiale de la politique anachronique et nettement erronée qui prévaut en Afrique du Sud, et que tous les Etats du monde sont maintenant unanimes à condamner avec la dernière énergie.

145. "En donnant la liberté aux esclaves, nous assurons celle des hommes libres. Ce que nous offrons est aussi honorable pour nous que ce que nous préservons^{10/}." C'est ainsi que s'exprimait le président Abraham Lincoln dans un message au Congrès en décembre 1862. Si les dirigeants racistes de l'Afrique du Sud pouvaient raisonner avec autant d'humanisme et de lucidité, ils auraient certainement été capables de s'inspirer de ces nobles paroles, prononcées il y a plus de 100 ans, pour se débarrasser une fois pour toutes de ce mythe de nation blanche qu'ils veulent entretenir au détriment de la liberté, de la justice et du droit dans ce pays.

146. J'ai exposé au début de cette intervention l'importance exceptionnelle des liens économiques existant entre ce pays, l'Afrique du Sud, et certaines grandes puissances occidentales. J'ai aussi fait état de la puissance matérielle et de l'autorité morale que le régime de l'apartheid a tirées de cette situation pour sa propre survivance, et peut-être même pour son épanouissement. Cela est extrêmement grave, je dirai même tragique, et cette tragédie est à la mesure de la responsabilité de ceux qui contribuent ainsi au maintien d'une telle situation.

147. Nous devons rappeler à ces puissances nos angoisses, les angoisses de toute l'Afrique, au moment où des millions de personnes, soumises à un régime de fer, sont privées arbitrairement de leur droit au travail, à l'éducation, à la libre circulation. Ces personnes sont frustrées également de l'exercice normal des libertés fondamentales inhérentes au droit d'expression et d'association, et cela dans un pays qui leur appartient depuis des temps immémoriaux. En plus de cette réalité, qui fait peu honneur à ceux qui l'ont créée, il y a l'exploitation de ces millions d'Africains et le pillage généralisé des richesses naturelles de leur pays. En d'autres termes, ce qui se déroule actuellement en Afrique du Sud est le pire de tous les crimes que l'on puisse commettre sur terre dans un monde civilisé.

148. "Nous ne voulons pas de votre pitié, nous ne voulons pas de votre compassion; ne nous donnez pas de faux espoirs. Nous vous demandons d'agir pour que les dirigeants de l'Afrique du Sud mettent fin à l'humiliation et à la persécution de notre peuple." Tel est l'appel émouvant et profondément angoissé que la célèbre chanteuse noire sud-africaine a adressé, au mois de mars dernier, au Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine.

149. Ma délégation estime qu'à cette phase décisive de la lutte pour l'élimination de l'apartheid cet appel doit être aussi entendu par tous les membres du Conseil de sécurité, sans exception, afin que tout soit mis en œuvre pour obliger les autorités racistes de Pretoria à changer de politique.

150. Dans la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité le 22 mai dernier par le représentant

^{10/} The Collected Works of Abraham Lincoln, Rutgers University Press, New Brunswick, N. J. vol. V, p. 537.

dent of the Security Council [S/5723], the Group of Experts appointed by the Secretary-General under paragraph 8 of the Security Council resolution of 4 December 1963 was the object of a series of attacks concerning its report.

151. As a former member of this Group of Experts, I should like here and now to express in the most emphatic terms my profound indignation. I must confess, however, that from the beginning I did not quite see how our report could fail to provoke violent reactions on the part of the South African authorities. Now that I have not been disappointed by the vehemence of the apartheid Government, I am conscious of the honour due to the members of the Group of Experts for the accuracy of their judgement and conclusions.

152. Let me say then that this report was drawn up after weeks and months of impartial, serious and thorough examination by a group selected according to objective criteria reflecting a remarkable spirit of balance. This group was assisted in its investigation and research by a number of competent workers possessing a thorough knowledge of the problem and having in their handling of documents and information a sense of honesty and scientific method which does credit to the United Nations Secretariat.

153. The discussions within the group combined with contacts between the group and representatives of every facet of South African opinion, including supporters of apartheid, brought about a concise picture of the situation now prevailing in that country. In addition, the Group of Experts had the opportunity to hear a great number of neutral public figures—jurists, economists, sociologists and eminent diplomats. The conclusions we reached merely represented a collective assessment of a problem approached by each of the members according to his own views or those of his country. I should point out that the opinions expressed were not always unanimous and that is of course why our dear colleague and friend Ambassador Djerdja of Yugoslavia had to leave us. Thus it is clear that the preparation of the report must have been exceptionally arduous. In fact, it was only because of good will on all sides and the sincere desire of all to reach positive and reasonable conclusions that this important document was finally submitted within the appointed time-limit.

154. In this connexion I should like to pay a sincere tribute to all my colleagues for their sympathetic attitude, their devotion to the United Nations cause and the profound sense of responsibility they displayed throughout their work with the Group of Experts.

155. I must now add that it is certainly not the fault of the group if the report as a whole aroused the fury of the Pretoria authorities. The latter must realize, however, that this report would have been even more shattering for them if the group had been authorized to make an on-the-spot investigation in South Africa; but the rulers of that country are very clever, and they took ample precautions, refusing the members of the Group of Experts access to South African territory. However, this ludicrous policy on the part of the South African Government, like the ostrich

permanent de l'Afrique du Sud [S/5723], le Groupe d'experts désigné par le Secrétaire général, conformément au paragraphe 8 de la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 décembre 1963, a été l'objet d'une série d'attaques à propos de son rapport.

151. En ma qualité d'ancien membre du Groupe d'experts, je tiens à exprimer ici, et de la façon la plus énergique, ma profonde indignation. J'avoue cependant que, dès le début, j'avais été quelque peu sceptique à la pensée que notre rapport pourrait ne pas susciter de violentes réactions de la part des autorités sud-africaines. Maintenant, n'ayant pas été déçu par les outrances du gouvernement de l'apartheid, je ressens tout l'honneur qui revient aux membres du Groupe d'experts, grâce à la justesse de leur jugement et de leurs conclusions.

152. Qu'il me soit donc permis de dire que ce rapport a été établi à la suite d'un examen impartial, sérieux et approfondi, entrepris durant des semaines et des mois par un groupe désigné suivant des critères objectifs qui procèdent d'un remarquable esprit d'équilibre. Dans son travail d'investigation et de recherche, ce groupe était assisté d'un certain nombre de collaborateurs compétents, connaissant à fond le problème et qui, sur le plan de l'information et de la documentation, ont été d'une honnêteté et d'une rigueur qui font honneur au Secrétariat des Nations Unies.

153. Les discussions qui se sont déroulées au sein du Groupe d'experts, les contacts que celui-ci a pu établir avec les représentants de toutes les tendances de l'opinion sud-africaine, y compris celle des partisans de l'apartheid, ont permis de dégager une synthèse de la situation telle qu'elle existe actuellement dans ce pays. D'autre part, le Groupe a eu l'occasion d'entendre un grand nombre de personnalités neutres parmi des juristes, des économistes, des sociologues et des diplomates éminents. Les conclusions auxquelles nous sommes parvenus n'ont été que le reflet d'un jugement émis collectivement par rapport à un problème que chacun des membres abordait selon sa propre conception ou celle de son pays. Je dois souligner que les opinions exprimées n'ont pas toujours été unanimes et c'est, bien entendu, ce qui explique le départ de notre cher collègue et ami, l'ambassadeur Djerdja de Yougoslavie. On comprendra ainsi facilement par là que l'élaboration du rapport a dû être exceptionnellement laborieuse et c'est, en définitive, grâce à la bonne volonté des uns et des autres et au désir sincère de tous d'aboutir à des conclusions positives et raisonnables que cet important document a pu être enfin présenté dans les limites du délai fixé.

154. A cette occasion, qu'il me soit permis de rendre un hommage sincère à tous mes collègues pour leur compréhension, leur dévouement à la cause des Nations Unies et le sens profond de la responsabilité dont ils ont fait preuve durant les travaux du Groupe d'experts.

155. Cela dit, je dois ajouter que ce n'est certainement pas de la faute de ce groupe si le rapport, dans son ensemble, a suscité la fureur des autorités de Pretoria. Celles-ci doivent cependant comprendre que ce rapport aurait sans doute été beaucoup plus accablant pour elles si le Groupe avait été autorisé à se rendre sur le terrain, en Afrique du Sud; mais les dirigeants de ce pays, qui sont très malins, avaient pris les précautions nécessaires en refusant l'accès du territoire sud-africain aux membres du Groupe d'experts. Pourtant, cette politique ridicule

which hides its head so as not to be seen, does not alter in the slightest the tragic reality—familiar to the whole world—of this land where, to quote the actual words of our report, a minority is relentlessly determined to "preserve privileges, defend discrimination and extend domination to such a degree that it amounts to the organization of a society on principles of slavery" [S/5658, para. 89].

156. My delegation has no desire to attach great importance to the discourteous and certainly gratuitous terms employed in the letter of the Permanent Representative of the South African authorities in reference to the Group of Experts of which I was a member. This kind of behaviour does not surprise me at all. It is just another example of the open and declared hostility systematically directed against the United Nations and against anyone representing the Organization in any capacity whatsoever. In attempting to discredit the report submitted to the Council, the writer of the letter in question was obviously anxious most of all to renew his usual accusations against everyone without sparing anyone, but was actually unable to find anything else to do but indulge in an extraordinary sort of refutation as absurd as it was inconsistent.

157. If the specious arguments of the representative of the South African authorities were likely to gain by being expressed more clearly and concisely, why did not Mr. Botha himself come and expound them orally to the Council, thus placing his Government's point of view side by side with those expressed in the report? He probably will not do so, and rightly so, if only for lack of a deep conviction in what he is doing. Whatever the cause, my delegation believes that this running away from the truth and from common sense cannot continue much longer; and sooner or later the tormented conscience of these latter-day advocates of negro slavery will be bound to end up accusing itself out loud—which will of course help this African country to put an end to the ghastly nightmare it is experiencing.

158. In the meantime, of course, the Africans of South Africa will not sit back with their arms folded. They will pursue their march in the direction of freedom and emancipation, while the United Nations, supported by world public opinion, will continue to work for the attainment of its lofty aims in South Africa.

159. Before closing permit me to present to the Council in the name of my delegation and that of the Ivory Coast, a draft resolution, already distributed as document S/5752,^{11/} relating to the trials now in progress in South Africa.

160. The members of the Council will no doubt appreciate the urgency with which the African delegations have been obliged to deal with this particular aspect of the problem we are taking up today, namely, as you know, an extremely grave situation where the physical removal of a number of South African nationalist leaders may well take place from one moment to the next merely because of their political opposition to the rule of apartheid prevailing in their country.

^{11/} See Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

de l'autruche qui se cache la tête pour ne pas se faire voir, pratiquée par le Gouvernement sud-africain, ne modifie en rien la réalité tragique de ce pays que le monde entier connaît suffisamment, où, pour reprendre les termes mêmes de notre rapport, une minorité s'acharne "à préserver [ses] privilèges, à défendre la discrimination et à étendre sa domination au point d'organiser la société selon les principes de l'esclavage" [S/5658, par. 89].

156. Ma délégation ne veut pas attacher beaucoup d'importance aux termes peu courtois et certainement gratuits employés dans la lettre du représentant permanent des autorités sud-africaines à l'égard du Groupe d'experts dont je faisais partie. Un comportement de ce genre ne me surprend nullement de la part de ces autorités. En réalité, il ne s'agit, en l'occurrence, que de cette hostilité ouverte et déclarée dirigée systématiquement contre les Nations Unies et contre tout ce qui les représente, à quelque degré que ce soit. En tentant de discréditer le rapport soumis au Conseil, l'auteur de la lettre en question, visiblement soucieux de renouveler surtout ses accusations habituelles contre tout le monde sans épargner quiconque, n'a pu, en fait, trouver autre chose à faire que de se livrer à une sorte de réfutation singulière aussi absurde qu'inconsistante.

157. Si les arguments spécieux du représentant des autorités sud-africaines gagnaient à être exprimés plus clairement et plus nettement, pourquoi donc M. Botha ne vient-il pas lui-même les exposer de vive voix devant le Conseil et confronter ainsi le point de vue de son gouvernement et celui du rapport? Il ne le fera probablement pas, et pour cause. Ne serait-ce que par manque de conviction intime dans ce qu'il fait. Quoi qu'il en soit, ma délégation estime que cette fuite devant la vérité et le bon sens ne peut se poursuivre plus longtemps, et il faudra, tôt ou tard, que la conscience tourmentée de ces esclavagistes modernes finisse par s'accuser elle-même et certainement à haute voix. Cela contribuera naturellement à donner à cette terre d'Afrique la possibilité de connaître la fin de cet affreux cauchemar.

158. En attendant, le peuple africain de l'Afrique du Sud ne restera pas, bien entendu, les bras croisés. Il poursuivra sa marche vers la liberté et l'émancipation. De leur côté, les Nations Unies, appuyées par l'opinion mondiale, continueront à œuvrer pour la réalisation des nobles objectifs qui sont les leurs en Afrique du Sud.

159. Avant de terminer, permettez-moi de présenter au Conseil, au nom de ma délégation et de celle de la Côte-d'Ivoire, un projet de résolution relatif aux procès actuellement en cours en Afrique du Sud, qui a été distribué sous la cote S/5752 ^{11/}.

160. Les membres du Conseil comprendront certainement l'urgence que les délégations africaines ont été obligées d'accorder à cet aspect particulier du problème que nous abordons aujourd'hui. Il s'agit, comme vous le savez, d'une situation extrêmement grave où l'élimination physique d'un certain nombre de dirigeants nationalistes sud-africains risque de se produire d'un moment à l'autre par le seul fait de leur opposition politique au régime de l'apartheid en vigueur dans leur pays.

^{11/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

161. Other leading nationalists, held in custody while awaiting trial, are also in danger, in the days ahead—perhaps even this week—, of receiving sentences just as scandalous, in all probability, as those which have already meant capital punishment or which are the basis of the executions now about to take place.

162. In the face of a situation as revolting as it is tragic, calculated to aggravate conditions already extremely dangerous, and because of the fact that in the United Nations, at both the General Assembly and the Security Council level, the Member States have always been unanimous in roundly condemning the South African Government for non-compliance with repeated resolutions asking for an end to its repression of those who oppose apartheid, the sponsors of the present draft resolution believe that a vote can be taken without debate at this meeting or at the next. This is the least they can hope for in the present circumstances.

163. In reading the draft presented to the Council, representatives will see at once that in our anxiety to secure an immediate and unanimous vote in response to the imminent danger, we have drafted a text whose terms have been chosen with the utmost care as regards both form and substance. It confines itself to a topic which is not controversial and could therefore obtain the agreement of all without prior recourse to the regular method of consultation and negotiation.

164. Representatives will also have occasion to note that in this draft we have done no more than express the disquiet and concern of all States, of world public opinion and of the great moral and religious authorities throughout the world who have spoken out on this matter. We have equally taken into consideration the gesture made recently by the Secretary-General on behalf of some of the nationalist chiefs who were condemned to death last March.

165. In the face of this human and political tragedy, we believe that the Council must likewise make an energetic and urgent gesture. A resolution deciding on action in this sense would evidently gain by being adopted as soon as possible, that is to say at the beginning of the proposed general debate proper, on the entire question of apartheid in South Africa.

166. In the light of the foregoing, I have the honour, Mr. President, to request you to submit immediately for the approval of the Council the draft resolution [S/5752] which I shall now read:

"The Security Council,

"Recalling General Assembly resolution 1881 (XVIII) of 11 October 1963, which condemns the Government of the Republic of South Africa for its failure to comply with the repeated resolutions of the General Assembly and of the Security Council and which requests it to abandon the arbitrary trial in progress and forthwith to grant unconditional release to all political prisoners and to all persons

161. D'autres personnalités nationalistes en détention préventive risquent, elles aussi, de voir prononcer contre elles, dans les jours qui viennent et peut-être même au cours de cette semaine, des jugements qui, vraisemblablement, pourront être aussi scandaleux que ceux qui ont déjà entraîné des exécutions capitales ou qui sont à la base de celles qui sont sur le point d'avoir lieu.

162. Devant une situation aussi révoltante que tragique, de nature à aggraver des conditions déjà fort dangereuses et en raison du fait qu'aux Nations Unies, tant au niveau de l'Assemblée générale qu'à celui du Conseil de sécurité, les Etats Membres ont toujours été unanimes à condamner avec force le Gouvernement sud-africain pour la non-observation des résolutions réitérées demandant qu'un terme soit mis à la répression de ceux qui s'opposent à l'apartheid, les auteurs du présent projet de résolution estiment que le vote peut intervenir sans débat au cours de cette séance même ou de la séance prochaine. C'est du moins ce qu'ils souhaitent dans les circonstances actuelles.

163. A la lecture du projet présenté au Conseil, les représentants pourront facilement remarquer que notre souci d'obtenir un vote immédiat et unanime répondant à l'imminence du danger nous a fait rédiger un texte dont les termes, tant dans la forme que dans le fond, ont été rigoureusement choisis. Il ne traite donc que d'un sujet non controversé et, par conséquent, susceptible d'obtenir l'accord de tous sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours, au préalable, à la méthode classique de la consultation ou de la négociation.

164. Les représentants auront, par ailleurs, l'occasion de constater que, dans ce projet, nous n'avons fait que traduire les préoccupations et les inquiétudes de tous les Etats, de l'opinion mondiale et des grandes autorités morales et religieuses qui se sont exprimées dans le monde. Nous avons également pris en considération la démarche faite récemment par le Secrétaire général en faveur de quelques-uns de ces chefs nationalistes condamnés à mort au mois de mars dernier.

165. Devant cette tragédie à la fois humaine et politique, nous estimons que le Conseil, à son tour, doit entreprendre une démarche énergique et pressante. Une résolution décidant d'une action dans ce sens gagnerait évidemment à être adoptée le plus tôt possible, c'est-à-dire au début de la discussion générale proprement dite que l'on prévoit sur l'ensemble de la question de l'apartheid en Afrique du Sud.

166. Compte tenu de ce qui précède, j'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, de bien vouloir soumettre dès maintenant à l'approbation du Conseil le projet de résolution [S/5752] dont je vais donner lecture:

"Le Conseil de sécurité,

"Rappelant la résolution 1881 (XVIII) de l'Assemblée générale en date du 11 octobre 1963, qui condamne le Gouvernement de la République sud-africaine pour la non-observation des résolutions réitérées de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et qui lui demande de renoncer au procès arbitraire en cours, de procéder à la libération immédiate et inconditionnelle de

imprisoned, interned or subjected to other restrictions,

"Further recalling that the Security Council in its resolution of 7 August 1963 (S/5386) and 4 December 1963 (S/5741) called upon the Government of South Africa to liberate all persons imprisoned, interned or subjected to other restrictions for having opposed the policy of apartheid,

"Noting with great concern that the arbitrary Rivonia trial instituted against the leaders of the anti-apartheid movement has been resumed, and that the imminent verdict to be delivered under arbitrary laws prescribing long terms of imprisonment and the death sentence may have very serious consequences,

"Noting with regret that the Government of South Africa has rejected the appeal of the Secretary-General of 27 March 1964,

"1. Urges the South African Government:

"(a) To renounce the execution of the persons sentenced to death for acts resulting from their opposition to the policy of apartheid;

"(b) To end forthwith the arbitrary trial in progress, instituted within the framework of apartheid; and

"(c) To grant an amnesty to all persons already imprisoned, interned or subjected to other restrictions, and particularly to the defendants in the Rivonia trial;

"2. Invites all States and organizations to exert all their influence in order to induce the South African Government to comply with the provisions of this resolution;

"3. Invites the Secretary-General to follow closely the implementation of the resolution and to report thereon to the Security Council at the earliest possible date."

167. Mrs. Lakshmi N. MENON (India): On behalf of the Government of India may I thank you, Mr. President, and the members of the Council for your courtesy in allowing me to participate in this debate.

168. My delegation is most grateful to the representatives of Morocco and the Ivory Coast for sponsoring the draft resolution [S/5752]. We are, of course, in entire agreement with the contents of that draft resolution, and we hope that it will be adopted without delay and unanimously. We hope that the Council will realize the urgency of the situation so that the terrible consequences of violence may be eliminated. If violence is unleashed as the result of our failure to take action expeditiously there will be no chance for a peaceful settlement. May I respectfully submit that we take the steps without hesitation to implement the measures suggested in the draft resolution.

169. We are meeting here today under the shadow of an impending tragedy. The Rivonia or so-called sabotage trials have shown the world to what extent

tous les prisonniers politiques, de toutes les personnes emprisonnées, internées, ou soumises à d'autres restrictions,

"Rappelant en outre que le Conseil de sécurité, dans ses résolutions du 7 août (S/5386) et du 4 décembre 1963 (S/5471), a demandé au Gouvernement sud-africain de libérer toutes les personnes emprisonnées, internées ou soumises à d'autres restrictions pour s'être opposées à la politique d'apartheid,

"Notant avec une grande inquiétude que le procès arbitraire de Rivonia, intenté contre les dirigeants du mouvement anti-apartheid, a été repris, et que le verdict imminent qui va être prononcé en vertu de lois arbitraires prévoyant de longues peines d'emprisonnement ainsi que la peine de mort, est susceptible de très graves conséquences,

"Notant avec regret que le Gouvernement de l'Afrique du Sud a rejeté l'appel du Secrétaire général en date du 27 mars 1964,

"1. Demande instamment au Gouvernement sud-africain;

"a) De renoncer à l'exécution des personnes condamnées à mort pour des actes résultant de leur opposition à la politique d'apartheid;

"b) De mettre fin immédiatement au procès arbitraire en cours engagé dans le cadre de l'apartheid; et

"c) D'accorder l'amnistie à toutes les personnes déjà emprisonnées, internées ou soumises à d'autres restrictions et plus particulièrement aux accusés du procès de Rivonia;

"2. Invite tous les Etats et organisations à exercer toute leur influence pour amener le Gouvernement sud-africain à se conformer aux dispositions de la présente résolution;

"3. Invite le Secrétaire général à suivre de près l'application de la présente résolution et à en faire rapport au Conseil de sécurité le plus tôt possible."

167. Mme Lakshmi N. MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Au nom du Gouvernement de l'Inde, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil, de la courtoisie que vous nous montrez en nous autorisant à participer à ce débat.

168. La délégation de l'Inde est très reconnaissante aux représentants du Maroc et de la Côte-d'Ivoire d'avoir bien voulu se charger de présenter le projet de résolution [S/5752]. Il va sans dire que nous approuvons entièrement le contenu de ce projet de résolution et nous espérons qu'il sera adopté sans délai et à l'unanimité. Nous espérons que le Conseil se rendra compte de l'urgence de la situation et fera en sorte de supprimer les terribles conséquences de la violence. Si nous ne parvenons pas à prendre des mesures rapides, la violence se déchaînera et tout espoir d'un règlement pacifique s'évanouira. Je me permets donc, avec tout le respect que je dois au Conseil, de suggérer que nous prenions sans hésitation les décisions voulues pour mettre en œuvre les mesures proposées dans le projet de résolution.

169. Aujourd'hui, en ce lieu où nous sommes réunis, plane l'ombre d'une tragédie menaçante. Les procès de Rivonia, qui ont été appelés les procès de sabo-

South Africa can flout world opinion and proceed on its insane course. Hundreds of Africans are imprisoned without trial, tried without jury, tortured without compunction and they are likely to be convicted without reason. The United Nations has shown a sense of urgency in appointing committees, collecting information and sifting evidence of the course pursued by the Republic of South Africa. But the sands are running out, and unless immediate and drastic action is taken it will be too late. Sentences are likely to be pronounced on the 11th of this month on patriotic leaders such as Mandela, Sisulu, Bernstein, Goldberg, Ahmed Kathrada and others, and if that happens as a result of our tardiness we will stand condemned for inhumanity.

170. South Africa has been inventing new techniques to discredit the United Nations Charter which it has pledged to support as a Member. In the last 18 years it has done everything possible, deliberately and consistently, to defy the United Nations decisions. The Group Areas Act, the Suppression of Communism Act and the Bantu Education Act, to mention only three, have made South Africa worse than the Nazi concentration camps for 13 million non-white people in it. The Members of the United Nations cannot remain unaware of the seriousness of the situation. World wars have been fought and millions have been killed and many more millions have suffered to restore human dignity and freedom. Today human dignity and freedom are violated with greater impunity and they are in peril. This is likely to push us into another conflict which will be more unjust and inhuman than anything that has happened before. An unarmed, exploited, humiliated and tortured people are demanding justice, appealing to the only hope mankind has today—the United Nations. They may be killed by the rashness and madness of the South African Government; this august body may become the object of the growing suspicion and scepticism of the smaller nations; but the spirit of a people struggling for freedom and equality will not yield to the pressures and policies of the South African Government, however much they may be supported by external assistance.

171. It is in this unhappy context and with a sense of unprecedented urgency that my Government has decided to participate in this debate.

172. A few months before his death, in 1910, a famous Russian writer wrote a letter to a young Indian who was then living in Johannesburg in the province of Transvaal in South Africa. The name of the Russian was Leo Tolstoy and the world knows the Indian by the name of Mohandas Gandhi. Count Leo Tolstoy's letter in part read:

"...Consequently your work in Transvaal, which seems to be far away from the centre of our world, is yet the most fundamental and the most important to us, supplying the most weighty practical proof in

tage, ont montré au monde à quel point l'Afrique du Sud peut se moquer de l'opinion mondiale et poursuivre sa folle politique. Des centaines d'Africains sont emprisonnés sans jugement, jugés sans jury, torturés sans scrupule et risquent d'être condamnés sans motif. Les Nations Unies, montrant qu'elles se rendaient compte de l'urgence de la situation, ont nommé des commissions, rassemblé des informations et examiné la valeur des témoignages qu'elles recevaient sur l'action entreprise par la République sud-africaine. Mais il ne reste plus une minute à perdre et, si le Conseil ne prend pas immédiatement des mesures radicales, il sera trop tard. Il y a tout lieu de craindre que ne soient condamnés, le 11 de ce mois, les dirigeants patriotes que sont Mandela, Sisulu, Bernstein, Goldberg, Ahmed Kathrada et d'autres; si cela se produit parce que nous tardons à prendre des décisions, le monde nous condamnera à cause de notre inhumanité.

170. L'Afrique du Sud a inventé des techniques nouvelles pour discréditer la Charte des Nations Unies, qu'en tant que Membre de l'Organisation elle s'est engagée à soutenir. Depuis 18 ans, elle n'a cessé délibérément de faire tout ce qui était en son pouvoir pour braver les décisions des Nations Unies. La loi sur les zones de regroupement (Group Areas Act), la loi sur la répression du communisme (Suppression of Communism Act) et la loi sur l'éducation des Bantous (Bantu Education Act), pour ne mentionner que ces trois-là, ont fait de l'Afrique du Sud, pour 13 millions de non-blancs, un lieu de résidence pire que les camps de concentration nazis. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent fermer les yeux devant la gravité de la situation. Des guerres mondiales ont eu lieu, des millions d'êtres humains ont été tués, et d'autres millions, plus nombreux encore, ont souffert pour rendre à l'homme la dignité et la liberté. Aujourd'hui, la dignité et la liberté de l'homme sont violées plus impunément et elles sont en péril. Il est à craindre que ces faits ne nous entraînent dans un nouveau conflit qui sera plus injuste et plus inhumain que tout ce que nous avons connu jusqu'ici. Un peuple désarmé, exploité, humilié et torturé implore justice et a recours au seul espoir que l'humanité ait aujourd'hui, les Nations Unies. Ces hommes peuvent être tués par la folie insensée du Gouvernement sud-africain; cette auguste assemblée peut devenir de plus en plus l'objet de la suspicion et du scepticisme des petites nations; mais l'âme d'un peuple qui lutte pour la liberté et l'égalité ne cédera pas aux pressions et aux politiques du Gouvernement sud-africain, quelle que soit l'aide que ce gouvernement puisse recevoir de l'extérieur.

171. C'est devant cette situation douloureuse et avec le sentiment de l'urgence sans précédent qui la caractérise que le Gouvernement de l'Inde a décidé de participer à ce débat.

172. Quelques mois avant sa mort, en 1910, un célèbre écrivain russe adressa une lettre à un jeune Indien qui vivait à Johannesburg, dans la province du Transvaal, en Afrique du Sud. Ce Russe s'appelait Léon Tolstoï et cet Indien est connu du monde entier sous le nom de Mohandas Gandhi. Voici un extrait de la lettre du comte Léon Tolstoï:

"...C'est pourquoi votre œuvre au Transvaal, qui semble bien éloignée du centre de notre monde, est cependant la plus fondamentale et la plus importante pour nous, puisqu'elle fournit le témoignage pratique et convaincant d'une œuvre que

which the world can now share and with which must participate not only the Christians but all the peoples of the world."

173. Thus it is evident that India's interest in the question of apartheid is nothing new; it is not a post-independence interest, nor is it meant to embarrass any group, country or people. Member nations of this Organization know that ever since India's entry into the United Nations as a full-fledged Member it has sponsored the question of apartheid as an item on the agenda of the General Assembly. The question has grown in scope and strength. The growing awareness of the world to this injustice, the emergence of a large number of Asian and African countries as free nations and the intransigence of South Africa in this matter have had their inescapable impact even on those countries which have been supporting South Africa directly or indirectly. I remember the days in the United Nations General Assembly when India and other co-sponsors had to do intense canvassing first to get the item on the agenda, and then to get the two-thirds majority to have a resolution passed. Therefore, it is a matter of gratification to know that in 1962 resolution 1761 (XVII) was adopted by the General Assembly by a vote of 67 in favour, 16 against and 23 abstentions. Certainly the winds of change have begun to blow over from Africa to other countries as well.

174. Today, world opinion is neither hesitant nor cautious in expressing disapproval of South Africa's policies. What is more significant is that—thanks to the efforts of African countries—the United Nations is compelled not only to pass resolutions appealing to South Africa to abandon its uncivilized policies but to seek measures for effective sanctions against that country. For over a decade this Organization patiently hoped that South Africa, as a Member of the United Nations, would make efforts to satisfy the minimum demands made on it in various resolutions passed by the General Assembly. But all this has been in vain. South Africa has refused to pay the slightest heed to the decisions of the General Assembly. The result has been disastrous. Before the eyes of a waiting world, before the eyes of the oppressed, the suppressed and the enslaved, whose only hope for justice and humanity is the United Nations, the Organization will be discredited if we do not take steps to bring its Members to the discipline of this body. More than what happens in South Africa, more than the cruelty and humiliation inflicted on the non-whites, is the deliberate and persistent attempt made by one of our Members to flout the decisions of this august body.

175. The latest news from South Africa is anything but encouraging. We are told by the South African leaders that the recent build-up of the nation's defence forces is designed to give the country a bigger "fist" to prevent an internal uprising by the country's black majority, an outside invasion by "liberation" forces. Although the United States has imposed an embargo on the sale of arms to South Africa, Britain is still supplying here with machine tools, etc. We are told that South Africa has built the

le monde peut maintenant partager et à laquelle doivent participer non seulement les chrétiens, mais tous les peuples du monde."

173. Il est donc évident que l'intérêt que l'Inde porte à la question de l'apartheid n'est pas nouveau; ce n'est pas un intérêt qu'elle s'est découvert après l'indépendance et il ne vise pas à embarrasser un groupe, un pays ou un peuple. Les Etats Membres de l'Organisation savent que depuis l'entrée de l'Inde à l'Organisation en qualité de Membre à part entière elle a demandé l'inscription de la question de l'apartheid à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Cette question a pris de l'ampleur et de l'acuité. La sensibilisation croissante du monde à cette injustice, l'apparition d'un grand nombre de nouveaux pays libres en Asie et en Afrique et l'intransigence de l'Afrique du Sud sur ce problème ont inévitablement agi, même sur les pays qui, directement ou indirectement, ont soutenu l'Afrique du Sud. Je me souviens de l'époque où, à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Inde et les autres pays qui voulaient faire inscrire cette question à l'ordre du jour devaient se livrer à une intense campagne de sollicitation pour obtenir cette inscription, et ensuite réunir la majorité des deux tiers pour faire adopter une résolution. Il y a donc lieu de se réjouir de savoir qu'en 1962 l'Assemblée générale a adopté la résolution 1761 (XVII) par 67 voix contre 16, avec 23 abstentions.

174. La roue tourne certainement et le vent du changement commence à souffler de l'Afrique vers d'autres pays aussi. Aujourd'hui, l'opinion mondiale n'hésite plus et elle ne craint pas d'exprimer sa désapprobation de la politique de l'Afrique du Sud. Ce qui est plus significatif encore, c'est que, grâce aux efforts des pays africains, les Nations Unies sont contraintes non seulement d'adopter des résolutions qui demandent à l'Afrique du Sud de renoncer à sa politique barbare, mais sont contraintes aussi de chercher le moyen d'appliquer des sanctions efficaces à ce pays. Pendant plus de 10 ans, l'Organisation a patienté, espérant que l'Afrique du Sud, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, s'efforcerait de se conformer aux demandes minimums que l'Assemblée générale lui présentait dans les diverses résolutions qu'elle avait adoptées. Mais ce fut en vain. L'Afrique du Sud a refusé de tenir le moindre compte des décisions de l'Assemblée générale. Le résultat a été désastreux. L'Organisation des Nations Unies sera discréditée aux yeux d'un monde dans l'attente, aux yeux de ceux qui sont opprimés, bâillonnés, réduits en esclavage et qui placent en elle leur seul espoir de justice et d'humanité, si nous ne prenons pas les mesures voulues pour imposer à ses membres la discipline qu'elle doit exiger. Cet effort délibéré et persistant d'un de nos membres pour braver les décisions de cet organe est plus grave encore que ce qui se passe en Afrique du Sud, plus grave que les cruautés et les humiliations infligées aux non-blancs.

175. Les nouvelles les plus récentes venues d'Afrique du Sud sont rien moins qu'encourageantes. Les dirigeants de l'Afrique du Sud nous annoncent que le renforcement des forces de la défense nationale qui vient d'être décidé est destiné à donner au pays un "poing" plus solide pour empêcher un soulèvement intérieur de la majorité noire du pays ou une invasion de forces de "libération" venues de l'extérieur. Si les Etats-Unis ont imposé l'embargo sur les ventes d'armes à l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni, par

strongest military and naval force in its history. These developments are an expression of further defiance of the United Nations and international opinion and, therefore, a threat to the peace of the world.

176. None of us here can claim perfection. Certainly the delegation of India is fully conscious of its own shortcomings, and our late Prime Minister acknowledged our difficulties in precise terms when he said:

"There are racial conflicts elsewhere in the world. In India we have no racial conflict in that particular sense, but something akin to it when we suppress the people because they are called 'untouchables' or 'depressed classes'. We are fighting it. Again for instance, there are racial conflicts in the United States of America. But there is a difference. In the United States of America efforts have been made with growing success to ease the racial problem. I do not say they have solved it, but the Government have tried to solve it, with the help of public opinion, and there is progress in a certain direction; so also elsewhere.

"In South Africa, on the other hand, it is the deliberate, acknowledged and loudly-proclaimed policy of the Government itself to maintain this segregation and racial discrimination. This makes the South African case unique in the world. It is a policy with which obviously no person and no country which believes in the United Nations Charter can ever compromise, because it uproots almost everything the modern world stands for and considers worth while, whether it is the United Nations Charter or whether it is our ideas of democracy or of human dignity.

"The racial policy of the South African Union is, I think, more basically wrong and dangerous for the future of the world than anything else. It surprises me that countries, particularly those who stand for the democratic tradition and those who voted for the United Nations Charter and for the Declaration of Human Rights—express themselves so moderately or do not express themselves at all about the racial policy of the South African Union. It is not a question of policy only. I say it is the greatest international immorality for a nation to carry on in that way."

177. But it is open to all of us to strive towards the objectives and ideals of the Charter which we have underwritten when we took our pledge as Members of the United Nations. A pledge is not a hollow affirmation but an article of faith. This pledge enjoins on all of us to work towards the creation of a rational, humane society in which war will be a myth, and equality and social justice the rule of law and life. Today because of inequalities of wealth and opportunities, we are far from that ideal. But in our determination to pursue these ideals and actively co-operate with one another we have indeed set our face in the right direction and we are definitely moving towards the

contre, lui livre encore des machines-outils, etc. On nous dit que l'Afrique du Sud a constitué la force militaire et navale la plus puissante de son histoire. Ces faits montrent bien que ce pays tourne en dérision une fois de plus les Nations Unies et l'opinion mondiale et ils constituent donc une menace contre la paix du monde.

176. Nul ici ne peut prétendre à la perfection. Vous pouvez en être sûrs, la délégation de l'Inde a pleinement conscience des imperfections de son pays et notre regretté premier ministre a reconnu nos difficultés en termes précis lorsqu'il a dit:

"Il existe des conflits raciaux dans d'autres pays du monde. En Inde, nous n'avons pas de conflit racial en ce sens particulier, mais quelque chose qui s'en rapproche lorsque nous traitons en inférieurs certaines personnes parce qu'elles sont dites "intouchables" ou "classes inférieures". Nous combattons ce mal. De même, il existe des conflits raciaux aux Etats-Unis d'Amérique. Mais il y a une différence. Aux Etats-Unis d'Amérique, des efforts ont été faits avec un succès croissant pour atténuer la gravité du problème racial. Je ne prétends pas que ce pays ait résolu ce problème, mais le gouvernement a essayé de le résoudre, avec l'aide de l'opinion publique, et l'on constate des progrès dans une certaine direction; et cela est vrai d'autres pays.

"En Afrique du Sud, au contraire, c'est le gouvernement lui-même qui applique délibérément une politique avouée et proclamée en public pour perpétuer cette ségrégation et cette discrimination raciale. C'est en cela que le cas de l'Afrique du Sud est unique au monde. C'est une politique avec laquelle, de toute évidence, aucun être humain et aucun pays qui a foi en la Charte des Nations Unies ne sauraient accepter de compromission, parce qu'elle sape tout ce qui constitue la raison d'être du monde moderne, ce qui nous paraît, à nous, digne d'être défendu, qu'il s'agisse de la Charte des Nations Unies ou de nos conceptions de la démocratie ou de la dignité de l'homme.

"J'estime que la politique raciale de l'Union sud-africaine est plus fondamentalement mauvaise et dangereuse pour l'avenir du monde que tout ce que l'on peut imaginer. Je m'étonne que certains pays, en particulier ceux qui sont des défenseurs de la tradition démocratique et ceux qui ont voté la Charte des Nations Unies et la Déclaration des droits de l'homme, s'expriment avec tant de modération ou se taisent sur le sujet de la politique raciale de l'Union sud-africaine. Il ne s'agit pas seulement de politique. J'affirme que c'est pour une nation la marque de l'immoralité internationale la plus grande que de se comporter de cette manière."

177. Mais rien ne nous empêche de tendre vers les objectifs et les idéaux de la Charte auxquels nous avons souscrit lorsque nous avons prêté serment en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cet engagement n'est pas une affirmation vide de substance, c'est un acte de foi. Ce serment nous enjoint à tous de consacrer nos efforts à la création d'une société rationnelle et animée d'un idéal humain, où la guerre ne sera plus qu'un mythe, où l'égalité et la justice sociale régiront le droit et la vie. Aujourd'hui, à cause des inégalités de la répartition des biens et des possibilités offertes aux hommes, nous sommes loin de cet idéal. Mais, ayant prouvé

ideal. The Republic of South Africa should be as genuinely concerned about this as any of us, being one of the founding Members of the United Nations. Hence our sorrow and disappointment are all the greater, all the more intense; and if harsh and unkind words are uttered here about these policies, they are the inescapable consequences of our own disappointment which is shared by the entire world.

178. South Africa has always invoked Article 2 (7) in her defence. Since this has been countered again and again to the satisfaction of all concerned, it will not be necessary for me to sing the same tune all over again. As a Member of the United Nations, the least that it could do was to extend its co-operation to the Group of Experts to study the evil on the spot. Even that has been denied. Here my delegation would like to congratulate the Committee chaired by Mrs. Myrdal for the courage with which it proceeded with its allotted task by using all the available avenues of co-operation. It is their sincerity and determination which have enabled us to meet here today and focus attention on constructive methods of approach to this problem. I would also like to place on record the deep appreciation of my delegation for the dedication and zeal with which the Chairman of the Special Committee, Ambassador Diallo Telli, and his colleagues on the Committee have worked. Their various reports are very valuable documents and my delegation has found them extremely useful.

179. The International Conference on Economic Sanctions which met in London in April this year as well as the Group of Experts presided over by Mrs. Myrdal have analysed the causes that have made South Africa so defiant of world opinion and so determined in pursuit of its wrong policies. Two reasons are alleged: first, the economic prosperity which has enabled South Africa to go it alone—if necessary without suffering the consequences of isolation; and second, that this prosperity is dependent on the help and support South Africa receives from some of the big Powers. These have certainly strengthened and are strengthening the determination of South Africa. We do not mind any nation becoming rich and prosperous. In fact, we welcome it. But we should certainly strongly object to it if prosperity enables South Africa, or any other country, to supplement its massive powers by financial allocations for repressive action. It is this support to its policies which has led the London Conference to take expert advice on economic sanctions. As long as economic prosperity is used for repression, it is our duty to undermine that support lest the problem, which has already assumed undesirable proportions, should really become a threat to world peace by unleashing violence.

que nous sommes déterminés à parvenir à ces idéaux et à coopérer activement les uns avec les autres, nous sommes partis dans la bonne direction et nous nous rapprochons nettement de cet idéal. La République sud-africaine, qui est l'un des Membres fondateurs des Nations Unies, devrait avoir ce but aussi sincèrement à cœur que n'importe lequel d'entre nous. Notre peine et notre déception en sont d'autant plus profondes, d'autant plus intenses; et, si des paroles sévères et dures ont été prononcées ici au sujet de cette politique, elles expriment inévitablement notre propre déception, que partage le monde entier.

178. L'Afrique du Sud, pour sa défense, a toujours invoqué l'alinéa 7 de l'Article 2 de la Charte. Cet argument a été réfuté maintes et maintes fois à la satisfaction de tous et il est donc inutile que je reprenne la même antienne. Puisque l'Afrique du Sud est Membre de l'Organisation des Nations Unies, le moins qu'elle pouvait faire était d'offrir sa coopération au Groupe d'experts en le laissant venir étudier le mal sur place. Même cela a été refusé. Ma délégation voudrait à ce sujet féliciter le Groupe d'experts que préside Mme Myrdal du courage avec lequel il s'est acquitté de sa tâche en utilisant tous les moyens de coopération dont il disposait. C'est la sincérité et la détermination de ces experts qui nous ont permis de nous réunir ici aujourd'hui et de concentrer nos efforts sur les méthodes constructives capables d'apporter une solution au problème. Je tiens également à ce que soit consigné au compte rendu la grande admiration que ma délégation éprouve pour le dévouement et le zèle avec lesquels le Président du Comité spécial, l'ambassadeur Diallo Telli, et ses collègues du Comité se sont acquittés de leur tâche. Leurs rapports constituent des documents d'une grande valeur, et la délégation de l'Inde les a trouvés extrêmement utiles.

179. La Conférence internationale des sanctions économiques qui s'est tenue à Londres en avril de cette année ainsi que le Groupe d'experts présidé par Mme Myrdal ont analysé les causes de cette détermination de l'Afrique du Sud à braver l'opinion mondiale et à poursuivre sa politique condamnable. Deux raisons sont mises en avant: tout d'abord, la prospérité économique qui a permis à l'Afrique du Sud d'être seule contre tous, voire de ne pas subir les conséquences de l'isolement; et, deuxièmement, le fait que cette prospérité dépend de l'aide et du soutien que l'Afrique du Sud reçoit de certaines grandes puissances. Ces puissances ont certainement renforcé et renforcent encore la détermination de l'Afrique du Sud. Nous n'avons rien à redire à ce qu'une nation devienne riche et prospère. En fait, nous nous en réjouissons. Mais nous y ferions certainement de fortes objections si cette prospérité devait mettre l'Afrique du Sud, ou n'importe quel autre pays, en mesure d'ajouter à ses pouvoirs massifs d'oppression des affectations accrues de crédits en vue de l'action répressive. C'est l'appui dont bénéficie l'Afrique du Sud pour l'application de sa politique qui a décidé la Conférence de Londres à rechercher l'avis des experts sur les sanctions économiques. Tant que l'Afrique du Sud utilisera sa prospérité économique pour la répression, il est de notre devoir de saper le soutien dont elle bénéficie, par crainte que ce problème, qui a déjà atteint des proportions regrettables, ne devienne réellement une menace à la paix du monde par la violence qu'il déchaînera.

180. I may recall here that India was one of the first countries, or perhaps the first country, to enforce economic sanctions against South Africa. We prohibited trade with South Africa in 1946 when that trade was considerable. Our experience in this has been ably summarized by Professor Raj of Delhi University, whose words I would like to reproduce here:

"The case for economic sanctions is obviously a political one and the factors that determine their success are also in the ultimate analysis of a political character. If all countries decide on severing trade relations with South Africa, and if action is taken more or less simultaneously, the boycott will be certainly effective. Even if all countries are not prepared to be actively involved, the boycott can be made effective provided those who join are numerous and strong enough to prevent others from taking advantage of the situation. But if a small group of countries decide to 'go it alone', it is very unlikely that sanctions can achieve their objective however large the share of South African trade enjoyed by the sanctioning countries might be now and however vital the requirement of the South African economy for their products. The loss is likely to fall more heavily on them than on the country against which the boycott is imposed . . . This is essentially the main lesson of the Indian experience in boycotting South Africa."

181. It has been alleged that it will be difficult for the big countries to suffer the losses consequent on withdrawal of investments in South Africa. The London Conference on Economic Sanctions has pointed out that the losses are likely to be small and marginal. Unless the big countries enforce sanctions, we cannot pursue the matter with any success. Why should countries like the United Kingdom and the United States support South Africa, whose policies of apartheid they have condemned "as evil totally impracticable, and leading inevitably to disaster in South Africa itself" [1054th meeting], or strengthen her economically when the policy is condemned as "morally abominable, intellectually grotesque and spiritually indefensible"? These are not my words but words used by the representative of the United Kingdom. If as the Permanent Representative of the United States said, "progress in Africa is overshadowed by the racial bitterness and resentment caused by the policies of the South African Government" [1078th meeting], certainly there is no reason for the United States to invest its capital in South Africa and thus lend support to it.

182. The report of the Group of Experts contains the key to the problem. Paragraph 96 of the report states:

"But while many African and other States have responded to the call of the General Assembly for sanctions, the hard fact remains that the South African economy is not seriously affected by the actions so far undertaken. Even if full sanctions were imposed by all the States whose representatives voted for the resolution in the General Assembly, the effect on the economy of South Africa would still be entirely inadequate. It is on the trading relations

180. Je puis rappeler ici que l'Inde a été l'un des premiers pays, peut-être le premier pays, à appliquer des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Nous avons interdit le commerce avec l'Afrique du Sud en 1946, alors que ce commerce était considérable. L'expérience que l'Inde a acquise en la matière a été résumée avec talent par le professeur Raj, de l'Université de Delhi, dont j'aimerais citer ici les paroles:

"Le dossier des sanctions économiques est évidemment un dossier politique et les facteurs qui en détermineront le succès sont, en dernière analyse, de caractère politique. Si tous les pays décident de cesser les relations avec l'Afrique du Sud et si tous agissent plus ou moins simultanément, le boycottage sera certainement efficace. Même si tous les pays n'acceptent pas d'y participer activement, le boycottage peut être rendu efficace à condition que les participants soient nombreux et assez forts pour empêcher les autres de profiter de la situation. Mais, si un petit nombre de pays décident d'agir seuls, il est très douteux que les sanctions atteignent leur objectif, quelque grande que soit la place actuellement occupée par le commerce sud-africain dans le commerce des pays appliquant les sanctions et quelque indispensables que leurs produits aient pu être pour l'économie sud-africaine. Il est probable que la perte retombera plus lourdement sur eux que sur le pays contre lequel on aura institué le blocus. Telle a été la leçon principale que l'on a pu tirer de l'expérience indienne de boycottage de l'Afrique du Sud."

181. D'aucuns ont prétendu qu'il sera difficile pour les grands pays de subir les pertes qu'entraînerait le retrait des investissements en Afrique du Sud. La Conférence de Londres sur les sanctions économiques a montré que ces pertes seront vraisemblablement minimales et marginales. Si les grandes puissances n'appliquent pas les sanctions, notre action est vouée à l'insuccès. Pourquoi des pays comme le Royaume-Uni et les Etats-Unis apportent-ils leur soutien à l'Afrique du Sud dont ils ont condamné la politique d'apartheid "comme un mal voué à l'échec, menant inévitablement au désastre en Afrique du Sud elle-même" [1054ème séance]? Pourquoi renforcent-ils son économie alors qu'ils condamnent cette politique comme "abominable moralement, grotesque intellectuellement et indéfendable sur le plan spirituel"? Ce n'est pas moi qui le dis, je cite les paroles du représentant du Royaume-Uni. Si, comme l'a dit le représentant permanent des Etats-Unis, "le progrès en Afrique est menacé par l'animosité et la rancœur entre races causées par la politique du Gouvernement sud-africain" [1078ème séance], il n'y a certainement aucune raison pour les Etats-Unis d'investir leurs capitaux en Afrique du Sud et de lui apporter ainsi leur soutien.

182. Le rapport du Groupe d'experts fournit la clef du problème. On lit, au paragraphe 96 de ce rapport:

"Cependant, s'il est vrai que de nombreux Etats, africains et autres, ont répondu à l'appel de l'Assemblée générale demandant des sanctions, il n'en demeure pas moins que l'économie sud-africaine n'est pas sérieusement affectée par les mesures prises jusqu'à présent. Même si des sanctions globales étaient imposées par tous les Etats dont les représentants ont voté pour la résolution de l'Assemblée générale, leur effet sur l'économie sud-

of South Africa with a few main trading partners that the strength of its economy rests. Nearly 40 per cent of South Africa's exports go to the United Kingdom and the United States, and nearly 50 per cent of her imports are drawn from these two countries. As Mr. Eric Louw pointed out in referring to the vote in the General Assembly in 1962, 'The nations not supporting sanctions absorb 79.6 per cent of South Africa's exports and send her 63.7 per cent of her imports'."

And now I shall quote paragraph 97:

"Without the co-operation of the main trading partners of South Africa, no move to impose sanctions can be effective. This being so, and since the United Kingdom is both the principal supplier of South Africa's imports and the principal purchaser of South Africa's exports, we have studied the papers presented to the International Conference on Economic Sanctions held in London in April 1964."

183. The question that the Council and the world at large must pose is this: Will or will not the trading partners of South Africa put their words into practice and apply economic sanctions? This is the crux of the problem. Half-hearted measures will not do. Partial or limited sanctions will not do. Total economic boycott is the only answer. If the trading partners of South Africa are willing to accept the challenge, then they shall earn the gratitude of millions of people all over the world. If not, then history is unlikely to forgive them for permitting yet another Nazi-like monster to destroy civilization and civilized behaviour. It would have been wrong for us to ask the United Kingdom, and, to a lesser extent, the United States, to apply economic sanctions if we had not done so ourselves. As I stated, India was the first country to undertake an economic boycott of South Africa many years ago. We did this in 1946 when the responsibility for India's foreign policy was vested in the Government of the United Kingdom.

184. Many countries in Asia and Africa have followed suit but, as has been stated in the report of the Group of Experts, strangely enough, the passing of General Assembly resolution 1761 (XVII) has led to an increase rather than a decrease in the export and import trade of South Africa. If effective economic sanctions are applied, the loss to the economies of the United Kingdom and the United States would be inconsequential, as was made abundantly clear during the International Conference on Economic Sanctions. Besides, even if their economies were to suffer, surely these great countries could be expected to undergo certain sacrifices to improve the lot of millions of people in South Africa.

185. The responsibility of the Great Powers at this moment is as grave as it was in the League of Nations in the '30s. They shirked it then with consequences which, among other things, rendered the Covenant of

africaine serait encore tout à fait insuffisant. C'est sur les relations commerciales que l'Afrique du Sud entretient avec quelques grands partenaires commerciaux que repose la force de son économie. Près de 40 p. 100 des exportations de l'Afrique du Sud vont au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, et près de 50 p. 100 de ses importations proviennent de ces pays. Comme M. Eric Louw l'a fait observer à propos du vote qui a eu lieu en 1962 à l'Assemblée générale, "les nations qui n'ont pas voté les sanctions absorbent 79,6 p. 100 des exportations de l'Afrique du Sud et lui fournissent "63,7 p. 100 de ses importations."

Et je citerai maintenant le paragraphe 97:

"Sans la coopération des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, aucune tentative pour imposer des sanctions ne peut être efficace. Cela étant, et puisque le Royaume-Uni est à la fois le principal fournisseur et le principal client de l'Afrique du Sud, nous avons étudié les mémoires présentés à la Conférence internationale des sanctions économiques (Londres, avril 1964)."

183. La question que doivent poser le Conseil et le monde entier est la suivante: oui ou non, les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud mettront-ils leurs paroles en action et appliqueront-ils les sanctions économiques? C'est là le noeud du problème. Les demi-mesures ne suffisent pas. Des sanctions partielles ou limitées sont inutiles. Le boycottage total est la seule réponse. Si les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud mis ainsi au pied du mur réagissent favorablement, ils auront droit à la gratitude de millions d'êtres humains sur toute la surface du globe. S'ils font la sourde oreille, il est improbable alors que l'histoire leur pardonne d'avoir laissé un autre monstre rappelant le monstre nazi détruire la civilisation et les modes de vie civilisés. Nous aurions tort de demander au Royaume-Uni, et, à un moindre degré, aux Etats-Unis, d'appliquer les sanctions économiques, si nous ne les avons pas appliquées nous-mêmes. Ainsi que je l'ai rappelé, l'Inde a été le premier pays, il y a de nombreuses années, à s'engager dans le boycottage économique de l'Afrique du Sud. Nous l'avons fait en 1946, alors que le Gouvernement du Royaume-Uni était encore responsable de la politique étrangère de l'Inde.

184. De nombreux pays en Asie et en Afrique ont suivi notre exemple, mais, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Groupe d'experts, il est très étrange de constater que l'adoption de la résolution 1761 (XVII) par l'Assemblée générale a été suivie d'un accroissement et non pas d'une diminution du commerce d'exportation et d'importation de l'Afrique du Sud. Si des sanctions économiques efficaces sont appliquées, les économies du Royaume-Uni et des Etats-Unis ne subiront que des pertes sans importance; c'est ce qui a été abondamment prouvé à la Conférence internationale des sanctions économiques qui s'est tenue à Londres en avril 1964. D'ailleurs, même si ces économies devaient en souffrir, on s'attendrait normalement que ces grands pays acceptent de subir certains sacrifices pour améliorer le sort de millions d'êtres humains en Afrique du Sud.

185. La responsabilité des grandes puissances en cette conjoncture est aussi grave qu'elle le fut à la Société des Nations entre 1930 et 1939. Ces puissances se sont dérobées alors, et les conséquences

the League a dead letter. The big question today for the Security Council to answer is whether it wants the United Nations to wither away like the League. Now, as then, if the Great Powers fail to face their responsibility, they would place in jeopardy the future of humanity itself. May Providence give them a right judgement to enable them to uphold the dignity of man and the peace of the world.

186. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The Soviet delegation, while reserving its right to make a separate statement on the substance of this question as a whole, would like to say something about the draft resolution which has just been submitted to the Security Council by the delegations of the Ivory Coast and Morocco [S/5752].

187. The letter addressed to the President of the Security Council by the representatives of fifty-eight African-Asian States [S/5674], containing a request for a meeting of the Council, says that the situation in South Africa, already described by the Security Council in its resolution of 7 August 1963 [S/5386] as seriously disturbing international peace and security, "has deteriorated still further in the wake of recent events in that country".

188. The letter quite justifiably expresses particular concern about the adoption by the Verwoerd régime of "extreme measures, and more specifically the imposition of death sentences, which have been taken against a large number of African political leaders".

189. A vast number of citizens of the Republic of South Africa, fighting against racial discrimination and apartheid, are being subjected to terror and repression at the hands of the Verwoerd régime. On the basis of an arbitrary legality, the fighters against apartheid—the manly sons of the South African people—are threatened with the death penalty.

190. As you know, the Security Council in its resolution of 7 August 1963 condemned the racist policies of the régime in power in the Republic of South Africa as being inconsistent with the principles of the Charter and contrary to the obligations assumed by the Republic of South Africa as a Member of our Organization. The Security Council called for the liberation of all persons imprisoned, interned or subjected to other restrictions for having opposed the policy of apartheid. But the racist régime's response to this call was a new wave of repression and brutality against the people.

191. The so-called "Rivonia trials" have started against the leaders of the national liberation movement of that country. This was a gesture of defiance by the Verwoerd régime towards the General Assembly which had given special consideration to this question and unanimously requested the South African Government [resolution 1881 (XVIII)] the abandonment of the arbitrary trials and the immediate and unconditional release of all persons imprisoned, interned or subjected to other restrictions for having opposed the policy of apartheid. The resolution unequivocally warned that, unless it was halted, the arbitrary trial being conducted by the racists would inevitably lead to a further deterioration of the already explosive

de leur manquement ont été, entre autres choses, de rendre lettre morte le Pacte de la Société des Nations. La question cruciale à laquelle le Conseil de sécurité doit répondre aujourd'hui est de savoir s'il veut que l'Organisation des Nations Unies se désintègre comme le fit la Société des Nations. Aujourd'hui comme alors, si les grandes puissances se dérobaient à leurs responsabilités, elles mettraient en grand péril l'avenir de l'humanité elle-même. Puisse la Providence leur donner la justesse de jugement qui leur permettra de maintenir la dignité de l'homme et la paix du monde.

186. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique se réserve le droit de prendre la parole sur le fond de la question dans son ensemble, mais elle tient à exprimer son avis sur le projet de résolution qui vient d'être soumis au Conseil de sécurité par les délégations ivoirienne et marocaine [S/5752].

187. Dans la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de 58 Etats afro-asiatiques [S/5674], qui demandent la réunion du Conseil, il est déclaré que la situation en Afrique du Sud, déjà décrite par le Conseil de sécurité dans sa résolution du 7 août 1963 [S/5386] comme troublant gravement la paix et la sécurité internationales, "a encore empiré par suite des faits récents survenus dans le pays".

188. Les auteurs s'inquiètent particulièrement, à juste titre, "des mesures extrêmes et notamment des condamnations à la peine capitale prises contre un grand nombre de leaders politiques africains" par le régime de Verwoerd.

189. Un très grand nombre de citoyens de la République sud-africaine qui luttent contre la discrimination raciale et l'apartheid sont victimes de la terreur et de la répression instaurées par ce régime. A la suite de mesures arbitraires, les courageux fils du peuple sud-africain qui luttent contre l'apartheid sont menacés de la peine de mort.

190. Dans sa résolution du 7 août 1963, le Conseil de sécurité a condamné, comme chacun sait, la politique raciste du régime au pouvoir en Afrique du Sud, cette politique étant incompatible avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et contraire aux obligations de la République sud-africaine en tant qu'Etat Membre de l'Organisation. Il a demandé que soient libérées toutes les personnes emprisonnées, internées ou soumises à d'autres restrictions pour s'être opposées à la politique d'apartheid. Toutefois, le régime raciste a répondu à cet appel par une nouvelle vague de répressions et d'actes de cruauté contre la population.

191. Le procès de Rivonia a été intenté contre les dirigeants du mouvement de libération nationale de ce pays. C'était un défi lancé par le régime de Verwoerd à l'Assemblée générale qui, au cours de sa session, avait consacré une attention spéciale à cette question et avait demandé à l'unanimité au Gouvernement sud-africain [résolution 1881 (XVIII)] de renoncer aux procès arbitraires et de procéder à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et de toutes les personnes emprisonnées, internées ou soumises à d'autres restrictions pour s'être opposées à la politique d'apartheid. Dans la résolution, il était indiqué sans équivoque que les procès arbitraires

situation in South Africa, thereby further disturbing international peace and security.

192. Finally, in December 1963, the Security Council considered the question of the policy of apartheid of the South African racists and in its resolution of 4 December [S/5471] again called upon the Verwoerd régime to liberate all persons imprisoned for having opposed the policy of apartheid.

193. However, the South African rulers obstinately ignore the voice of reason and humanity. They continue to defy the whole world and pay no heed either to the views and wishes of the peoples of the world or to the requirements of the United Nations or their obligations under the United Nations Charter.

194. The racist reaction and the terror are raging in the territory of the Republic of South Africa and in the territory of South West Africa illegally occupied by the Verwoerd authorities. According to recent incomplete data, in 1963 alone ninety political trials were held in the Republic of South Africa, at which forty persons were sentenced to death, six to life imprisonment, thirty-five to prison sentences of twenty years or more and 135 to prison sentences ranging from ten to twenty years, not to speak of trials such as the Bashee River trial, at which one group of twenty persons was given sentences totalling 148 years and another group of seventeen persons was given sentences totalling 202 years.

195. The year 1964 has brought still more cruel repression of the long-suffering indigenous population of South Africa by the Verwoerd régime. According to existing information, between January and 1 May this year the racists held about thirty trials of South African patriots at Pretoria, Johannesburg, Cape Town, Port Elizabeth and other towns in the Republic of South Africa. In March, three members of the anti-apartheid movement—Vuyisile Mini, Zinakile Mkaba and Wilson Khayinga—were sentenced to death at Port Elizabeth.

196. Like the rest of mankind, the Soviet people are deeply concerned about the fate of the people of South Africa and the progressive elements among them—the patriots fighting against apartheid. Soviet workers, collective farmers and members of the intelligentsia throughout the country are sending telegrams and letters to the United Nations to protest against the repressions in the Republic of South Africa and are asking the Organization to take effective measures to save the lives and secure the release of the leaders of the national liberation movement and of all persons fighting against apartheid.

197. The feelings of deep concern and indignation of the Soviet people were expressed in a message from the Chairman of the Presidium of the Supreme Soviet of the USSR, Mr. Leonid Ilich Brezhnev, addressed to the President of the Republic of South Africa, Mr. Swart. The message stated, *inter alia*:

"I appeal to you in connexion with the alarm which seized people of goodwill everywhere when they learnt of the death sentences passed on the citizens of the Republic of South Africa Vuyisile Mini, Zinakile Mkaba and Wilson Khayinga for taking part

intentés par les racistes, si l'on n'y mettait pas fin, conduiraient inévitablement à une nouvelle détérioration de la situation déjà explosive qui régnait en Afrique du Sud, troublant ainsi davantage la paix et la sécurité internationales.

192. Enfin, en décembre 1963, le Conseil de sécurité a examiné la question de la politique d'apartheid pratiquée par les racistes sud-africains et a demandé de nouveau au régime de Verwoerd, dans sa résolution du 4 décembre [S/5471], de libérer toutes les personnes emprisonnées pour s'être opposées à la politique d'apartheid.

193. Toutefois, les dirigeants sud-africains se refusent obstinément à écouter la voix de la raison et de l'humanité. Ils continuent à défier le monde entier et à faire fi de l'opinion et des vœux des peuples, des appels des Nations Unies, ainsi que des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

194. La réaction raciste et la terreur sévissent dans la République sud-africaine et dans le Territoire du Sud-Ouest africain, illégalement occupé par les autorités relevant de Verwoerd. Selon des informations qui sont loin d'être complètes, il y a eu dans la République sud-africaine, pendant la seule année 1963, 90 procès politiques à l'issue desquels 40 personnes ont été condamnées à mort, 6 à l'emprisonnement à vie, 35 à des peines d'emprisonnement de 20 ans et plus, et 135 à des peines de prison de 10 à 20 ans, sans parler de procès tels que celui de Bashee River, où 20 personnes ont été condamnées à un total de 148 ans de prison et 17 autres à un total de 202 ans de prison.

195. En 1964, le régime de Verwoerd a infligé à la malheureuse population autochtone de l'Afrique du Sud des répressions encore plus cruelles. Du mois de janvier au premier mai de cette année, à Pretoria, à Johannesburg, au Cap, à Port Elizabeth et dans d'autres villes de la République sud-africaine, les racistes ont intenté, selon les renseignements que nous possédons, une trentaine de procès contre des patriotes sud-africains. En mars, à Port Elizabeth, trois membres du mouvement anti-apartheid, Vuyisile Mini, Zinakile Mkaba et Wilson Khayinga ont été condamnés à mort.

196. Les citoyens soviétiques, comme toute l'humanité, se préoccupent vivement du sort du peuple sud-africain et de ses éléments progressistes, les patriotes qui luttent contre l'apartheid. Les ouvriers, les kolkhoziens et les intellectuels envoient de toutes les parties de notre pays des télégrammes et des lettres à l'Organisation des Nations Unies pour protester contre la répression en Afrique du Sud et demandent que l'ONU prenne des dispositions de nature à sauvegarder la vie et la liberté des dirigeants du mouvement de libération nationale et de tous ceux qui luttent contre l'apartheid.

197. Les sentiments d'inquiétude et d'indignation profonds des citoyens soviétiques sont exprimés dans un message adressé à M. Swart, le Président de la République sud-africaine, par M. Leonide Ilitch Brejnev, le Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique. Le message dit notamment:

"Je vous fait part de l'inquiétude qui a saisi tous les hommes de bonne volonté à la nouvelle des condamnations à mort prononcées contre des citoyens de la République sud-africaine, Vuyisile Mini, Zinakile Mkaba et Wilson Khayinga, membres

in the movement aimed at securing human rights in accordance with United Nations resolutions.

"Motivated by feelings of compassion and humanity, I urge you on behalf of the Soviet people to take all necessary steps to repeal the death sentences of the accused and release from prison all other participants in the movement for human rights.

"I am convinced that such action would be welcomed with a feeling of relief and deep satisfaction by the widest circles in the world community."

198. The leaders of many States have sent similar messages to the Government of the Republic of South Africa. However, the facts testify that the racist régime is not disposed to abandon its inhuman and reckless policy.

199. In a reply to the Secretary-General which is unprecedented in both form and content, the leaders of the Republic of South Africa actually intimate that, despite the resolutions of the United Nations, they intend to persist in their policy of repression against the South African patriotic forces.

200. The position of the Soviet Union on this matter is well known. Specifically, it is set out in the letter dated 10 April 1964 from the Permanent Representative of the USSR to the United Nations:

"Basing itself on humanitarian principles, the principle of the equal rights of people of all races and nationalities, the principles of the United Nations Charter, the Soviet Union strongly advocates putting an end to apartheid in the Republic of South Africa and supports the demand of all decent people everywhere for the immediate cessation by the South African racists of their repression against leaders and participants in the national liberation movement." [S/5651.] ^{12/}

201. Acting in accordance with this position of principle, the Soviet delegation fully supports the draft resolution submitted to the Security Council by the delegations of the Ivory Coast and Morocco.

202. As envisaged in the draft resolution, the Security Council should urge the South African régime to renounce the execution of the persons sentenced to death for having opposed the inhuman policy of apartheid, to end forthwith the trials on charges of opposition to apartheid and to grant an amnesty to all persons imprisoned, interned or subjected to restrictions because of their opposition to the policy of apartheid.

203. In view of the lateness of the hour and the procedure usually followed in the Security Council, the Soviet delegation asks that there should be no consecutive interpretation of this statement into other European languages.

204. The PRESIDENT (translated from French): I have no further speakers on my list. I draw the attention of the Council to the draft resolution submitted

^{12/} Ibid.

d'un mouvement qui cherche à assurer le respect des droits de la personne humaine conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

"Mû par des sentiments humanitaires, je vous demande, au nom du peuple soviétique, de tout faire pour annuler les sentences de mort prononcées contre ces personnes et pour libérer tous les autres participants au mouvement en faveur des droits de l'homme, qui sont actuellement détenus.

"Je suis convaincu qu'une telle décision serait accueillie avec soulagement et avec une satisfaction profonde par l'immense majorité de l'opinion publique mondiale."

198. Les dirigeants de nombreux Etats ont adressé des messages analogues au Gouvernement de la République sud-africaine. Toutefois, le régime raciste, comme les faits le prouvent, n'est pas enclin à renoncer à sa politique haineuse et insensée.

199. Dans leur réponse au Secrétaire général — réponse qui, tant dans la forme que dans le fond, est sans précédent —, les dirigeants de la République sud-africaine ont déclaré en substance qu'ils avaient l'intention de poursuivre, malgré les résolutions des Nations Unies, leur politique de répression contre les forces patriotiques sud-africaines.

200. La position de l'Union soviétique en la matière est bien connue. Elle est notamment définie dans la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, le 10 avril 1964, par le représentant permanent de l'Union soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies:

"Au nom des principes humanitaires et du principe de l'égalité de droits des hommes de toutes les races et de toutes les nationalités, au nom des principes de la Charte des Nations Unies, l'Union soviétique demande catégoriquement qu'il soit mis fin à la politique d'apartheid dans la République sud-africaine et soutient tous les hommes de bonne foi qui exigent que les racistes de la République sud-africaine arrêtent immédiatement les répressions exercées contre les dirigeants et les membres du mouvement national de libération." [S/5651.] ^{12/}

201. Se fondant sur cette position de principe, la délégation soviétique appuie entièrement le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par les délégations ivoirienne et marocaine.

202. Comme l'indique ce projet, le Conseil de sécurité devrait demander instamment au régime sud-africain de renoncer à l'exécution des personnes condamnées à mort pour s'être opposées à la politique haineuse de l'apartheid, de mettre fin immédiatement aux procès engagés contre ceux qui combattent l'apartheid, et d'accorder l'amnistie aux personnes emprisonnées, internées ou soumises à d'autres restrictions pour s'être opposées à la politique d'apartheid.

203. Etant donné qu'il se fait tard, et compte tenu de la procédure suivie par le Conseil de sécurité, la délégation soviétique renonce pour sa part à l'interprétation consécutive de cette déclaration dans les autres langues européennes.

204. Le PRESIDENT: Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'attire l'attention du Conseil sur le projet de résolution soumis par la Côte-d'Ivoire et

^{12/} Ibid.

by the Ivory Coast and Morocco [S/5752] introduced by the representative of Morocco. A vote on it has been asked for either immediately or tomorrow.

205. Having consulted my colleagues, I understand that the Council would be ready to convene tomorrow at 3 p.m. If there are no objections it shall be so decided.

It was so decided.

The meeting rose at 6.25 p.m.

le Maroc [S/5752], que le représentant du Maroc vient de nous présenter. Il a été demandé qu'un vote sur ce projet intervienne immédiatement ou demain.

205. Je crois savoir, après avoir consulté mes collègues, que le Conseil serait prêt à se réunir demain mardi à 15 heures. S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 25.